

REGION DE KAYES

CERCLE DE Kéniéba

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE – BUT – UNE FOI

MONOGRAPHIE DU CERCLE DE KENIEBA

Avec le soutien financier

- **CG 62 (CG Pas –De-Calais)**
- **AFD**
- **UE**
- **RIF**

Novembre 2014

SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
METHODOLOGIE.....	8
- Principe.....	8
- Grandes étapes de la démarche.....	9
CHAPITRE I : SITUATION PHYSIQUE, ADMINISTRATIVE ET HUMAINE.....	12
1. Situation physique.....	12
a. Situation géographique	12
b. Le climat	12
c. Le relief.....	Erreur ! Signet non défini.
d. Les sols.....	Erreur ! Signet non défini.
e. Le réseau hydrographique.....	Erreur ! Signet non défini.
f. La végétation	Erreur ! Signet non défini.
g. La flore.....	Erreur ! Signet non défini.
h. La faune	Erreur ! Signet non défini.
i. Les aires protégées.....	Erreur ! Signet non défini.
2. Situation administrative	Erreur ! Signet non défini.
3. Situation humaine	20
a) Histoire du Cercle	20
b) La population.....	22
c) Migration.....	26
d) Coopération Décentralisée.....	39
CHAPITRE II : Le secteur primaire.....	40
1. Agriculture.....	40
a) Les données statistiques et leurs interprétations.....	42
b) Le zonage de l'agriculture :	43
c) Typologie des exploitations agricoles.....	44
d) Analyse du secteur d l'agriculture	45
2. Arboriculture : filière mangue et orange.....	46
a) Les acteurs autour de l'arboriculture	46
b) Les producteurs ou planteurs (en association-coopérative).....	46
c) Les intermédiaires	46
d) Les Partenaires techniques.....	46
e) Les collectivités.....	46
f) Evaluation de la valeur des productions de mangues et oranges.....	48
Valeur ajoutée par maillon intervenant dans la commercialisation des mangues.....	50
. <i>Circuit de commercialisation des mangues et des oranges</i>	51
g) Potentialités et contraintes de L'arboriculture dans Le cercle de Kéniéba.....	51
h) Les perspectives ou recommandations :	52
2. Elevage.....	53
a) Infrastructures d'élevage :	53
b) Equipement et petits matériels.....	54
c) Le cheptel	54
e) Potentialités et contraintes de l'élevage.....	55
f) Perspectives.....	56
4. La pêche :.....	56
5. La foresterie :.....	56
a) Potentialités et contraintes de la foresterie	57

b) Proposition d'axes de travail	58
6. Environnement	59
7. L'orpillage :	61
a) Impacts de l'orpillage :	62
c) Enjeux pour les collectivités:	65
d) Perspectives :	66
8. Les mines :	66
a) Les potentialités du cercle en ressources minières.....	67
OPERATEURS	68
b) Retombées des mines pour les collectivités	69
c) Les contributions volontaires des compagnies minières	69
d) Potentialités, Contraintes/ difficultés des mines	71
e) Les axes de travail :.....	71
CHAPITRE III : Le secteur secondaire et tertiaire.....	72
1. Artisanat local.....	72
Perspectives.....	73
2. Le commerce :	73
Les acteurs du commerce :	77
Perspectives.....	Erreur ! Signet non défini.
3. Transport et communication.....	78
a) Transport :	78
Perspectives.....	87
4. Télécommunications :	87
Perspectives.....	87
CHAPITRE IV : LES SECTEURS SOCIAUX.....	88
1. Santé.....	88
a) Aperçu général sur les infrastructures sanitaires, équipements et personnel du Cercle de Kéniéba :	88
Le Centre de santé de référence (CSRéf) : infrastructures et logistiques:	89
Situation sanitaire par zone:	91
Principales Maladies.....	93
Comportements et attitudes à l'égard de la maladie :.....	94
Perspectives :	94
2. Hydraulique	96
3. Actions sociales	97
4. Urbanisme	97
5. Education :	97
a) Statistiques scolaire du Cercle de Kéniéba :	98
b) Types d'établissement d'enseignement :	103
c) Proposition d'axes de travail	104
3. Vie sociale, Arts, Culture, Sport et Loisirs :	106
a. Cousinage à plaisanterie, les interdits et les relations de mariage.....	106
b. Cultures et arts	108
c. Sites à potentialités touristiques :	109
Perspectives.....	112
CHAPITRE V : CONTRAINTES, POTENTIALITES, OPPORTUNITES ET ORDRES DE PRIORITES DANS LE CERCLE.....	114
1. CONTRAINTES, POTENTIALITES ET OPPORTUNITES	115
2. Ordres prioritaires des communes et du Conseil de Cercle :	Erreur ! Signet non défini.
CONCLUSION :	121
BIBLIOGRAPHIE :	133

Sigles et abréviations

ACCRM : Association des Collectivités, des Cercles et Régions du Mali ;
ADT : Agence de Développement Territorial de Diéma ;
AMM : Association des Municipalités du Mali ;
ANICT : Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales ;
APE : Association des parents d'Elèves ;
ARACF : Association des Ressortissants et Amis de la Commune de Faléa ;
ARKF : Association des Ressortissants de Kéniéba en France ;
ASC : Agent de Santé Communautaire ;
AVRL : Association pour la Valorisation des Ressources Locales ;
CAP : Centre d'Animation Pédagogique ;
CC : Cadre de Concertation ;
CCC : Centre de conseil Communal
CCK : Conseil de Cercle de Kéniéba ;
CGS : Comité de Gestion Scolaire ;
CPN : Consultations Prénatales ;
CS : Centre de Santé ;
CSCOM : Centre de Santé Communautaire ;
CSREF : Centre de Santé de Référence ;
DNCT : Direction Nationale des collectivités Territoriales ;
DRC : Dépôt Répartiteur du Cercle ;
DRS : Défense et Restauration des Sols ;
DV : Dépôt de Vente
GRDR : Groupe de Recherche pour le Développement Rural ;
HA : Hectare ;
HCCT : Haut Conseil des Collectivités Territoriales ;
IDE : Infirmier d'Etat
ISP : Infirmier de Santé Publique
JNV : Journées Nationales de Vaccination ;
ONG : Organisations Non Gouvernementales ;
PADEPA-KS : Projet d'Appui au Développement des Productions Animales-Kayes Sud
PAIRCK : Projet d'Appui Institutionnel et de Renforcement des Capacités du Cercle de Kéniéba ;
PDSEC : Plan de Développement Social Economique et Culturel
PEV : Programme Elargi de Vaccination ;
PMH : Pompes à Motricité Humaine ;
PRODEC : Programme décennal de développement de l'éducation ;
PRODESS : Programme Décennal de Développement Socio-sanitaire
RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat ;
RIF : Région Ile de France
RN : Route Nationale ;
SLPIA : Service Local des Productions et Industries Animales ;
SIDA : Syndrome d'Imino Déficience Acquise ;
UAPIA : Unité d'Appui aux Productions et Industries Animales ;
VIH : Virus Immo Humaine ;

Remerciement

Nous adressons nos sincères remerciements aux partenaires techniques et financiers du projet «Appui institutionnel et de Renforcement de Capacités du Cercle de Kéniéba (PAIRCK) » porté par le Conseil de Cercle de Kéniéba et le Conseil général du Pas-de-Calais pour la confiance qu'ils nous ont accordée afin de réaliser l'étude monographique du Cercle de Kéniéba.

Nous remercions aussi le Conseil de Cercle de Kéniéba et tous les 12 Conseils communaux pour leurs engagements et soutiens dans la conduite de la réalisation de cette étude. C'est l'occasion pour le GRDR de remercier également l'ONG AVRL qui s'est mobilisée dans la réalisation de cette étude monographique.

Nos vifs remerciements vont à l'endroit des responsables des services techniques aussi bien au niveau central qu'au niveau déconcentré et décentralisé et des responsables d'ONG, bureaux d'études et associations pour leur disponibilité et leur contribution.

Avant –propos

Cette monographie, rédigée par le GRDR en collaboration avec l'AVRL, dans le cadre du PAIRCK, est un premier état des lieux, un regard sur le territoire qui fournit des données, et décrit des champs possibles d'actions. Selon son mode de diffusion, ce document ne doit pas être considéré comme définitif mais comme un aperçu du territoire à l'instant T sans positionnement sur ses priorités.

Ce premier travail aura permis de prendre conscience du besoin de données et de cartes pour élaborer un diagnostic de territoire. Il contribue à sensibiliser les acteurs publics et les collectivités locales à l'utilisation de ce type de document comme base d'une réflexion sur les politiques publiques, en réponse aux besoins des populations du territoire.

Il convient à présent d'identifier les données supplémentaires à rassembler, pour approfondir l'analyse des priorités de développement qui font l'objet de notre coopération. Le CCK, le CG62, le SIAD, l'ARCKF et CORENS contribuent à la rédaction de la présente note, établie à partir de la monographie et qui viendra la compléter pour proposer un véritable outil et des compétences d'aide à la décision des collectivités territoriales du cercle, en réponse aux schémas locaux de développement à concrétiser sur ce territoire.

Introduction et méthodologique sur la démarche

INTRODUCTION

Les événements de mars 1991 ont abouti à un changement de régime et à l'instauration d'une politique de démocratie pluraliste, marquant ainsi un tournant décisif dans le mode d'administration du territoire. Les réformes enclenchées dans la perspective d'une évolution du mode d'administration du territoire s'inscrivent dans le cadre d'un projet de société qui a pour objectif de rapprocher l'administration des populations en vue de permettre à celle-ci d'apporter des réponses efficaces à leurs préoccupations.

Devenue effective en 1999 avec la mise en place de 761 Collectivités Territoriales sur l'ensemble du territoire, l'analyse, de la décentralisation est porteuse d'une part d'enjeux politiques, économiques et sociaux et d'autre part d'enjeux liés à la participation des populations au processus de développement local.

En effet, la décentralisation s'inscrit dans le processus de démocratisation enclenché au Mali depuis les événements du 26 mars 1991. Elle peut être argumentée comme un processus de mobilisation citoyenne, de démocratisation de la vie locale, de construction progressive de comportement favorable à une gestion participative et démocratique de la vie communale. Elle crée les conditions favorables au développement économique des Collectivités Territoriales en renforçant les capacités des acteurs en matière de gestion. La gestion de proximité qu'elle implique, nécessite l'ouverture de cadres de concertation et de dialogue multi-acteurs afin que les décisions prises soient accessibles au plus grand nombre de citoyens.

Aux termes de la loi **93-08 du 11 Février 1993** modifiée par la Loi N° 96 - 56 du 16 octobre 1996 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales fixant les principes fondamentaux de la libre administration, les collectivités territoriales du Mali sont : les communes, les cercles, les régions et le District de Bamako. Ces collectivités territoriales s'administrent librement par des assemblées ou conseils élus (organes délibérants) qui élisent en leur sein des organes exécutifs.

Le **Conseil communal** est élu au suffrage universel direct sur la base de listes de candidats. Une fois le conseil en place, celui – ci élit en son sein **le Maire** et les adjoints qui constituent le bureau ou l'organe exécutif de la commune.

Le **Conseil de cercle** est composé de membres élus en leur sein au scrutin secret par les conseils communaux. Le conseil de cercle, une fois mis en place, élit lors de sa première séance l'organe exécutif : **le Président du conseil** et deux vices – présidents.

Quant à l'**Assemblée régionale**, organe délibérant de la région, elle est composée de membres élus par les conseils de cercle de la région. L'assemblée régionale élit son **Président** et deux vices – présidents. Elle est le niveau d'articulation et de coordination des politiques nationales sectorielles avec les politiques locales de développement.

Les dispositions législatives relatives au fonctionnement des organes de la libre administration des collectivités territoriales visent essentiellement **la transparence et l'efficacité de la gestion administrative**. Elles exigent la participation collégiale des membres des organes délibérants, en vertu de la mission générale de services publics de proximité et de développement assignée à chacune d'elles.

Au Mali la loi 93-008 du 11 février 1993 modifiée par la Loi N° 96 - 56 du 16 octobre 1996 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales, indique dans son article 27 que "les collectivités territoriales peuvent entreprendre des actions de coopération avec leurs homologues de pays étrangers, sous le contrôle de l'Etat".

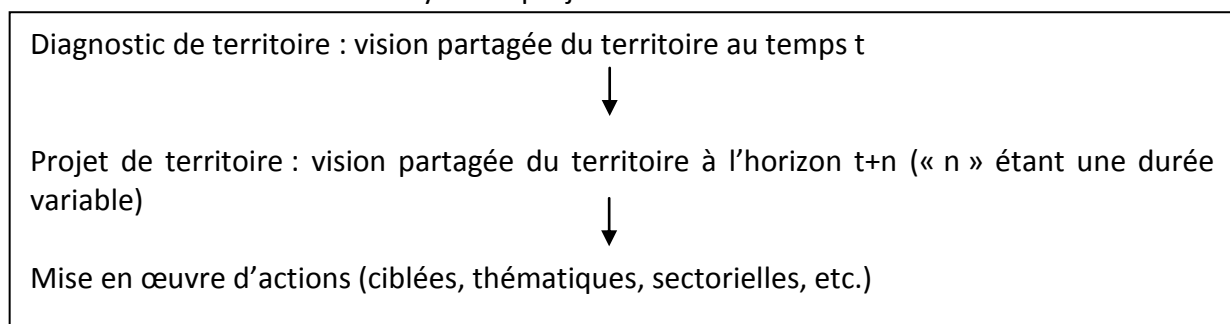
Sur cette base, le conseil de cercle de Kéniéba est rentré en coopération décentralisée avec le CG62 de la région Nord Pas de Calais. Ainsi, le conseil de cercle de Kéniéba et le GRDR Kayes ont pu réaliser en 2013 un diagnostic de son territoire après avoir élaboré une démarche innovante de diagnostic.

Cette monographie qui est d'une grande utilité pour les responsables des communes et du cercle de Kéniéba n'avait pas encore été élaborée à ce jour. Elle s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet «Renforcement des Capacités du Conseil de Cercle de Kéniéba (PAIRCK) et offre une véritable carte d'identité du territoire au Cercle de Kéniéba. Enfin cette note méthodologique se propose de retranscrire étape par étape une démarche type de diagnostic au niveau cercle.

METHODOLOGIE

- Principe

Le cycle du projet de territoire



Le principe du processus de développement local est d'impliquer un maximum d'acteurs locaux pour qu'ils coproduisent une vision partagée (du passé, du présent et de l'avenir) afin de créer/renforcer les liens qui les unissent (émergence d'une identité commune) et d'impulser une dynamique de co-action/co-opération entre eux. Ainsi, la réalisation de la monographie (diagnostic cercle) a permis :

- Une meilleure connaissance du territoire,
- Un renforcement de l'identité intercommunale,
- Une mise en relation d'acteurs clés du territoire,
- Une vision commune du territoire et de son développement,
- L'émergence d'une dynamique et d'initiatives au niveau cercle, etc.

Le diagnostic se fait dans une perspective de vision commune de l'identité culturelle et socioéconomique, de mutualisation des ressources et des services en vue d'une offre plus efficiente aux populations ; donc en mettant en avant la valeur ajoutée du cercle.

Son **premier objectif** est de produire de manière participative une connaissance du territoire et de la partager d'abord en interne puis en externe :

- Pour produire de la connaissance : réunir des personnes qui connaissent le territoire (acteurs du territoire et services techniques). Des questionnaires seront administrés dans chaque commune et les données déjà existantes seront recueillies.
- Pour partager la connaissance en interne : réunir des personnes clés lors de l'animation (acteurs du territoire et services techniques), produire un document de diagnostic et le diffuser. Chaque commune accueillera un atelier thématique et l'Assemblée Générale de l'inter collectivité (composée d'élus des communes, du cercle et de représentants de la société civile).
- Pour partager la connaissance vers l'extérieur : diffuser le document de diagnostic aux acteurs externes

Son **deuxième objectif** est de renforcer l'identité du cercle :

Cela se fait à travers la visite/découverte par le conseil du cercle de l'ensemble des communes, avec le principe de la commune hôte (« diatigui ») qui accueille ses voisins. Pour ce faire, les acteurs du chef-lieu de la commune hôte se mobilisent pour assurer la logistique mais aussi l'animation festive (s'i ya lieu). Toujours dans l'objectif de renforcer l'identité du cercle, des banderoles voire d'autres supports (t-shirts, casquettes, objets artistiques...) pourront être créés, des communiqués et émissions radios pourront être réalisés pour plus communiquer.

- **Grandes étapes de la démarche**

La démarche de diagnostic comprend 5 grandes phases : Etapes préparatoires, Diagnostic, Charte, logo et slogan, avant-projet de territoire, Diffusion du diagnostic.

- Les étapes préparatoires consistent à assurer la concertation avec les responsables communaux et du cercle (dans un premier temps) puis les autorités et les services techniques, à élaborer la méthodologie (outils, étapes, budget) et à organiser une première sensibilisation et une collecte des données au niveau du cercle
- Le diagnostic consiste à réaliser différents ateliers thématiques sur la situation physique et humaine du territoire, les secteurs économiques et sociaux, le fonctionnement institutionnel
- La charte, le logo et le slogan permettent au cercle de mieux définir des valeurs et une identité communes
- L'avant- projet de territoire consiste à définir de grandes orientations et des pistes d'actions pour le développement du territoire à l'horizon de 15-20 ans suite à l'élaboration d'un document de diagnostic et d'une plaquette synthétique,
- La diffusion consiste à faire parvenir ces documents aux acteurs du cercle et aux partenaires nationaux et extérieurs. Elle consiste aussi à présenter les résultats du diagnostic au niveau cercle.

Le tableau récapitulatif de la démarche étape par étape est joint ci-dessous :

Phases/étapes	Acteurs ciblés	durée
Etapas préparatoires		
Réunion préparatoire sur les principes clés de la démarche	Référent technique, responsable technique du cercle de Kéniéba	½ journée
Première concertation avec les responsables des Communes du cercle	Conseil de cercle, conseils communaux, référent technique	½ journée
Elaboration de la méthodologie de diagnostic	Référent technique, r responsable technique du cercle de Kéniéba	3 jours
Réunion de concertation sur la méthodologie et la mise en œuvre	Maires, animateurs locaux, secrétaires généraux, services techniques régionaux, préfet(s) et sous préfets, autorités décentralisées, principaux partenaires au développement, référent technique	½ journée
Formation des techniciens communaux sur la méthodologie	Animateurs locaux, secrétaires généraux, responsable technique communaux, référent technique	2 jours
Relevé topographique	Animateurs locaux, responsable technique communaux	Variable
Sensibilisation et administration des canevas d'animation au niveau communal	Conseils communaux, secrétaires généraux, animateurs locaux, représentants de la société civile, techniciens locaux, responsable technique du cercle de Kéniéba	2 jours par commune
Diagnostic		
Situation physique et humaine		2 jours
Situation physique	Acteurs réguliers : AG du cercle, animateurs locaux, secrétaire général de la commune d'accueil, responsables techniques communaux, référent technique Acteurs spécifiques : service technique régional statistique/aménagement	1 jour
Situation humaine	Acteurs réguliers Acteurs spécifiques : service technique régional statistique/aménagement	1 jour
Secteurs économiques		3 jours
Agriculture	Acteurs réguliers Acteurs spécifiques : 1 technicien régional chargé de l'agriculture, 1 représentant d'une faïtière d'organisations paysannes liée à l'agriculture, 1 représentant de la chambre régionale d'agriculture, <i>agents d'ONG intervenant dans l'agriculture</i>	1 jour
Elevage et ressources naturelles	Acteurs réguliers Acteurs spécifiques : 3 techniciens régionaux de l'élevage, de l'environnement et du génie rural,	1 jour

	représentants de faitière d'organisations paysannes et d'ONG liées <i>aux secteurs de l'élevage et des ressources naturelles</i>	
Secteurs secondaire et tertiaire	Acteurs réguliers Acteurs spécifiques : 1 représentant d'une faitière d'organisations liée au commerce et à l'artisanat, 1 représentant de la chambre régionale de commerce, 1 <i>agent de microcrédit et ONG locales intervenants dans les secteurs secondaire et/ou tertiaire</i>	1 jour
Secteurs sociaux		2 jours
Education	Acteurs réguliers Acteurs spécifiques : 1 technicien régional de l'éducation, 1 représentant de l'académie, <i>agents d'ONG intervenant dans l'éducation</i>	1 jour
Santé, assainissement, hydraulique	Acteurs réguliers Acteurs spécifiques : 3 techniciens régionaux de la santé, de l'assainissement et de l'hydraulique, <i>agents d'ONG intervenant dans la santé, l'assainissement et l'hydraulique</i>	1 jour
Diagnostic institutionnel	Conseil cercle	1/2 journée
Grande restitution	AG cercle, animateurs locaux, bureaux communaux, services techniques régionaux, préfet(s) et sous préfets, autorités décentralisées, association des maires, principaux partenaires au développement, , responsable technique du cercle de Kéniéba référent technique	2 jours
Charte, logo et slogan		
Charte, logo et slogan	Bureaux communaux, secrétaires généraux et animateurs locaux, AG cercle	½ journée
Avant-projet de territoire		
Restitution charte et logo	AG cercle, bureaux communaux, animateurs locaux, secrétaire général de la commune d'accueil, responsable technique communaux, référent technique	½ journée
Projet de territoire	Idem	1 jour et ½
Diffusion du diagnostic		
Diffusion du document de diagnostic et de sa plaquette	Communes, préfet(s), autorités décentralisées, services techniques régionaux, association des maires, principaux partenaires au développement, migrants	
Présentation des résultats du diagnostic dans les communes	Dans chaque commune : membres locaux de l'AG du cercle, animateurs locaux, secrétaire général, services techniques locaux, responsable technique du cercle de Kéniéba	2 jours par commune

CHAPITRE I : SITUATION PHYSIQUE, ADMINISTRATIVE ET HUMAINE

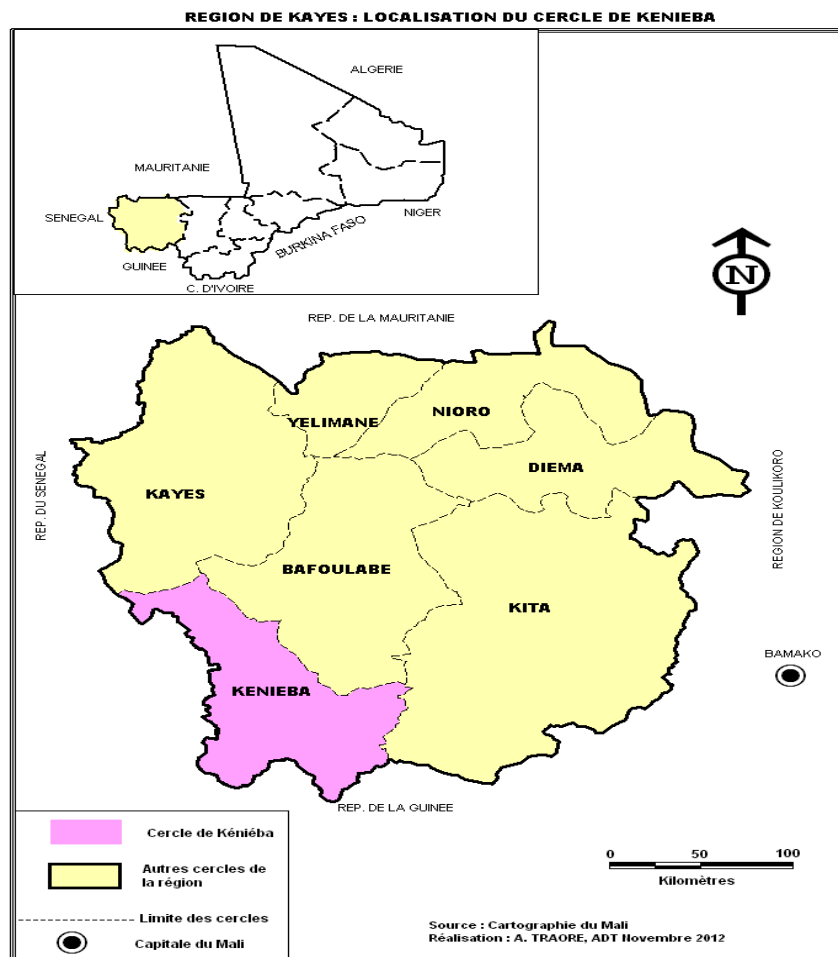
1. Situation physique

Le cadre physique du Cercle de Kéniéba englobe sa situation géographique, son climat, son relief, ses sols, son réseau hydrographique, sa végétation, sa flore et sa faune.

a. Situation géographique

Situé au sud de la région de Kayes, le Cercle de Kéniéba couvre une superficie de 16 800 km² avec une densité moyenne d'environ 12 habitants/km². Il est limité au nord par les Cercles de Bafoulabé et Kayes ; au sud par la République de la Guinée Conakry ; à l'ouest par le Sénégal et à l'est par le Cercle de Kita. Il se compose de six ex-arrondissements (Dialafara, Dombia, Faléa, Faraba, Kassama et Kéniéba) et de douze communes (Bayé, Dabia, Dialafara, Dombia ; Faléa, Faraba, Kassama, Kéniéba, Kouroukoto, Guénégoré, Sagalo et Sitakily). Enfin, le Cercle de Kéniéba a 618 Km de frontière avec le Sénégal et la Guinée-Conakry.

Carte n° 1: Localisation du Cercle de Kéniéba dans la Région de Kayes au Mali



b. Le climat

Le climat est du type pré-guinéen avec une moyenne pluviométrique annuelle oscillant entre 900 et 1200mm. Au cours de la décennie 2000-2011, la hauteur maximale de pluviométrie

enregistrée était de 1483 mm. En 2012 il a enregistré 1291,6 mm en 105 jours à la station météorologique de Kéniéba. L'humidité relative de l'air varie entre 65% max et 37% min. L'amplitude thermique moyenne annuelle varie entre 13 et 14°C.

On distingue deux, grandes saisons :

- **Une saison pluvieuse de juin à octobre ;**
- **Une saison sèche :** plus longue, de novembre à mai avec deux variantes : une variante froide de novembre à février et une variante chaude de mars à mai avec un vent chaud et sec. L'amplitude thermique annuelle est de 13°C.

Le climat est en nette dégradation sous l'effet cumulé des activités humaines (déforestation abusive, orpaillage sous toutes ses formes, systèmes de culture et d'élevage inappropriés etc.). Cependant, le Cercle de Kéniéba est le plus arrosé et offre les conditions agro-climatiques les plus favorables de la région de Kayes.

Tableau 1 : Evolution de la Pluviométrie dans la région de 2000 à 2011

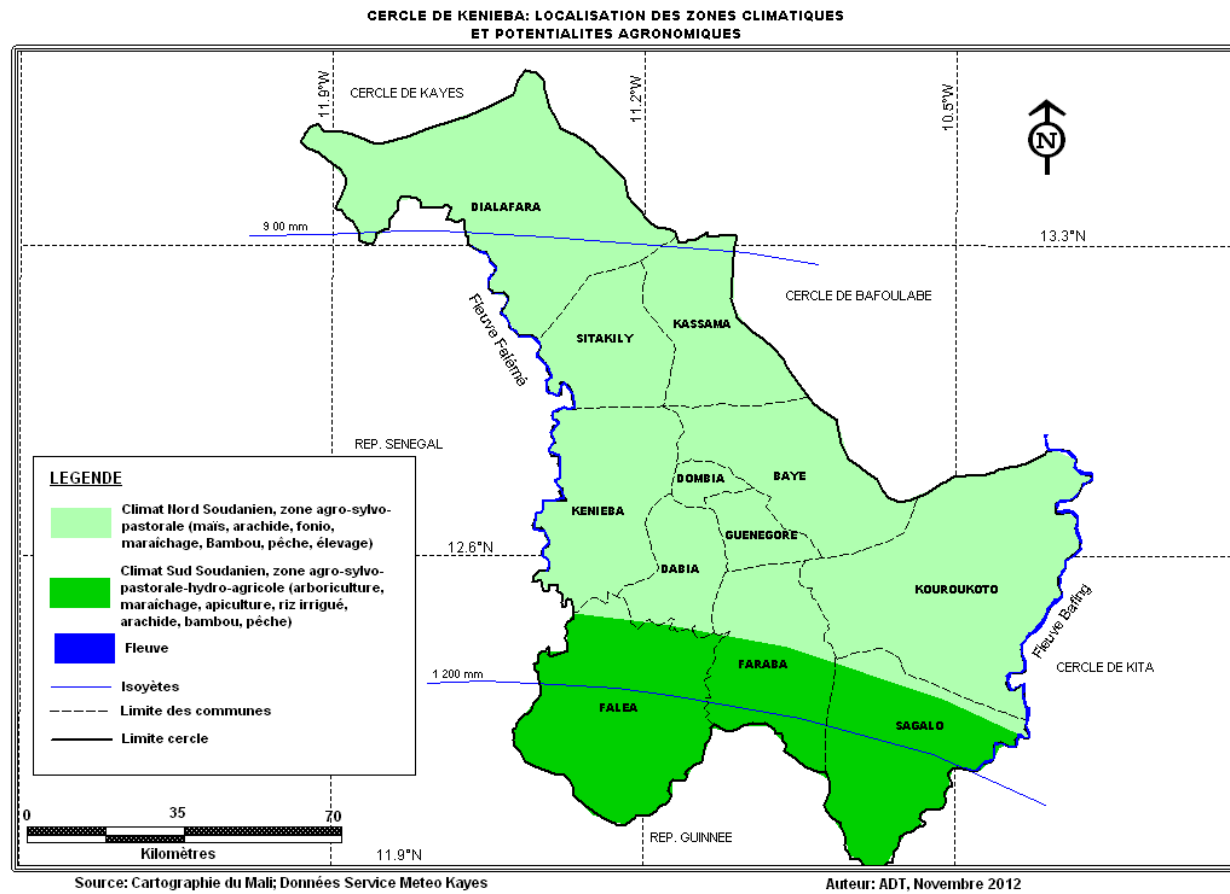
Cercle/ Campagne	Kayes		Bafoulabé		Kéniéba		Nioro		Diéma		Yélimané		Kita	
	Haut en mm	Nbre jrs	Haut en mm	Nbre jrs	Haut en mm	Nbre jrs	Haut en mm	Nbre jrs	Haut en mm	Nbre jrs	Haut en mm	Nbre jrs	Haut en mm	Nbre jrs
2000-2001	684,2	49	544,8	61	1340,3	86	390,4	37	461	46	496,4	49	885,6	60
2001-2002	519,1	46	521,9	53	956,9	77	457,8	43	355,9	35	467,8	44	793,9	48
2002-2003	369,1	39	665,6	45	1006,1	68	309,9	35	429,1	34	270,8	36	940,3	57
2003-2004	784,8	58	786,5	57	1236	87	603,4	58	762	54	649,4	61	1036	69
2004-2005	638,5	45	575,5	37	1035,9	75	497,7	46	431	34	448,5	41	598,5	53
2005-2006	932,5	54	829,1	48	1045,4	83	543	47	740,5	47	616,9	53	792,6	56
2006-2007	494,8	39	559,5	54	1046,8	72	532,6	46	559	42	703,2	43	802,4	60
2007-2008	746,1	40	1103,1	47	1127,8	70	587,4	47	610,4	44	585	38	1109,9	60
2008-2009	948,7	48	809,5	57	1215,1	80	696,6	49	698,7	47	799	40	844,9	66
2009-2010	703,7	36	843,6	58	1483,9	79	523	44	558,9	49	559,6	37	926,7	75
2010-2011	635,5	49	938	48	1454,4	82	594,8	44	574,9	45	501,1	38	889,2	80

Source : Direction Régionale de l'Agriculture Kayes

En effet, le climat est de type Soudano-Guinéen. Les vents dominants sont la mousson (Est-Ouest) et l'harmattan (Nord-Sud). La pluviométrie atteint 1200 mm/an au sud et 900 mm/an au Nord. Toutefois le Cercle est arrosé d'une part, par les affluents du fleuve Sénégal :

- Le Bafing, constituant la frontière naturelle avec le Cercle de Kita ;
- La Falémé avec ses deux affluents (le Djollo et le Taya) au Sud et à l'Ouest du Cercle.

- **Carte n° 2:** Localisation des zones climatiques et potentialités agro économiques



c. Le relief

Il est caractérisé par deux grands ensembles.

- Les **chaines de montagnes de Tambaoura** : elles sont le prolongement des massifs du Fouta Djallon. Elles sont caractérisées par des blocs géants de grés fins et grossiers, de roches métamorphiques éjectées à la surface du globe terrestre par des mouvements tectoniques. Le sommet de la falaise est occupé par des glaciers aux sols pauvres et lessivés.
- **Le bassin versant du Tambaoura** : Intercalé entre le massif et la Falémé, il est le domaine des terres fertiles (plaines, bas fonds, les vallées etc.), ce bassin est également le domaine de l'orpaillage et sa dégradation se fait de façon exponentielle.

D'autre part, il ya de nombreux marigots avec des retenues d'eau temporaires allant de juillet à avril.

Le Bafing, constituant la frontière naturelle avec le cercle de Kita et la Falémé avec ses deux affluents au Sud et à l'Ouest du cercle.

d. Les sols

Le climat et la diversité du relief caractérisent les types de sols.

- **Les sols gravillonneux lessivés** : ce sont les sols des glaciers et des flancs de montagnes. Leur cycle d'exploitation agricole va de trois à quatre années. Ils sont sablo-argileux grâce à la dégradation des blocs de grés fins et des roches latéritiques. Les plaines constituent l'essentiel des terres aménageables. Elles se subdivisent en deux groupes de sol :
 - o **Les sols argilo-sableux** : Ils se localisent dans les plaines, vallées et bas fonds et sont favorables à la riziculture pluviale. Ils sont localisés le long des cours d'eaux et des dépressions. Leur fertilité se caractérise par le dépôt progressif de débris végétaux et des sédiments à leur surface.
 - o **Les sols sablo-argileux** : Ils renferment beaucoup de limons, de débris végétaux en décomposition et de nombreux micro-organismes. Ils sont soumis au type d'exploitation sur brûlis et sans mesure de protection tel que le système de défense et restauration des sols (DRS, brise vent). Ils sont propices à la production céréalière (maïs, sorgho, arachide, mil, fonio etc.).

e. Le réseau hydrographique

Le Cercle de Kéniéba est l'un des Cercles les mieux arrosés de la région de Kayes. Il est traversé par deux grands affluents du fleuve Sénégal (prenant leurs sources dans les massifs du Fouta Djallon) à savoir :

- **Le Bafing** : Il sert de frontière naturelle entre la Guinée (commune de Sagalo) d'une part et entre le Cercle de Kéniéba et celui de Kita d'autre part. Ses principaux affluents sont des rivières permanentes : Niariya, Fari wole, Galama wourodji, et nombreux marigots. Le Bafing et ses affluents sont très poissonneux. Cependant il n'est pas navigable, mais des points de traversée par pirogue existent par endroits ;
- **La Falémé** : Il est issu de la fusion de deux rivières, l'une venant du territoire de la Guinée et l'autre servant de frontière naturelle entre la Guinée et le territoire de Faléa au sud-est. Ses principaux affluents sont : le Djollo, le Taya, le Bamba, et le Goumbo. Une multitude de marigots y déversent leurs eaux.

A la différence du Bafing, la Falémé tarit par endroit en saison sèche. Il sert de frontière entre le Cercle de Kéniéba et la république du Sénégal.

f. La végétation

Elle est diversifiée lorsqu'on quitte le nord vers le sud du Cercle. On distingue trois grands ensembles de formation végétale :

- **La savane arborée** : elle est caractérisée par des espèces de taille moyenne, d'arbustes, de buissons et de quelques grands arbres parmi lesquels on distingue : le karité, le néré, le caïcedra, le kapoquier et le vène. Ces espèces sont parsemées dans le paysage.
- **La savane boisée** : La densité de peuplement est forte sur les flancs des montagnes et le long des cours d'eaux. Les espèces couramment rencontrées sont : le santan (*Daniella oliveri*), *Cola cordifolia*, les bosquets naturels de veine, de bambou et d'autres essences.
- **La forêt galerie ou forêt claire** : La densité de peuplement est plus forte le long des cours d'eaux, on distingue des forêts denses de rafia surmontés de ficus géants. Il existe aussi des forêts bambou, et de vène, de nombreuses variétés de lianes. Les flancs de montagnes se caractérisent par des galeries compactes de bambou et de grands arbres. Le couvert herbacé est bien fourni. Certaines espèces ligneuses sont soumises à une forte pression anthropique.

g. La flore

L'abondance de la biodiversité constitue un patrimoine socioculturel et économique très important dans le Cercle de Kéniéba. On distingue trois niveaux de flore : les ligneux, les herbacés et les aquatiques.

- **Les ligneux** : Il s'agit d'arbres et arbustes dont la tige a la consistance du bois, grâce à la lignine qu'elle contient. Les plus rependus sont : Le karité, *Daniella Oliveri*, kapokier, tamarinier, néré, *Cola cordifolia*, *Afolia africana*, *Perocarpus erinaceus*, baobab, *Carapa procera*, *Raphia soudanica*, fromagers, *khaya senegalensis*, forêts naturelles de rônier, bambou¹, etc.
- **Le couvert herbacé se compose de hautes pailles** : *Cymbopogon giganteus*, *Andropogon Gayanus*, *Imperata cylindrica*, *Adropogon pertisus*, *Digitaria*, *Pastalum virgatum*.
- **La flore aquatique** : Le Diga dans les terres inondées, les nénuphars dans les mares et eaux douces, les phytoplanctons dans les cours d'eaux pour l'alimentation partielle des alevins et poissons. Cette flore abondante et variée joue un rôle considérable dans la protection et l'enrichissement des sols.

Les principaux secteurs d'exploitation des ressources forestières sont : le bois d'œuvre, le bois de chauffe, le charbon de bois, l'apiculture, les produits de cueillette, etc.

h. La faune²

Le Cercle de Kéniéba est considéré comme la zone de retranchement de certaines espèces en voie de disparition au Mali (élan de Derby, chimpanzé). Mais la pression anthropique (déboisement des gîtes, braconnage avec des troupes de chiens, feux de brousse et autres

¹ Arbres, arbustes et lianes des zones sèches d'Afrique de l'ouest (Michel Arbonnier)

² Cantonement forestier de Kéniéba ; doc : loi N° 95 fixant les conditions de gestion de la faune sauvage et de son habitat, 17 février 1995

formes), le tarissement précoce des points d'eaux etc. poussent certaines espèces à migrer dans les réserves de faunes transfrontalières du Sénégal et de la Guinée. Dans la zone, il existe de nombreux petits gibiers : les phacochères, les cynocéphales, les vervets, les patas, les lièvres, les antilopes, les biches, les aulacodes, les rats et autres. Les reptiles les plus fréquents sont : les tortues terrestres et d'eaux douces, les varans de la savane et du Nil, les caïmans, les pythons.

Notons qu'il existe encore quelques espèces intégralement protégées comme les chimpanzés et les panthères, des espèces partiellement protégées : lions, hippopotames. La faune aviaire est dominée par les charognards, corbeaux, pintades, canards armés, francolins, aigles pêcheurs et de nombreux oiseaux granivores. L'ichtyofaune est composée de: silure, capitaine, carpe, poisson Electric, poisson chien. Toutes les espèces sont soumises à une surexploitation telle que certaines sont menacées de disparition.

i. Les aires protégées

D'après le cantonnement forestier de Kéniéba (2011), il existe des aires protégées

- Le sanctuaire des chimpanzés du Bafing avec comme superficie : 67 200 ha, créée selon le décret N°199/P-RM du 22 avril 2002. Il est à cheval entre la commune de Bayé et celle de Kouroukoto ;
- Le parc national du Wongo : superficie : 53 499 ha, crée selon la loi N°02-003 du 16 janvier 2002. Il est situé dans la commune de Bayé
- Le parc national du Kouroufing, superficie : 55 770 ha crée selon la loi N°02-003 du 16 janvier 2002

Et des mises en défens : elles sont réalisées dans les communes de Faléa et Faraba. Leurs superficies varient entre 40 et 800 ha (projet d'appui à la gestion intégrée des ressources naturelles : AGIR)

2. Situation administrative

Le Cercle de Kéniéba est l'un des 7 cercles de la région de Kayes. Il est composé de 207 villages administratifs dirigés par des chefs de village et de nombreux hameaux de culture. Il se subdivise aussi en six (06) ex-arrondissements (Dialafara, Dombia, Faléa, Faraba, Kassama, et Kéniéba central) dirigés par des sous-préfets.

Les sous-préfet au niveau communal et le Préfet central (échelle cercle) assurent la gestion administrative du territoire et l'appui aux collectivités en lien avec les services techniques déconcentrés de l'Etat. Ils coordonnent également l'action des services techniques relevant de l'Etat et veillent à la cohérence des initiatives locales de développement portées par les élus.

L'avènement de la décentralisation a divisé ces entités administratives en communes. Le Cercle compte treize (13) collectivités dont douze (12) communes rurales (Bayé, Dabia, Dialafara, Dombia, Faléa, Faraba, Guénégoré, Kassama, Kéniéba, Kouroukoto, Sagalo et Sitakily) et un Conseil de Cercle dirigés respectivement par un Maire et un Président.

Tableau 2 : Données sur le découpage administratif de la Région.

Cercles	Nombre communes urbaines	Nbre communes rurales	Nbre Quartiers / villages	Nbre de Ménage en 2009	Nbre Concessions en 2009	Superficie KM2	Hbts/Km2	Population (2009)	Population (2010)
Kayes	5	23	332	80 763	33 258	22 190	23	513 172	531 133
Bafoulabé	0	13	272	35 266	15 267	20 220	12	233 647	241 825
Kéniéba	0	12	207	33 295	20 782	14 000	14	197 050	203 947
Kita	2	31	325	62 129	26 348	35 250	12	432 531	447 670
Nioro	3	13	201	35 424	13 597	11 060	21	228 926	236 938
Diéma	1	14	143	32 950	11 556	12 440	17	211 772	219 184
Yélimané	1	11	91	25 915	9 062	5 700	31	176 517	182 695
TOTAL	12	117	1 565	305 742	129 870	120 760	17	1 993 615	2 063 392

SOURCE: INSTAT (RGPH Avril 2009 Résultats définitifs)

Chaque Collectivité territoriale est dirigée par un Conseil présidé par un Maire pour les communes et un président pour le Conseil de Cercle. Ils sont investis par des conseillers élus au suffrage universel direct pour un mandat de cinq (5) ans renouvelable autant de fois. Leur rôle est de concevoir, d'élaborer, de planifier et de mettre en œuvre des actions de développement économiques social et culturel de la Collectivité.

Le développement économique, social et culturel du territoire communal relève de la responsabilité du conseil communal, conformément à l'article 14 du Code des collectivités territoriales en République du Mali, qui stipule que le conseil communal règle par ses délibérations les affaires de la commune dans les domaines économique, social et culturel, celui-ci doit avoir une vision claire du territoire, un chemin suffisamment balisé offrant une lecture assez lucide des contraintes et des atouts, des opportunités et des menaces, des forces et des faiblesses.



Le Cercle de Kéniéba à l'instar des autres cercles du Mali, à travers son Conseil, est responsable et maître d'ouvrage du programme de développement qu'elle met en œuvre sur son territoire.

Conscient de la difficulté qu'il y a à vouloir assurer seul le bon développement de son territoire, le Conseil de Cercle acteur de son propre développement s'engage dans une politique volontariste de développement local et dans un

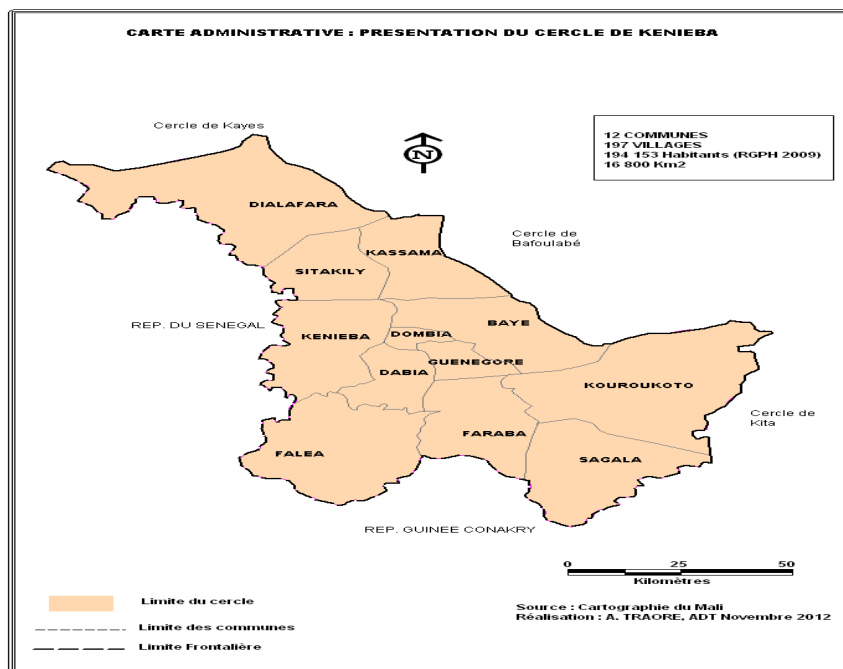
esprit de démocratie participative, à impliquer fortement la société civile.

Pour ce faire, les élus (25 dont 2 femmes) du Cercle ont souhaité le renforcement des capacités des acteurs du développement local en leur donnant les moyens de mener leurs propres actions et projets. En outre, ils s'engagent à impliquer les associations, groupements socioprofessionnels, conseils de village et communal à la planification du développement de leur territoire, puis à la mise en œuvre des différentes actions.

Des conseillers du cercle de Kéniéba siègent également au conseil régional qui est l'assemblée délibérante de la région. Composé des conseillers régionaux, il règle par ses

délibérations les affaires de la région. Il émet des avis sur les problèmes de développement et d'aménagement pour lesquels il doit être obligatoirement consulté.

Carte Administrative du Cercle de Kéniéba



Situation des élus de 2004 à 2009 du Cercle de Kéniéba

Communes	2004			2009		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Dabia	11	0	11	11	0	11
Dialafara	16	1	17	16	1	17
Kassama	15	2	17	16	1	17
Dombia	11	0	11	11	0	11
Kéniéba	18	5	23	16	7	23
Faléa	9	2	11	10	1	11
Sitakily	17	0	17	16	1	17
Bayé	16	1	17	17	0	17
Faraba	11	0	11	11	0	11
Guéné-goré	11	0	11	11	0	11
Sagalo	9	2	11	11	0	11
Kouroukoto	11	0	11	11	0	11
Totaux	155	13	168	157	11	168
Conseil de Cercle	24	1		23	2	25

Source : Base OISE

3. Situation humaine

a) Histoire du Cercle

Le Cercle de Kéniéba fût divisé en une multitude de cantons avant la pénétration coloniale. Chaque chef de canton régnait de façon autonome sur son territoire, mais des pactes ou des accords liaient certains cantons. Quelques cantons furent : Le Diébé sur la falaise (kassama-nord) ; le Diébé plaine dans la plaine (Sitakily) ; Diébély (Dialafara) ; Tambaoura (Dialafara) ; Kamana (Dialafara) ; Le kandionan (Kassama nord-Yatéra) ; Le Konkodougou falaise (Dioulafoundouba-Dombia) ; Le konkodougou plaine (Dabia-Kéniéba-Guénégoré) ; Le kouroudougou (Guindissou) ; Le maloontambaya (Sagalo dittin) ; Le merintambaya (Kouroukoto) ; Le Wontofa (Faléa) ; Le Worodougou (Kossaya).

Ces cantons ont été annexés par l'administration coloniale en 1942. Son siège était à Satadougou, au bord de la Falémé. La proximité avec le Sénégal constituait un danger pour l'administration coloniale et ses comptoirs commerciaux. Elle décida alors de s'éloigner de la frontière en transférant le siège à Kéniéba qui était un petit village.

A l'origine le mot Kéniéba signifie :

- "**Kègnè**" qui veut dire en malinké sable et "**ba**" signifie beaucoup selon les uns ;
- Et pour d'autres, Kéniéba signifie que le premier habitant avant de s'installer est parti voir un charlatan et que ce dernier, pour voir le sort a utilisé beaucoup de sable d'où le nom Kéniéba.

Les principaux administrateurs qui se sont succédés à Kéniéba :

Noms et prénoms	Fonction	période
monsieur Daniel	administrateur adjoint de colonie	1 ^{er} mai 1942 au 10 mars 1943
monsieur Marcel	administrateur principal	11 août 1943 au 09 mai 1946
monsieur Bacon	administrateur adjoint	10 juin 1946 au 25 juin 1946
monsieur Bath	administrateur	26 juin 1946 au 10 juin 1948
monsieur Rivaille	administrateur	11 juin 1948 au 30 mai 1949
monsieur Albert	sous chef bureau	1 ^{er} juin 1949 au 10 mai 1951
monsieur Massieux	administrateur	11 mai 1951 au 28 août 1951
monsieur Brin	administrateur cv	29 mai 1951 au 31 déc. 1954
monsieur Henri Bernard		1 ^{er} janvier 1955 au 23 novembre 1956
monsieur Jochin	ACM	24 novembre 1956 au 05 juin 1957
monsieur Bardié	S. Inspecteur CL	06 juin 1957 au 31 décembre 1958
monsieur Ali Cissé	premier administrateur noir de l'Afrique Occidentale Française (AOF)	1 ^{er} novembre 1958 au 30 avril 1959
monsieur Cheikna Traoré	administrateur civil	1 ^{er} mai 1959 au 28 octobre 1959
monsieur Bougoudié Dolo		1 ^{er} Décembre 1960 au 21 décembre 1960
monsieur Thierno Hadi Kontao		22 décembre 1960 au 24 février 1963
Mr Marian Diarra		22 Février 1963 au 15 octobre 1966
Aliou Sarré		16 septembre 1966 au 31 Décembre 1967
Ousmane Daka Traoré		1 ^{er} janvier 1968 au 5 mars 1973
Mamadou Diawara	administrateur civil	5 mars 1973 au 23 Juillet 1975
Alpha Abdoulaye		23 Juillet 1975 au Novembre 1975

Sow		
Amadou Kéita	administrateur civil	Novembre 1975 au 12 Novembre 1976
Alpha Abdoulaye Sow		12 novembre 1976 au 1 ^{er} Septembre 1978
Amadou Tyokari		1 ^{er} septembre 1978 au 13 octobre 1980
Abdoulaye Poudiougou		15 mars 1980 au 13 octobre 1984
Bakary Niambélé		14 septembre 1984 au 17 mars 1988
Amadou Diallo		18 mars 1988 au 15 novembre 1992
Ousmane Bagayoko		15 novembre 1992 au 15 janvier 1997
Guarba Kontao		15 janvier 1997 à 2003
Boukary Goita		2004 à 2006
Yacouba Diabaté		2006 à 2010
Elhadj Oumar Cissé		2010 à nos jours

Au Conseil de Cercle de Kéniéba depuis l'avènement de la décentralisation à nos jours différents présidents se sont succédé :

- 1999 à 2004, Mr Sada Souleymane Kanté ;
- 2004 à 2009, Nianguiri Haya Kéita ;
- 2009 à 2014, Mme Bakhaga Fatimata Kamara.

b) La population

La population du Cercle de Kéniéba est estimée à 197 050 habitants (RGPH, résultat définitif novembre 2011) contre 194 153 hbts en 2009. Elle est composée de 51% de femmes et de 49% d'hommes. Elle a une vocation agro-sylvo -pastorale et d'orpaillage. Cette dernière activité est considérée comme une activité traditionnelle et culturelle dans le Cercle. Les principales ethnies sont : les Malinkés, majoritaires dans toutes les communes sauf à Sagalo et Faléa où les peuhls sont majoritaires ; les Dialonkés dans la commune de Faléa, les Diakankés à Dabia et Faléa et une minorité de Soninkés et Bambara immigrés à la recherche du bien être social.

Toutes ces ethnies vivent en parfaite harmonie dans leur milieu donné. La ruée vers l'or a entraîné l'afflux massif d'autres nationalités en majorité venant d'Afrique. Bien que l'islam

soit la principale religion du Cercle, le christianisme est bien développé dans les communes de Kassama et Guénégoré et l'animisme, omniprésent dans toutes les contrées du cercle confère un caractère syncrétiste aux pratiquants des deux premières religions.

Evolution de la Population résidente par Cercle, milieu et sexe de 1998 à 2010 de la région de Kayes

Rubrique/Cercles/Année/Sexe	1998			2009			2010		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Kayes	H		161 818	76 470	181 925	258 395	79 146	188 292	267 439
	F		166 073	72 659	182 118	254 777	75 202	188 492	263 694
	T		327 891	149 129	364 043	513 172	154 349	376 785	531 133
	M		80 901	23 289	57 474	80 763	24 104	59 486	83 590
	C		21 906	10 439	22 819	33 258	10 804	23 618	34 422
Bafoulabé	H		81 861	0	114 607	114 607	-	118 618	118 618
	F		86 879	0	119 040	119 040	-	123 206	123 206
	T		168 740	0	233 647	233 647	-	241 825	241 825
	M		25 911	0	35 266	35 266	-	36 500	36 500
	C		11 629	0	15 267	15 267	-	15 801	15 801
Diéma	H		68 055	3848	98 642	102 490	3 983	102 094	106 077
	F		73 850	4491	104 791	109 282	4 648	108 459	113 107
	T		141 905	8339	203 433	211 772	8 631	210 553	219 184
	M		23 220	1263	31 687	32 950	1 307	32 796	34 103
	C		8 909	359	11 197	11 556	372	11 589	11 960
Kéniéba	H		71 697	0	98 293	98 293	-	101 733	101 733
	F		73 274	0	98 757	98 757	-	102 213	102 213
	T		144 971	0	197 050	197 050	-	203 947	203 947
	M		22 568	0	33 295	33 295	-	34 460	34 460
	C		14 454	0	20 782	20 782	-	21 509	21 509
Kita	H			26 853	185 360	212 213	27 793	191 848	219 640
	F			27 695	192 623	220 318	28 664	199 365	228 029
	T		0	54 548	377 983	432 531	56 457	391 212	447 670
	M			8 393	53 739	62 129	8 687	55 620	64 304
	C			4 787	21 561	26 348	4 955	22 316	27 270
Nioro	H		80 544	26 590	85 449	112 039	27 521	88 440	115 960
	F		85 164	26 705	90 182	116 887	27 640	93 338	120 978
	T		165 708	53 295	175 631	228 926	55 160	181 778	236 938
	M		26 015	7 954	27 470	35 424	8 232	28 431	36 664
	C		10 889	3 343	10 254	13 597	3 460	10 613	14 073
Yélimané	H		57 037	5 953	79 193	85 146	6 161	81 965	88 126
	F		64 426	6 691	84 680	91 371	6 925	87 644	94 569
	T		121 463	12 644	163 873	176 517	13 087	169 609	182 695
	M		7 077	1 924	23 991	25 915	1 991	24 831	26 822
	C		1 117	642	8 420	9 062	664	8 715	9 379
Total Région	H			139 714	843 469	983 183	144 604	872 990	1 017 594
	F			138 241	872 191	1 010 432	143 079	902 718	1 045 797
	T		0	277 955	1 715 660	1 993 615	287 683	1 775 708	2 063 392
	M			42 820	262 922	305 742	44 319	272 124	316 443
	C			19 570	110 300	129 870	20 255	114 161	134 415

Source : RGPH 98, RGPH 2009 et DRPSIAP-Kayes

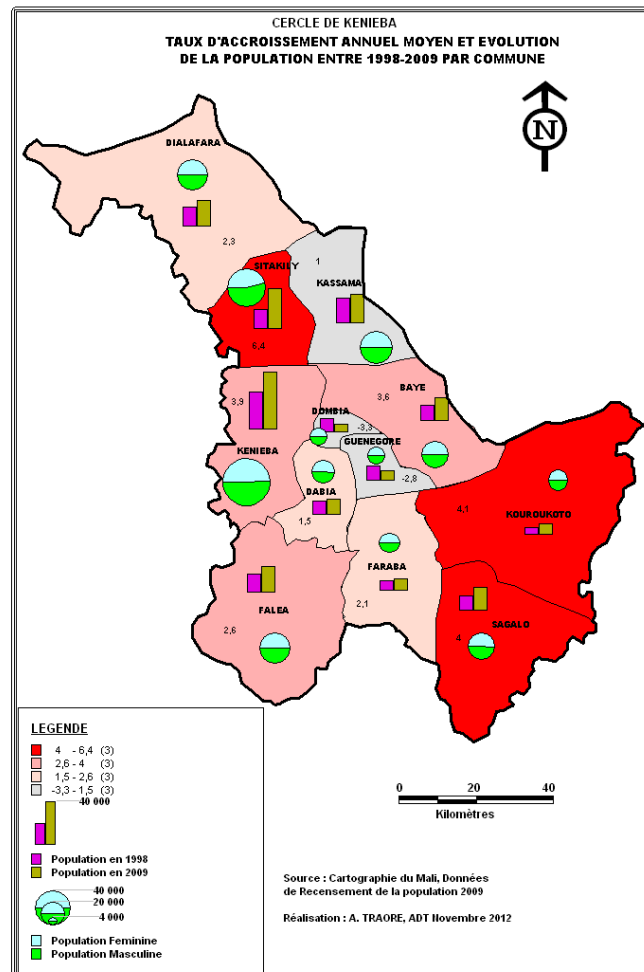
Du point de vue du nombre d'habitants, le Cercle de Kéniéba occupe la sixième place de la région de Kayes avant celui de Yélimané. En 2010, sa population représentait 9,8% de la région de Kayes.

Evolution de la Population du Cercle de Kéniéba de 1998 à 2010

Communes/Année/ Sexe		1998	2009	2010
Baye	H	5 375	7 885	8 161
	F	5 580	8 208	8 495
	T	10 955	16 093	16 656
Dabia	H	4 487	5 122	5 301
	F	4 660	5 710	5 910
	T	9 147	10 832	11 211
Dialafara	H	6 816	8 797	9 105
	F	6 905	8 908	9 220
	T	13 721	17 705	18 325
Dombia	H	4 267	3 018	3 124
	F	4 719	3 160	3 271
	T	8 986	6 178	6 394
Faléa	H	6 479	8 610	8 911
	F	6 694	8 845	9 155
	T	13 173	17 455	18 066
Faraba	H	3 401	4 248	4 397
	F	3 376	4 315	4 466
	T	6 777	8 563	8 863
Guénégoré	H	4 852	3 557	3 681
	F	4 998	3 672	3 801
	T	9 850	7 229	7 482
Kassama	H	8 486	9 374	9 702
	F	8 738	9 856	10 201
	T	17 224	19 230	19 903
Kéniéba	H	12 859	19 967	20 666
	F	13 055	19 590	20 276
	T	25 914	39 557	40 941
Kouroukoto	H	2 650	3 929	4 067
	F	2 465	4 051	4 193
	T	5 115	7 980	8 259
Sagalo	H	5 001	7 575	7 840
	F	5 228	8 255	8 544
	T	10 229	15 830	16 384
Sitakily	H	7 024	14 705	15 220
	F	6 856	12 796	13 244
	T	13 880	27 501	28 464
Total Cercle	H	71 697	96 787	100 175
	F	73 274	97 366	100 774
	T	144 971	194 153	200 948

Source : RGPH 98, RGPH 2009 et DRPSIAP-Kayes

La population (Importance, Répartition par sexe, Taux d'accroissement et évolution 1998 et 2009.



La population du Cercle a connu une évolution rapide entre 1998 et 2009. Elle est passée de 144 971 hbts en 1998 à 194 153 hbts en 2009, et en 2011 à 197 050 hbts soit un taux d'accroissement de 1,49% avec une densité de 12 hbts au km². Les communes de Sitakily, Kouroukoto, Sagalo ont enregistré les plus importants taux d'accroissement annuel respectivement 6,4% ; 4,1% ; 4%.

Quant aux communes de Dombia, Guénégoré, elles ont connu une baisse de la population au cours de la période 1998-2009, avec un taux d'accroissement moyen respectif de -3,3% et -2,8%. Par ailleurs, les communes de Kénieba, Sitakily et Faraba détiennent les populations les plus importantes.

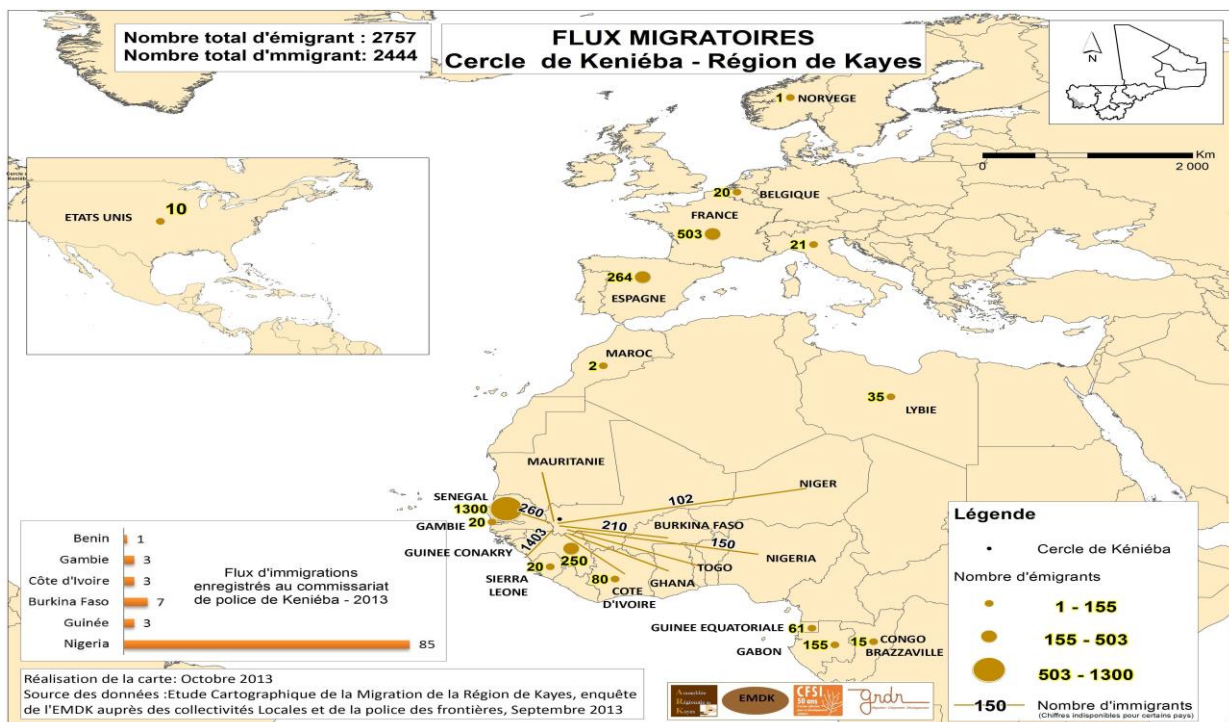
La population du Cercle est composée de 51% de femmes et de 49% d'hommes. Cette croissance rapide de la population est due aux flux migratoires en raison de l'arrivée massive des populations venant de plusieurs régions du Mali et même des pays voisins à la recherche soit de l'or (orpaillage) ou soit du travail au près des différentes sociétés minières. Cela nous conduit à la description de la migration au niveau de Cercle de Kénieba.

c) Migration

Le Cercle de Kéniéba est un territoire de migration (émigration et immigration). Les données cartographiques de la migration de la région de Kayes recueillies auprès de trois (3) communes du Cercle de Kéniéba (Dialafara, Kéniéba, Kroukoto) ont été exploitées par l'équipe de rédaction de la monographie.

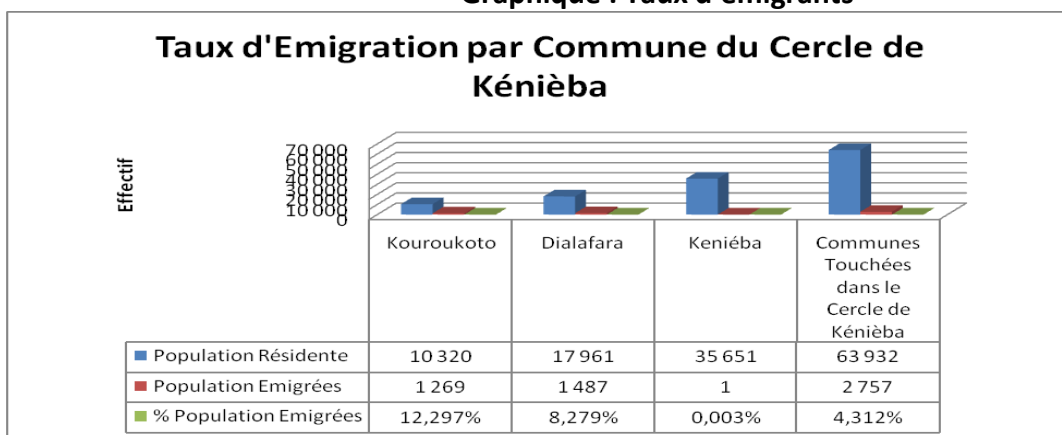
A Kéniéba, bien que toutes les communes ne soient couvertes par les enquêtes, celles-ci ont permis d'avoir un aperçu général sur les principaux pays de destination des ressortissants (émigration), de provenance des ressortissants d'autres pays (immigration), la durée de résidence, les secteurs d'activité, la traçabilité des flux d'immigration frontaliers.

Flux Migratoires (émigration et immigration) du Cercle de Kéniéba



c1) Emigration

Graphique : Taux d'émigrants



L'émigration, un phénomène social dans le temps, devient de plus en plus économique. Le départ de bon nombre de candidats s'explique en grande partie par la détérioration des conditions de vie surtout en milieu rural consécutives aux grandes sécheresses des années 1970 et 1980. L'émigration est beaucoup pratiquée par les hommes dans les milieux ruraux (en destination d'autres milieux ruraux et/ou urbains regorgeant de potentialités économiques et vers d'autres pays).

Les itinéraires ainsi que les destinations des « migrants » et tendances migratoires sont divers et changent en fonction des réalités. En outre des migrations classiques de résidence, les migrations circulaires (mouvements temporaires d'allers et retours) pour les affaires s'intensifient de nos jours dans les pays frontaliers, en Asie, voire en Europe.

Les ressortissants sont partout dans le monde. Ils sont structurés en association et sont impliqués dans des partenariats de coopération décentralisée. Malgré les évolutions constatées dans le partenariat entre les élus et les « migrants », la dynamique reste à consolider pour optimiser l'apport des migrants et renforcer la décentralisation.

Emigrants du Cercle de Kéniéba							
Communes de destination	Pays ou Zones de destination	Nombre d'émigrants identifiés	Nbre Homme	Nbre Femme	Source des chiffres	Durée de résidence	Secteurs d'activité
Bilan de l'Emigration dans la Commune de Dialafara	19 Principaux Pays d'Emigration: France, Espagne, Belgique, Italie, Grèce, USA, Gabon, Guinée Equatoriale, Congo Brazzaville, Cameroun, Mozambique, Afrique du Sud, Maroc, Libye, Sénégal, Guinée Conakry, Côte d'Ivoire, Gambie, Sierra Leone.	1487	1153	334	Estimations de la Mairie	De la mobilité saisonnière (1 semaine à 9 mois), de transit (1 à 2 ans) à la résidence permanente avec des mouvements d'aller et retour.	14 Principaux Secteurs d'Activité Afrique: Commerce, artisanat, agriculture, orpaillage, mines, maraichage, BTP; boulangerie, élevage (berger), gardiennage, secteur de bois (bucheron). Ailleurs: BTP, restauration, assainissement, maraichage, Transport (Chauffeur de taxi).
Bilan de l'émigration dans la Commune de Kéniéba	31 Principaux Pays d'Emigration: Sénégal, Guinée Conakry, Mauritanie, Gambie, Côte d'Ivoire, Niger, Burkina Faso, Liberia, Sierra Leone, Ghana, Togo, Benin, Nigeria, Algérie, Libye, Maroc, Tunisie, Angola, Gabon, Congo Brazzaville, République Démocratique du	1	Pas d'infos	1		De la mobilité saisonnière (3 jours à 9 mois), temporaire (selon le temps pris pour les affaires et études), de transit (2 à 5 ans) à la résidence	18 Principaux Secteurs d'Activité Afrique: Commerce, orpaillage, agriculture, études, main d'œuvre, assainissement, travaux domestiques, mines, enseignement, BTP. Ailleurs: Industries, restauration, ménage, main d'œuvre, assainissement, BTP, agriculture, hôtellerie, cabine téléphonique, promoteur d'entreprises, poste, transport (chauffeur de taxis).

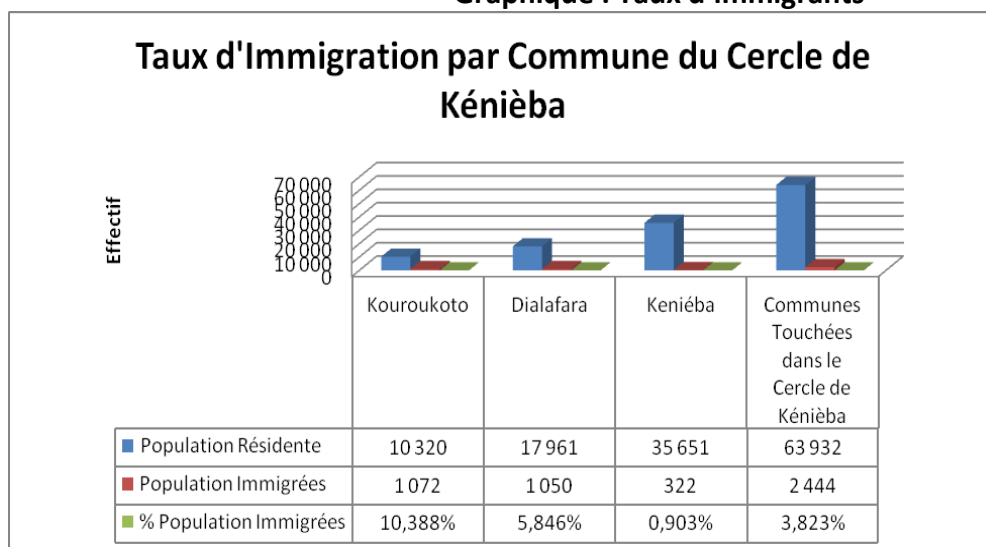
Emigrants du Cercle de Kéniéba							
Communes de destination	Pays ou Zones de destination	Nombre d'émigrants identifiés	Nbre Homme	Nbre Femme	Source des chiffres	Durée de résidence	Secteurs d'activité
	Congo, Guinée Equatoriale, France, Espagne, Allemagne, Portugal, Italie, Norvège, USA, Canada, Japon					permanente avec des mouvements d'aller et retour.	
Bilan de l'émigration dans la Commune de Kouroukoto	9 Principaux Pays d'Emigration: Sénégal, Guinée Conakry, Côte d'Ivoire, Gabon, Libye, Guinée Equatoriale, France, Espagne, Italie.	1269	1109	160	Estimations de la Mairie	De la mobilité saisonnière (3 à 6 mois), temporaire (2 à 3 ans), de transit à la résidence permanente avec des mouvements d'aller et retour (5 à 30 ans).	11 Principaux Secteurs d'Activité Afrique: Orpillage; commerce (ambulante et ordinaire) dans les zones minières, vente de bétail, agriculture, Maraîchage, Boulangerie, chauffeur d'engins lourds à la mine, Ailleurs: BTP, Chemin de fer (Metro), Assainissement, employé dans les boucheries et fermes.
Bilan de l'Emigration dans le Cercle de Kéniéba	36 Principaux Pays d'Emigration: Sénégal, Guinée Conakry, Mauritanie, Côte d'Ivoire, Niger, Burkina Faso, Gambie,	2757	2262	495	Estimations de la Mairie	De la migration saisonnière (3 jours à 9 mois), migration	28 Principaux secteurs d'activité Afrique: Commerce (ambulante et ordinaire), vente de bétail, artisanat, agriculture, maraichage, orpillage, mines, BTP, boulangerie, élevage(Berger),

Emigrants du Cercle de Kéniéba							
Communes de destination	Pays ou Zones de destination	Nombre d'émigrants identifiés	Nbre Homme	Nbre Femme	Source des chiffres	Durée de résidence	Secteurs d'activité
	<p>Liberia, Sierra Leone, Ghana, Togo, Benin, Nigeria.</p> <p>Gabon, Guinée Equatoriale, Congo Brazzaville, République Démocratique du Congo, Cameroun.</p> <p>Mozambique, Afrique du Sud, Angola, Algérie, Maroc, Libye, Tunisie.</p> <p>8 en Europe: France, Espagne, Belgique, Italie, Allemagne, Portugal, Norvège, Grèce.</p> <p>2 en Amérique: USA, Canada.</p> <p>1 en Asie: Japon.</p>					<p>temporaire (2 à 10 jours, 5 à 30 ans, selon le temps pris pour les affaires et études), migration de transit (1 à 5 ans) à la résidence permanente avec des mouvements d'aller et retour.</p>	<p>gardiennage, secteur de bois (boucheron), études, main d'œuvre, assainissement, travaux domestiques, enseignement, chauffeur d'engins lourd à la mine.</p> <p>Ailleurs: BTP, industries, restauration, assainissement, ménage, main d'œuvre, employé dans les boucheries et fermes, maraichage, agriculture, hôtellerie, cabine téléphonique, promoteur d'entreprises, poste, chemin de fer (Metro), transport (Chauffeur de taxi).</p>

C2) Immigration

Le Cercle de Kéniéba étant un carrefour de rencontre regorgeant d'importants bassins miniers est la principale zone d'immigration en région de Kayes.

Graphique : Taux d'immigrants



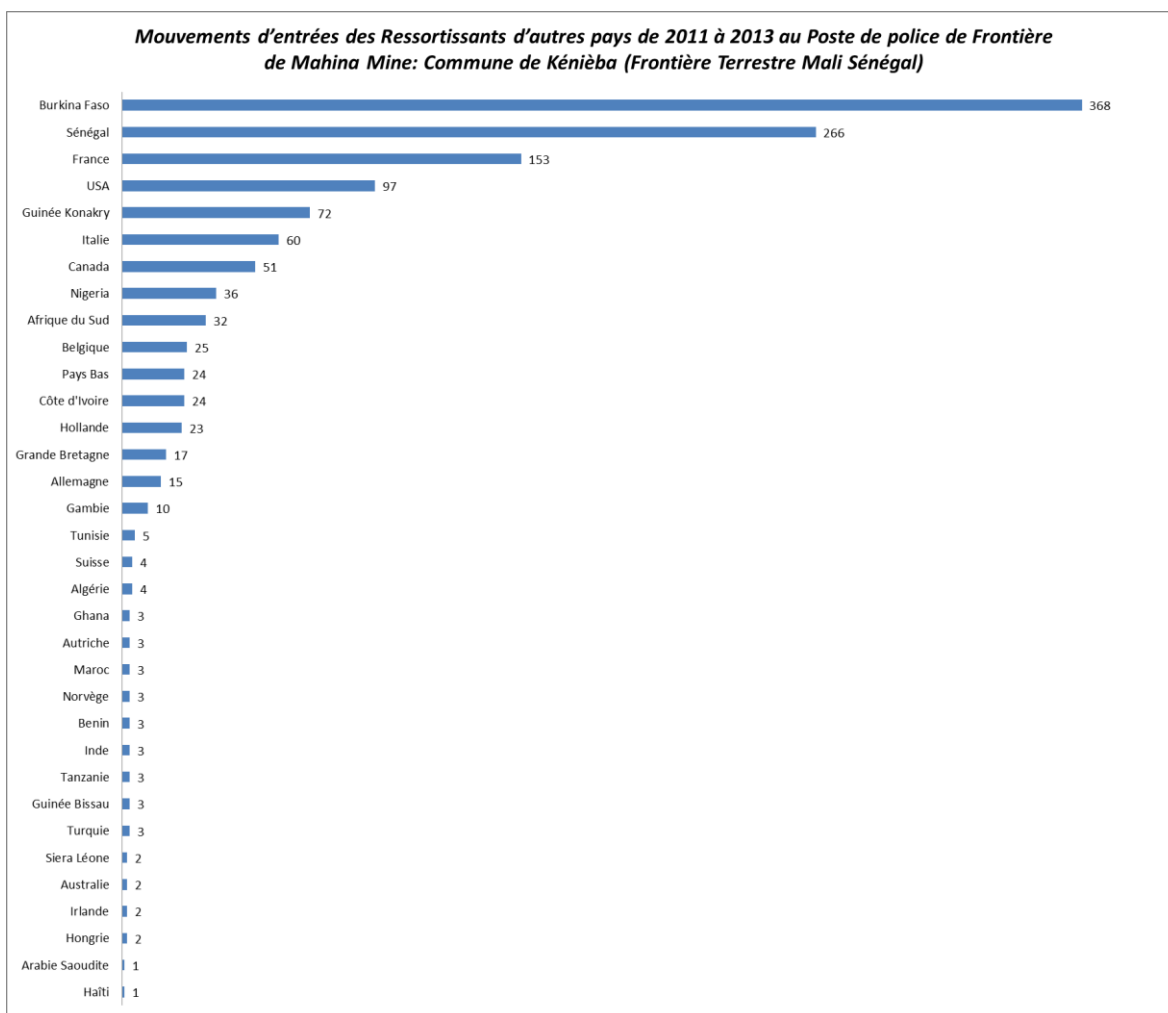
Immigrants du Cercle de Kéniéba							
Communes de destination	Pays de provenance	Nombre d'immigrants identifiés	Nbre Homme	Nbre Femme	Source des chiffres	Durée de résidence	Secteurs d'activité
Bilan de l'Immigration dans la Commune de Dialafara	Senegal, Guinée Conakry, Burkina Faso, Niger, Nigeria.	1050	840	210	Estimations de la Mairie	De la migration saisonnière (1 semaine à 9 mois), à la résidence permanente avec des mouvements d'aller et retour.	5 Principaux Secteurs d'Activité Afrique: Commerce, orpaillage, Boucherie, pâtisserie, Bar restaurant.
Bilan de l'immigration dans la Commune de Kéniéba	Sénégal, Guinée Conakry, Mauritanie, Burkina Faso, Niger, Côte d'Ivoire, Cameroun, Gambie, Sierra Leone, Benin, Togo, Ghana, Nigeria.	322	Pas d'infos	322		De la mobilité saisonnière (très mobiles entre les zones minières de Kéniéba et du Sénégal), à la résidence permanente avec des mouvements d'aller et retour.	13 Principaux Secteurs d'Activité Afrique: Commerce (ambulante et ordinaire), menuiserie, restauration, BTP, artisanat, Orpaillage, boulangerie traditionnelle, bar-restaurant, boucherie, pâtisserie, santé (tradithérapeute), mines, coiffure.
Bilan de l'immigration dans la Commune de Kouroukoto	Sénégal, Guinée Conakry, Burkina Faso, Niger.	1072	447	625		De la migration saisonnière (2 à 6 mois), migration temporaire (1 à 3 ans) à la résidence permanente avec des mouvements d'aller et retour.	6 Principaux Secteurs d'Activité Afrique: élevage (pâturage), commerce, orpaillage, agriculture, boucherie, pâtisserie.

Immigrants du Cercle de Kéniéba							
Communes de destination	Pays de provenance	Nombre d'immigrants identifiés	Nbre Homme	Nbre Femme	Source des chiffres	Durée de résidence	Secteurs d'activité
Bilan de l'Immigration dans le Cercle de Kéniéba	Sénégal, Guinée Conakry, Mauritanie, Burkina Faso, Niger, Nigeria, Ghana, Côte d'Ivoire, Gambie, Sierra Leone, Benin, Togo. Cameroun.	2444	1287	1157		De la migration saisonnière (1 semaine à 9 mois: très mobiles entre les zones minières de Kéniéba et du Sénégal), migration temporaire (1 à 3 ans) à la résidence permanente avec des mouvements d'aller et retour.	15 Principaux Secteurs d'Activité Afrique: Commerce (ambulante et ordinaire), santé (tradithérapeute), agriculture, mines, orpaillage, BTP, artisanat, coiffure, rotisserie, boucherie, menuiserie, boulangerie traditionnelle, restauration, Bar restaurant, élevage (pâturage).

C3) Personnes de nationalité non malienne en transit

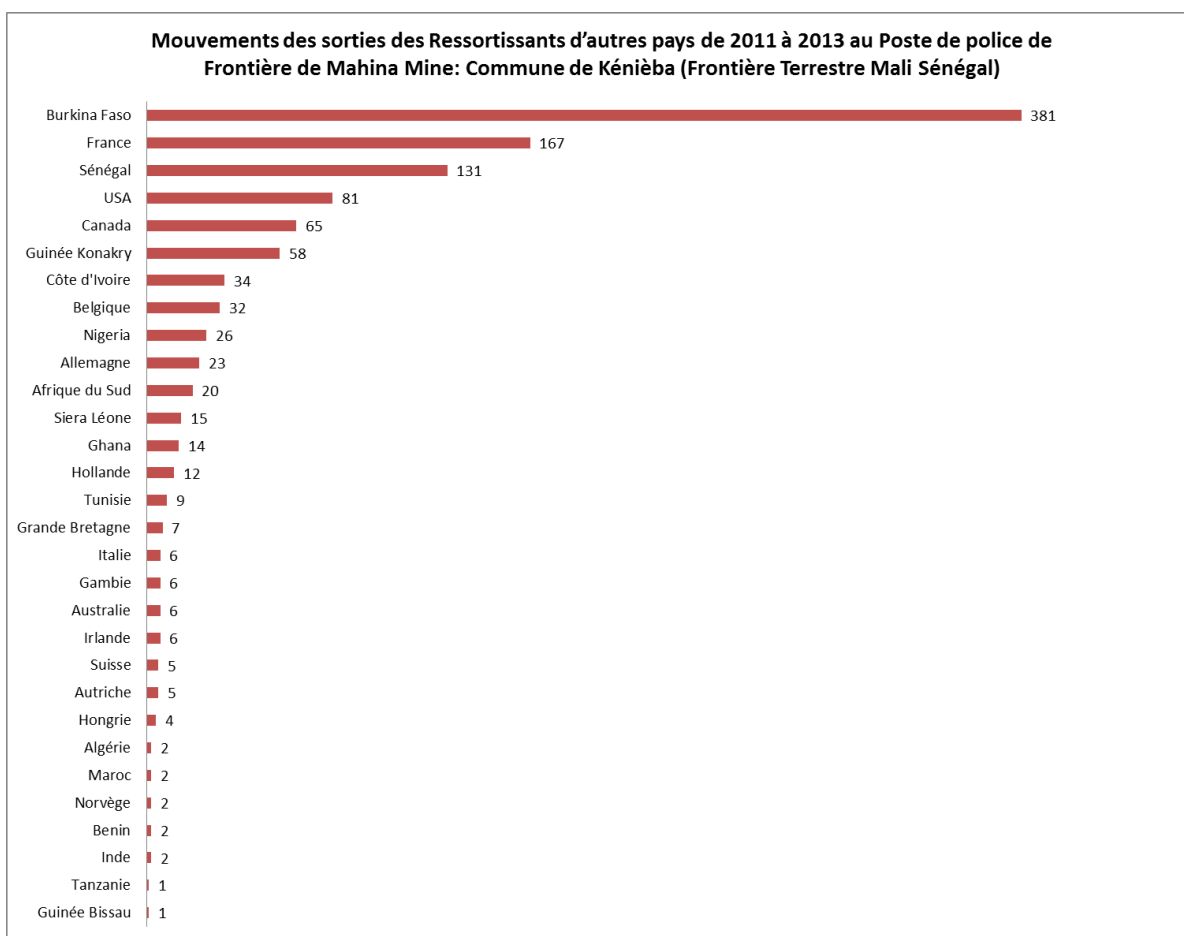
La Police de Frontière Terrestre de Mahina mines (Frontière Mali-Sénégal) a enregistré **1355** entrées et **1220** sorties du 21/11/2011 au 07/2013. Cette mobilité concerne les **ressortissantes de 54 pays**.

- **23 Pays d’Afrique**: Sénégal, Guinée Bissau, Gambie, Burkina Faso, Guinée Conakry, Mauritanie, Nigeria, Ghana, Siéra Léone, Niger, Côte d'Ivoire, Benin, Togo, Algérie, Maroc, Tunisie, Cameroun, Tchad, Botswana, Ouganda, Tanzanie, Ethiopie, Madagascar.
- **20 Pays d’Europe** : France, Italie, Pologne, Belgique, Pays Bas, Allemagne, Espagne, Grande Bretagne, Suisse, Autriche, Danemark, Irlande, Suède, Türkiye, Norvège, Russie, Slovaquie, Lituanie, Hongrie, Roumanie.
- **3 Pays d’Amérique** : USA, Canada, Haïti.
- **2 Pays d’Océanie** : Australie, Nouvelle Zélande.
- **5 Pays d’Asie** : Philippines, Inde, Thaïlande, Chine, Arabie Saoudite.



Migration de transit (entrées)

Migration de transit (sorties)



C4) Histoire et plus values des acteurs de la mobilité du Cercle de Kéniéba

Il ressort qu'au fil des années, les itinéraires, les moyens de transport, les facilités des conditions d'entrée et de résidence changent. Dans les années 1960-1970, les « migrants » arrivaient en France en toute légalité avec la carte d'identité sans problème et n'avaient pas de difficultés majeures en termes d'insertion socioéconomique. Du Sénégal, ils partaient en bateau.

Aujourd'hui avec le durcissement des conditions d'entrée et de séjour dans les pays d'accueil, peu de candidats obtiennent des documents légaux de voyage des pays d'accueil. Certains contournent des dispositifs afin d'entrer illégalement. Ces candidats à l'immigration clandestine quittent leur village pour le chef-lieu de la commune ou du Cercle, la capitale régionale, Bamako (capitale nationale), puis se dirigent vers un Etat ouest africain (Mauritanie, Sénégal, Côte d'Ivoire, Niger, etc.) ou centre africain (Congo Brazzaville, République Démocratique du Congo, Gabon, etc.). A chaque étape d'itinéraire emprunté, ils travaillent pour économiser une somme d'argent pouvant les acheminer à la destination souhaitée.

Ceux qui ont comme destination l'Europe passent par un ou plusieurs pays de transit de l'Afrique de l'Ouest et du Maghreb notamment la Mauritanie, l'Algérie, le Maroc, la Tunisie,

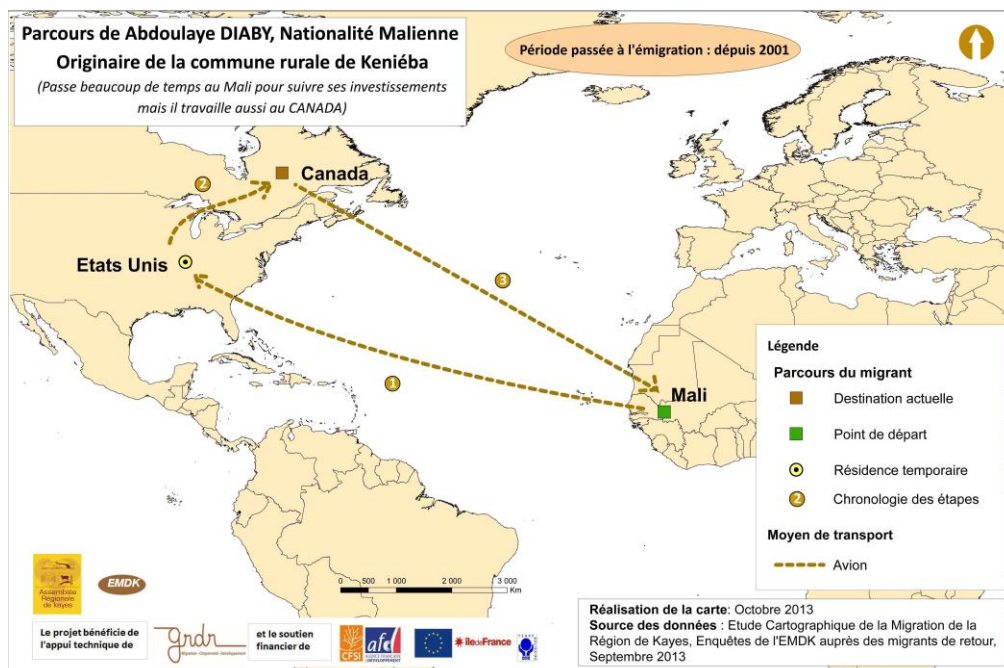
la Libye pour se rendre en Espagne ou en Italie. Une fois arrivés, certains y restent pour travailler tandis que d'autres continuent vers la destination souhaitée (France notamment). La pratique de ces itinéraires demeure d'actualité mais avec le concours des réseaux sociaux entretenus par les « migrants » et les spéculateurs, certains candidats parviennent à quitter leur localité pour rejoindre leur destination souhaitée sans faire de transit.

Marche, véhicule, train, pirogue, bateau, avion sont entre autres des moyens par lesquels les acteurs de la mobilité "migrants" s'acheminent. L'amélioration des moyens de transport empruntés est observée entre l'aller (moins chers et difficile) et le retour (plus chers et confortables). Un grand nombre des personnes interviewées qui avaient pour la plupart de liens étroits avec leur milieu de départ et qui y investissaient bien avant leur retour définitif affirment qu'après le retour, leur situation est améliorée et qu'elles ne souhaitent plus émigrer à nouveau, excepté les missions ou pour des raisons administratives. Les autres n'étant pas satisfaits de leurs conditions de vie actuelle (faillite engendrée par les difficultés d'adaptation aux réalités locales, de financement et de gestion, les charges familiales) ou n'ayant pas réussi à se rendre dans le pays souhaité, attendent de nouvelles opportunités pour émigrer.

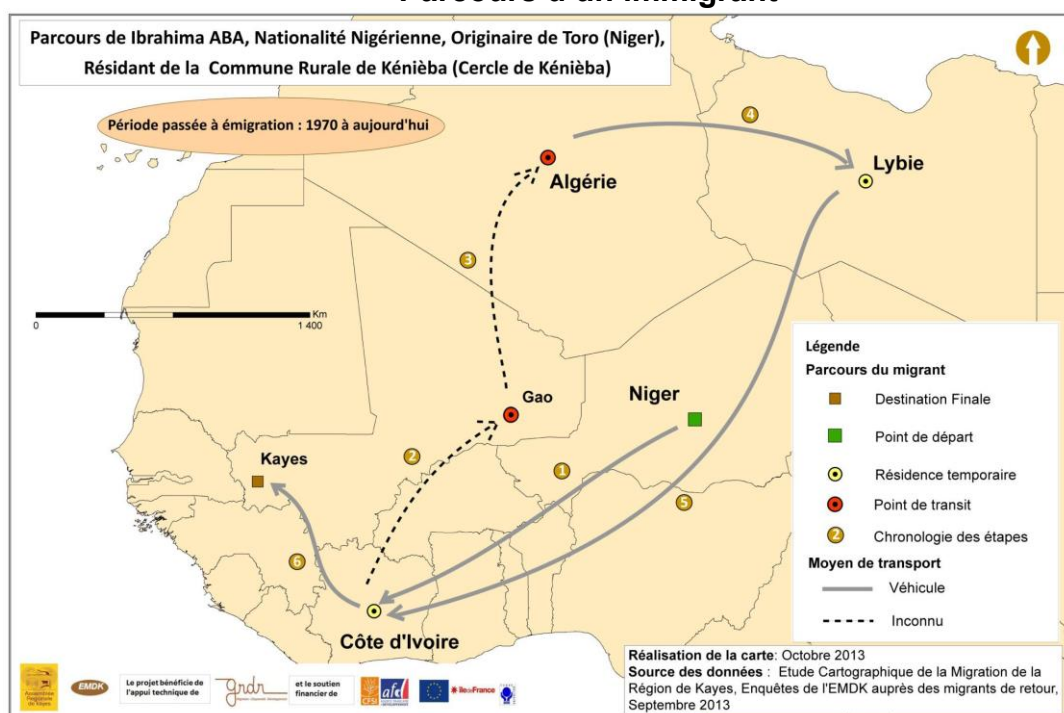
Parmi les émigrants de retour, beaucoup ont bénéficié de l'accompagnement financier des parents, l'accompagnement financier et/ou technique des d'organismes spécialisés en la matière parmi lesquels on peut citer les programmes de réinsertion des gouvernements européens des rapatriés de pays en crise, du gouvernement malien et partenaires (HCR, OIM...).

La retraite, les raisons familiales dans le milieu de départ, l'insécurité/conflits armés dans le milieu d'accueil (les rapatriés de Côte d'Ivoire, de Libye, de Séra Léone), la reconduite, les aides au retour sont des principaux motifs de retour. D'autres retournent de façon volontaire et autonome sans soutien.

Parcours d'un émigrant



Parcours d'un immigrant



C5) Acteurs de la migration

Une diversité d'acteurs intervient dans la migration dans le Cercle de Kéniéba. Les typologies d'acteurs identifiées sont des Collectivités Locales et Syndicats de Collectivités, Associations Locales de Développement, Association de Migrants, Services Techniques et Institutions, ONG/Projets.

Acteurs de la migration du Cercle de Kéniéba

Communes	Nbre de Collectivités Locales et Syndicats de Collectivités	Nombre d'Associations Locales de Développement	Nombre d'Association de Migrants	Nombre de Services Techniques et Institutions	Nombre d'ONG/Projets	Nombre Total de toutes les typologies d'acteurs par Commune
Localisation Indéterminée	0	0	1	0	0	1
Dialafara	2	37	7	0	0	46
Faraba	1	0	0	0	0	1
Guénégoré	1	0	0	0	0	1
Kassama	0	0	1	0	0	1
Kéniéba	3	27	7	4	2	43
Kouroukoto	2	10	3	0	0	15
Dialafara, Faraba, Guénégoré, Kassama, Kéniéba, Kouroukoto.	9	74	19	4	2	108

Source : Cartographie de la Migration de la Région de Kayes, 2013

C6) Apports des migrants

Certains "migrants" et "migrants de retour" sont très actifs dans leur communauté, ils participent au développement économique à travers leurs activités professionnelles, créent des emplois, transfèrent leur savoir faire acquis et sont pleinement engagés dans la vie associative et politique. Nombre d'entre eux sont des conseillers municipaux, élus de collectivités locales. Ils contribuent donc à la gouvernance et au développement local.

Les apports des migrants portés par les associations du Cercle de Kéniéba concernent en grande majorité la réalisation et l'équipement d'infrastructures sociales (centres de santé, écoles, centres d'alphabétisation, banques de céréales, mosquées, bâtiments, hydraulique). Ils contribuent aussi à la prise en charge des salaires du personnel enseignant et de santé, l'achat de matériels scolaires et de vivres pour leur territoire d'origine, donc à l'amélioration des conditions de vie des populations. Il nous a été révélé dans des communes touchées par les enquêtes qu'il manque de relations formelles de collaboration entre les ressortissants et les élus locaux. Ce qui fait que certaines réalisations sont faites sans l'implication réelle des collectivités locales.

Par ailleurs, il existe l'association des Ressortissants du Cercle de Kéniéba en France (**ARKF**) qui regroupe toutes des associations villageoises et communales du Cercle en France.

d) Coopération Décentralisée

Coopération Décentralisée du Cercle de Kéniéba

Collectivités en Région de Kayes	Collectivités Partenaires	Localisation des Collectivités Partenaires	Thématiques et Activités réalisées ici et là-dans dans le cadre des partenariats	Lancement et Durée des conventions de partenariat	Contexte/ori gines des partenariats	Principaux acteurs impliqués dans les partenariats	Contact du ou des responsables	Appréciation des partenariats	Sources des informations	Bilan des Partenariats
Kolobo (Commune de Dialafara)	Commune de Gentilly	Département du Val-de-Marne, Région Île-de-France, France.	Santé (prévention)	Signée en 2004	Non précisé	Non précisés	Non précisés	Non précisés	Atlas français de la coopération décentralisée et des autres actions extérieures.	
Conseil de Cercle de Kéniéba	Conseil Général du Pas de Calais	Région Pas de Calais, France.	Gouvernance locale, Développement rural et agricole (y comprises mines), développement économique (agriculture, mines).	Signée en 2011	Non précisé	Région Nord Pas de Calais, Association CORENS	En France: Laurence CANAL, conseil général du Pas de Calais. Au Mali : Cheick Oumar CAMARA,	Non précisé	Atlas français de la coopération décentralisée et des autres actions extérieures et enquêtes EMDK.	1 Partenariat entre Cercle/Département (Ici) et Cercle/Département (Là-bas)

CHAPITRE II : Le secteur primaire

1. Agriculture

Au Mali l'Etat tente d'encourager les investisseurs privés à s'intéresser à la production agricole en développant une agriculture d'entreprise (plantations, cultures annuelles mécanisées, périmètres irrigués, élevage industriel...). Cette volonté politique s'est matérialisée par l'adoption de La Loi d'Orientation Agricole le 14/12/2005. Elle a pour but de promouvoir une agriculture familiale durable, moderne ainsi que l'entreprise agricole à travers la création d'un environnement propice au développement d'un secteur agricole structuré.

Cette Loi d'Orientation Agricole concerne l'ensemble des activités économiques du secteur agricole et péri agricole (transformation, transport, commerce distribution et autres services agricoles) et leurs fonctions sociales et environnementales, ainsi que tous les acteurs concernés (Etat, Collectivités territoriales, Société Civile, Producteurs, Partenaires du développement). Elle se donne pour objectif de passer d'une agriculture de subsistance à une agriculture durable, diversifiée, moderne et compétitive, en plaçant les paysans au centre de la démarche, afin de permettre la satisfaction des besoins croissants du pays.

Elle est tournée vers la conquête des marchés régionaux et sous-régionaux. La politique de développement agricole que propose la LOA s'appuie sur les principes suivants : l'équité sociale, le droit à la sécurité alimentaire dans un contexte de souveraineté alimentaire, la responsabilisation des acteurs, la solidarité et le partenariat entre les acteurs, le désengagement de l'Etat des fonctions productives et commerciales.

A Kéniéba, selon les statistiques de la campagne agricole 2011-2012, la superficie emblavée en céréales est de 205 274 hectares 12, 21% de la superficie totale du Cercle. Cette superficie est constituée de :

- Sols gravillonneux lessivés des glacis et des flancs de montagnes soumis à une exploitation alternée avec la jachère qui dure entre trois et quatre années ;
- Sols argilo-sableux des plaines, vallées et bas fonds exploités pour la culture du riz
- Sols sablo-argileux. Ils sont soumis au type d'exploitation sur brûlis et sans mesure de protection tel que le système de défense et restauration des sols.

Les eaux de ruissellement ne sont pas valorisées sur toute l'étendue du cercle. Il n'existe pas d'aménagement hydro-agricole digne de ce nom, malgré l'abondance des terres aménageables dans toutes les communes. Les terres agricoles les plus fertiles sont entre autres: la Plaine de Moussala (1 200 ha) ; la Plaine de Kourou ; la Plaine de Kouroukoto ; le Bas fond de Faraba ; le Bas fond de Dialafara, le fond de Kambaya.

La production agricole du Cercle est diversifiée mais dominée par le sorgho et le maïs. A côté de ceux-ci, le Cercle produit également du mil, du riz, du fonio, de l'arachide, etc. Malgré la bonne pluviométrie, les statistiques du tableau ci-dessous révèlent le faible rendement des cultures.

**Superficie, rendement et production des cultures céréalières
du Cercle de Kéniéba campagne (2011-2012)**

Spéculation	Mil			Sorgho			Maïs			Riz			Fonio			Arachide		
	Sup. (ha)	Rdt Kg ha	Prod.(T)	Sup. (ha)	Rdt Kg /ha	Prod. (T)	Sup. (ha)	Rdt Kg/ ha	Prod. (T)	Sup. (ha)	Rdt Kg/ha	Prod. (T)	Sup. (ha)	Rdt Kg/ha	Prod. (T)	Sup. (ha)	Rdt Kg/ ha	Prod. (T)
Kéniéba	136	650	88,4	2760	900	2484	2831	1000	2831	3026	875	2647,75	1623	550	892,63	1320	850	1120
Sitakily	81	650	52,65	3095	900	2785,5	1487	1000	1487	2797	875	2447,37	516	550	283,8	1002	850	851,7
Dialafara	662	650	430,3	2785	900	2506,5	4040	1000	4040	2335	875	2040,12	1630	550	896,5	2000	850	1700
Kassama	141	650	91	4162	900	3745,8	3995	1000	3995	932	875	815,5	3070	550	1688,5	1700	850	1445
Dombia- Bayé	165	650	107,25	3785	900	3406,5	1273	1000	1273	1000	875	875	3850	550	2117,5	2000	850	1700
Dabia- Guénégoré	169	650	109,6	2555	900	3195	2559	1000	2559	1911	875	1672,12	1300	550	715	1750	850	1487,5
Faraba- Sagalo	-	650	-	2468,5	900	2221,65	3127	1000	3127	974	875	852,25	1140	550	627	1250	850	1062,5
Kouroukoto	135	650	8,45	4286	900	3857,4	1536	1000	1536	1410	875	1233,75	1071	550	589,5	3057	850	2598,5
Faléa	-	650	-	3919	900	3527,1	4100	1000	4100	270	875	236,25	1900	550	1045	3850	850	3272,5
Total	1488	650	967,2	30810,5	900	27729	24948	1000	24948	14655	875	12823,12	16623	550	9145,95	116750	850	15237,7

Source : Service d'agriculture Kéniéba (service déconcentré de la direction régionale de l'agriculture) ; Année 2011

Flux Commerciaux des Produits Céréaliers.

Spéculations	Zone production excédentaire	Zone production déficitaire	Marché de ravitaillement	Marché d'écoulement
Mais	Dialafara, Sitakily	Kéniéba, Kassama, Dombia, Dabia, Kouroukoto	Dialafara, Sitakily, Kayes, Kita, Bamako	Kéniéba, Djidjan, Tabakoto, Guénégoré, Bayé
Arachide	Kouroukoto, Faléa, Dombia, Kassama, Sitakily, Dabia	Kéniéba, Faraba	Dialafara, Kouroukoto, Faléa, Dombia, Kassama, Sitakily, Daba	Kéniéba, Tabakoto, Djidjan, Samou (Bayé), Guénégoré
Fonio	Dombia, Dabia, Kassama et Bayé	Kéniéba, Dialafara, Kouroukoto	Dombia, Kassama, Bayé, Dabia	Kéniéba, Djidjan, Bayé, Guénégoré

a) Les données statistiques et leurs interprétations

- Superficie totale emblavée en 2013 : 205274 ha
- Superficie agricole totale : 1.026.370 ha
- Taux de croit d'emblavure (ratio superficie emblavée sur superficie totale agricole) ceci explicite la disponibilité de terre agricole et le degré d'évolution de l'exploitation des terres agricoles : 20% c'est-à-dire que 80% des terres estimées arables agricoles sont disponibles sur l'ensemble du cercle de façon théorique mais dans la pratique l'orpaillage a occupé plus de 10% des ces terres agricoles (source enquête conseil régional sur l'orpaillage en région de Kayes 2013).
- Le taux d'équipement agricole du cercle comparé à celui de la région : 6% pour le cercle et la région 18%. Ce taux (6%), comparé à celui du cercle voisin (Kita) qui est de 55% est très faible.
- Le nombre du personnel du service d'agriculture existant et le ratio par habitants du cercle :
 - o agents d'agriculture du cercle sont de 9 au total dont 3 agents à Kéniéba chef lieu du cercle, 2 à Dialafara, 1 à Sitakily, 1 à Kassama, 1 Dabia et Guénégoré, 1 Kroukoto. Soit 1 agent pour 23000 habitants avec un taux de couverture de 0.87 % du territoire (ratio nombre agent sur village total et hameaux de culture), A ce niveau, on observe une disparité de couverture d'agent à l'interne entre commune du cercle (Kéniéba 3 et Faléa 0 agent) et aussi au niveau des villages sauf les chefs lieux des communes qui sont dotés d'agents

Présentation de la valeur monétaire des différentes spéculations en 2011

Spéculations	Production (tonne)	Prix moyen de la tonne en Fcfa	Valorisation en Fcfa
Mil	784	320 000	250 880 000
Sorgho	20 226	225 000	4 550 850 000
Riz	7 890	340 000	2 682 600 000

Spéculations	Production (tonne)	Prix moyen de la tonne en Fcfa	Valorisation en Fcfa
Maïs	21 357	225 000	4 805 325 000
Fonio	9 009	750 000	6 756 750 000
Patates	150	200 000	30 000 000
Niébé	80	400 000	32 000 000
Arachide	13 872	500 000	6 936 000 000
Tabac	8,64	100000	864 000
Salade chou	340	400 000	136 000 000
Piment poivron	30	40 000	1 200 000
Tomate	75	100 000	7 500 000
Oignon	30	500 000	15 000 000
Gombo	40,5	300 000	12 150 000
Concombre-melon	200	50 000	10 000 000
Mangue	4 980	100 000	498 000 000
Orange	1 480	75 000	111 000 000
Papaye	450	65 000	29 250 000
Coton	52	200 000	10 400 000
Total			26 875 769 000

Source : CIDS schéma d'aménagement du cercle Kéniéba 2013

La valorisation des produits agricoles du cercle s'élève à plus de 26 milliards de FCFA. La valeur marchande de l'arachide est la plus importante avec 26% de la valeur totale. Elle est suivie par quatre céréales, à savoir le fonio (25%), le maïs (18%), le sorgho (17%), et le riz (10%). Ceci dénote que l'agriculture peut constituer une alternative à l'orpaillage pour le développement économique du cercle de Kéniéba.

b) Le zonage de l'agriculture :

Le zonage proposé tient compte du climat et surtout de la topo séquence. Kéniéba présente une topo séquence typique suivante : la zone des falaises (plateau, l'escarpement et le glacis) la zone des plaines et les berges et les lits des cours d'eau caractérisé par les bas fonds et mares. En fonction de ces critères de classifications on peut noter trois zones agricoles

- **La zone des falaises** : Agriculture pluviale avec des spéculations suivantes : milsorgho, fonio ; agriculture manuelle, demandant une forte main d'œuvre; ici on a une agriculture de subsistance, avec dominance du fonio, qui aujourd'hui est entrain de passer à une spéculation de rente grâce à l'encadrement de L'ONG le Damier qui a su mettre en place une véritable filière fonio. En outre, le petit maraîchage et l'arboriculture avec dominance des mangues et oranges y sont pratiqués. A ceci s'ajoute le petit élevage d'ovins, de caprins et de bovins de façon extensive (c'est-à-dire que les animaux sont laissés en divagation dans la nature). Le potentiel en ressources ligneuses est non négligeable mais pas exploité. L'essentiel des prélèvements concernent les besoins domestiques (bois d'énergie de chauffe, d'œuvre etc. rarement commercialisé). Cette zone couvre les communes deKassama, Bayé, Dombia et une partie de Guénégoré.
- **La zone des plaines** : ici, l'agriculture pluviale est dominée par la céréaliculture avec une demande forte en main d'œuvre qui fait défaut à cause de l'orpaillage. Une

compétition entre l'orpaillage et l'agriculture y excelle et le taux d'équipement agricole est très bas, souvent dans certaine commune, le taux est de moins de 2% (Sagalo ; Faléa etc.). On observe une utilisation abusive des herbicides et insecticides dans la céréaliculture et l'horticulture.

L'élevage, l'agriculture et l'orpaillage se disputent la zone. Zone à fort potentiel de surface de pâturage est celui de l'élevage par excellence. Elle est riche en essences forestières, et giboyeuse, car elle renferme les forêts et réserves de faunes et flore du cercle, mais beaucoup convoitée par les exploitants forestiers, les braconniers et les orpailleurs. Ici les terres sont très fertiles et propices à l'agriculture et moins accidentées. En fin le constat est que la pression anthropique est forte sur cette zone (d'agriculture, de forêt, d'orpaillage, d'industries minières, d'élevage (petit élevage, aviculture traditionnelle), d'exploitation forestière etc.). La zone s'étend sur les communes de Dabia, Kéniéba, Sitakily, Dialafara, Faléa et une partie de Sagalo et Faraba.

- **La zone des berges et cours d'eau:** Les berges sont en général exploitées pour le maraîchage et l'arboriculture. Aujourd'hui elles font la convoitise de l'orpaillage sur l'affluent du fleuve Sénégal (la Falémé) et les cours d'eau. L'essentiel des bas fonds à fort potentiel agricole ne sont pas aménagés, et l'essentiel des travaux agricole est manuel. Par contre la majeure partie de la production halieutique provient de cette zone. Elle s'étend sur les communes de : Kéniéba, Sitakily, Dialafara, Dabia, Faraba, Faléa, Guénogoré et Sagalo.

c) Typologie des exploitants agricoles

Cette typologie est réalisée à partir de l'activité principale du producteur c'est ainsi que dans chaque zone on peut rencontrer :

- des agro – éleveurs dont l'activité principale est l'agriculture de subsistance qui est secondée par l'élevage (falaises, plaines) ;
- agro- orpailleurs : activité principale agriculture de subsistance secondée ou complétée par l'orpaillage (plaines, et berges) ;
- orpaillo- agriculteurs : activité principale orpaillage 10 mois sur 12, et les 2 autres mois réservés à l'agriculture (plaines et berges) ;
- pêcheurs : activité principale est la pêche surtout sur la Falémé et autres cours d'eau permanents ;
- exploitants forestiers : activité principale, exploitation des essences forestières (forêts et aires protégées).

d) Analyse du secteur d'agriculture

Potentialités	Contraintes/difficultés
<ul style="list-style-type: none">- Disponibilité de terres agricoles fertiles ;- Bonne pluviométrie ;- Disponibilité de marché d'écoulement des produits agricoles avec le développement de l'exploitation minière ;- Disponibilité des grands cours d'eau ;- Disponibilité de surfaces agricoles aménageables (Plaines de Moussala, de Batama, de Kourou, de Kouroukoto ; Bas fond de Faraba, de Dialafara, de Kambaya, etc.	<ul style="list-style-type: none">- Pratique de l'orpaillage en saison des pluies qui prive l'agriculture de bras valides,- Désintéressement de la jeunesse pour l'agriculture ;- Exode et émigration massifs de la jeunesse ;- Manque d'aménagement hydro-agricole ;- Dégradation des terres agricoles ;- Sous équipement des producteurs ;- Insuffisance de l'encadrement technique des producteurs ;- Divagation des animaux, conflits entre éleveurs et agriculteurs ;- enclavement des zones de production

L'analyse des difficultés du secteur agricole du cercle nous conduit à la réflexion suivante : Face au développement d'une agriculture d'entreprise reposant sur la mobilisation de capitaux, il est opportun de rappeler l'importance de l'agriculture familiale sur le territoire des exploitations minières tant du point de vue économique que social. Ainsi toutes ces exploitations agricoles familiales passeront d'une agriculture de subsistance à une agriculture de développement économique local.

Le dispositif coûteux de vulgarisation actuel n'est plus fonctionnel aujourd'hui. C'est ainsi qu'il faut réfléchir à un nouveau dispositif qui va prendre en compte les besoins et les compétences des agriculteurs. Cependant ce dispositif doit être une démarche d'accompagnement d'agriculteurs et d'agricultrices volontaires qui souhaitent mieux gérer leur exploitation afin de vivre décemment de leur métier. Il convient dès lors de promouvoir l'exploitation agricole familiale dans un contexte d'exploitation minière ;

Renforcer les capacités des paysans et paysannes à maîtriser les différentes facettes de leurs activités (production agricole et autres activités génératrices de revenus, organisation du travail, gestion des flux monétaires.) A cette fin, il convient d'appuyer les producteurs avec une participation forte des Organisations et une implication possible de nouveaux acteurs que sont les ONG ou les bureaux d'études etc.

Développer une agriculture de rente transfrontalière, c'est-à-dire promouvoir certaines productions agricoles à caractère transfrontalier (arboriculture : palmier à huile, colas etc.) qui sont rémunérateurs et pourront être des alternatives à l'orpaillage traditionnel.

2. Arboriculture : filière mangue et orange

Le conseil régional de Kayes à travers une étude, en 2010, a répertorié dans quatre communes du cercle de Kéniéba (Faléa, Faraba, Kroukoto et Sagalo) une opportunité d'action : l'arboriculture. Cette zone couvre une superficie d'environ 7 203 km², avec une population de 49 828 Habitants en 2009 (INSAT), soit une augmentation de plus 70 % entre 1998 et 2009.

a) Les acteurs autour de l'arboriculture

L'arboriculture fruitière est une vieille tradition des habitants de la zone. Elle concerne des produits aussi diversifiés dont les plus importants sont, l'orange et la mangue etc. Dans cette zone arboricole, plusieurs acteurs interviennent de la chaîne de production à la commercialisation en passant par le conditionnement et la transformation.

b) Les producteurs ou planteurs (en association-coopérative)

Ils constituent le maillon le plus important de la chaîne, leur rôle consiste à planter et à produire des fruits. Dans la zone, on constate un début d'organisation des producteurs (Planteurs) en association/coopérative. On compte en moyenne 40 coopératives dont 10 coopératives des planteurs par commune.

c) Les intermédiaires

Ceux-ci sont généralement des citoyens (acheteurs, exportateurs) qui se rendent dans les zones pour acquérir une faible proportion des fruits qui y sont produits. Le faible dynamisme des coopératives des producteurs et leur méconnaissance des prix pratiqués sur les marchés, font qu'ils n'arrivent pas à négocier équitablement avec les intermédiaires. Qui plus est, les intermédiaires leur font même concurrence, ce qui se traduit par des prix au producteur très bas.

d) Les Partenaires techniques

On note une présence timide des partenaires techniques dans la zone. Cependant les potentialités existantes sont de plus en plus connues et des initiatives commencent à naître pour leur valorisation (cas du conseil régional sur l'arboriculture fruitière, dans la production de fonio, de celui du GRDR, du RHK et du CCK autour de la banane, celui du CCK, de l'AVRL et des autres partenaires autour des filières orange et orange).

Néanmoins l'accompagnement du secteur d'agriculture aux producteurs arboricoles est encore limité, il demeure moins perceptible que celui des autres spéculations de l'horticulture (le maraîchage). Aussi, on remarque l'absence des structures de formation initiale dans la zone mais surtout de valorisation des produits locaux.

e) Les collectivités

Elles constituent un acteur principal catalyseur, d'impulsion d'énergie pour la valorisation de la filière. Par ailleurs, elles sont chargées de l'organisation de la filière, de faciliter l'attraction des partenaires techniques et financiers pour un meilleur investissement dans la filière.

En vue d'évaluer davantage l'opportunité qu'offre les filières mangues et oranges dans le cercle de Kéniéba, le conseil régional de Kayes a élaboré une seconde étude. Cette étude s'est portée sur un échantillonnage de communes productrices de mangue et orange au niveau du cercle (Kassama, Kéniéba, Faléa) les travaux de l'étude ont donné les résultats suivants :

Synthèse des Résultats de l'étude

Production de mangues par commune Variétés	Superficie (ha)	Rdt/ha (kg)	Nbre exploitant	Production estimée en Kg	Communes
Greffée	49,95	30 000,00	32	1 498 500,00	KASSAMA
ordinaire	20,75	15 000,00	30	311 250,00	
Total : KASSAMA	70,7		62	1 809 750,00	
Greffée	120	10 000,00	47	1 200 000,00	Kéniéba
Ordinaire					
Total : Kéniéba	120		47	1 200 000,00	
Greffée	247	30 000,00	30	7 410 000,00	FALEA
Ordinaire	133	10 000,00		1 330 000,00	
Total : FALEA	380		30	8 740 000,00	
Total zone de l'étude	570,7	23 000,00	139	11 749 750,00	-
Total région	790,1	19 333,00		15 275 003,30	Région
Part zone étude	72,23%			76,92%	

Le tableau ci-dessus nous montre que la superficie cultivée en mangues est de 570,70 ha dans la zone de l'étude, soit 72% de la superficie régionale (PSDR 2007). Quant à la production, elle représente près de 77% du niveau régional (PSDR 2007). Ces chiffres montrent à quel point la zone de l'étude occupe une place importante dans la production des mangues au niveau de la région de Kayes.

Les moyennes d'ha par exploitant pour les mangues greffées (Zone de l'étude)

	superficies (ha)	Rdt : Kg/ha	Production Kg	Nbre exploitant
Moyenne KASSAMA	1,56	30 000	1 498 500	32,00
Moyenne Kéniéba	2,55	10 000	1 200 000	47,00
Moyenne FALEA	8,23	30 000,00	7 410 000	30,00
Moyenne zone étude	3,83	23 333	3 369 500	

Source: Conseil régional de Kayes

La superficie moyenne des vergers de mangues greffées par exploitant est de 3,83 ha. Mais cette moyenne cache des disparités entre communes distinctes.

Production des oranges

Variétés	Superficie (ha)	Rdt/ha	Nbre exploitant	Production estimée	Communes
Orange	11,67	15 000,00	62,00	174 982,50	KASSAMA
Orange	19,80	15 000,00	47,00	297 000,00	Kéniéba
Orange	62,70	15 000,00	30,00	940 500,00	FALEA
Total zone étude	94,17		139,00	1 412 482,50	-
Total région	194,40	15 000,00		2 916 000,00	Région
Part zone étude	48,44 %	15 000,00		48,44%	

Le Tableau ci-dessus montre que la superficie cultivée en orangers est de 94.17 ha dans la zone de l'étude, soit 48,44 % de la superficie totale régionale (194,40 ha).

NB : Les superficies occupées par les orangers ont été estimées en appliquant 16,5 % sur les superficies occupées par les manguiers. En effet l'analyse des informations collectées sur le terrain (complétées avec la revue documentaire sur la région et la zone de l'étude), montre que la superficie des orangers est égale à 16,5 % de la superficie des manguiers dans la zone couverte par l'étude.

f) Evaluation de la valeur des productions de mangues et oranges

Valeur des productions de mangues et des oranges

	UNITE	Mangues greffées	Mangues ordinaires	Total mangues	Oranges	To (FCFA)
Superficies (A)	Ha	416,95	153,75	570,7	94,17	
Rendement (B)	Kg	23 333	12 500		15 000	
Production (C = A * B)	Kg	9 728 694	1 921 875	11 650 569	1 412 483	
% ventes	%	10%	10%	10%	10%	
Volume des ventes (D = C * 10%)	Kg	972 869,44	192 187,50	1 165 056,94	141 248,30	
% auto consommation	%	0,54%	0,54%	0,54%	3,40%	
Volume auto consommation (E = C * 0,54%)	Kg	52 534,95	10 378,13	62 913,07	48 024,42	
Volumes non vendus (F= C - D - E)	Kg	8 703 290	1 719 309	10 422 599	1 223 210	
PU (G)	FCFA	250	50		175	
Valeur de la production (H =	FCFA	2 432 173 588	96 093 750	2 528 267 338	247 184 525	2 775 863

C * G)						
Valeur des ventes (I = D * G)	FCFA	243 217 359	9 609 375	252 826 734	24 718 453	277 545 1
Valeur de l'auto consommation (J = E * G)	FCFA	13 133 737	518 906	13 652 644	8 404 274	22 056 91
Valeur manque à gagner (K = H - I - J)	FCFA	2 175 822 491	85 965 469	2261787 960	214 061 799	2 475 759

Valeur des productions de mangues et des oranges

	UNITE	Mangues greffées	Mangues ordinaires	Total mangues	Oranges	
Superficies (A)	Ha	416,95	153,75	570,7	94,17	
Rendement (B)	Kg	23 333	12 500		15 000	
Production (C = A * B)	Kg	9 728 694	1 921 875	11 650 569	1 412 483	
% ventes	%	10%	10%	10%	10%	
Volume des ventes (D = C * 10%)	Kg	972 869,44	192 187,50	1 165 056,94	141 248,30	
% auto consommation	%	0,54%	0,54%	0,54%	3,40%	
Volume auto consommation (E = C * 0,54%)	Kg	52 534,95	10 378,13	62 913,07	48 024,42	
Volumes non vendus (F= C - D - E)	Kg	8 703 290	1 719 309	10 422 599	1 223 210	
PU (G)	FCFA	250	50		175	
Valeur de la production (H = C * G)	FCFA	2 432 173 588	96 093 750	2 528 267 338	247 184 525	2 8
Valeur des ventes (I = D * G)	FCFA	243 217 359	9 609 375	252 826 734	24 718 453	27
Valeur de l'auto consommation (J = E * G)	FCFA	13 133 737	518 906	13 652 644	8 404 274	22
Valeur manque à gagner (K = H - I - J)	FCFA	2 175 822 491	85 965 469	2261787 960	214 061 799	2 75

Considérant les superficies cultivées, les rendements et les productions de mangues d'une part et d'orange d'autre part, les résultats des enquêtes montrent que le montant total du manque à gagner par an au niveau des propriétaires de vergers est estimé à 2 475 849 759 2 FCFA soit pour la mangue 2 261 787 960 FCFA et 214 061 799 FCFA pour l'orange .

Valeur ajoutée par maillon intervenant dans la commercialisation des mangues

Valeur ajoutée par maillon de la filière mangues

	Unité	Producteur mangues	Commerçants Grossiste	Détaillants	Total
Prix de vente	FCFA /Kg	75	175	250	
Consommation intermédiaire	FCFA /Kg	6,67	100,00	190,00	296,67
Valeur ajoutée	FCFA /Kg	68	75	60	203
Part de la VA totale	%	33,61%	36,89%	29,51%	100,00%
MOS et taxes	FCFA /Kg	9,60	6,00	10,40	26,00
Résultat d'exploitation brut	FCFA /Kg	58,73	69,00	49,60	177,33
Amortissement	FCFA /Kg	0,24	-	-	0,24
Revenu net d'exploitation (RNE)	FCFA /Kg	58,49	69,00	49,60	177,09
Coût total (CT)	FCFA /Kg	16,51	106,00	200,40	322,91
Rapport RNE/CT		354,36%	65,09%	24,75%	54,84%

Le tableau ci-dessus montre que le détaillant paie plus dans l'emploi salarial dans la chaîne de valeur mangues (10,40 FCFA/kg contre 9,60 FCFA pour le producteur et 6 FCFA pour le grossiste). En termes de revenu net c'est le grossiste qui gagne le plus, 69,00 FCFA/kg suivi du producteur avec 58,38 FCFA).

Le Rapport RNE/CT (recette net/ coût total) représente le gain de l'investissement consenti par l'acteur dans la chaîne de production. Ce gain/kg est de 354,36 % pour le producteur, 65,09 % pour le commerçants grossiste et 24,75 % pour le détaillant. Le gain élevé par kg de mangue (354,36 % du montant investi) au niveau du producteur s'explique par le fait qu'il n'y a pratiquement pas d'autres intrants à part les frais d'implantation du verger (pas de pesticides, pas d'irrigation, pas d'engrais chimiques et peu de main d'œuvre).

NB : Nous avons considéré que :

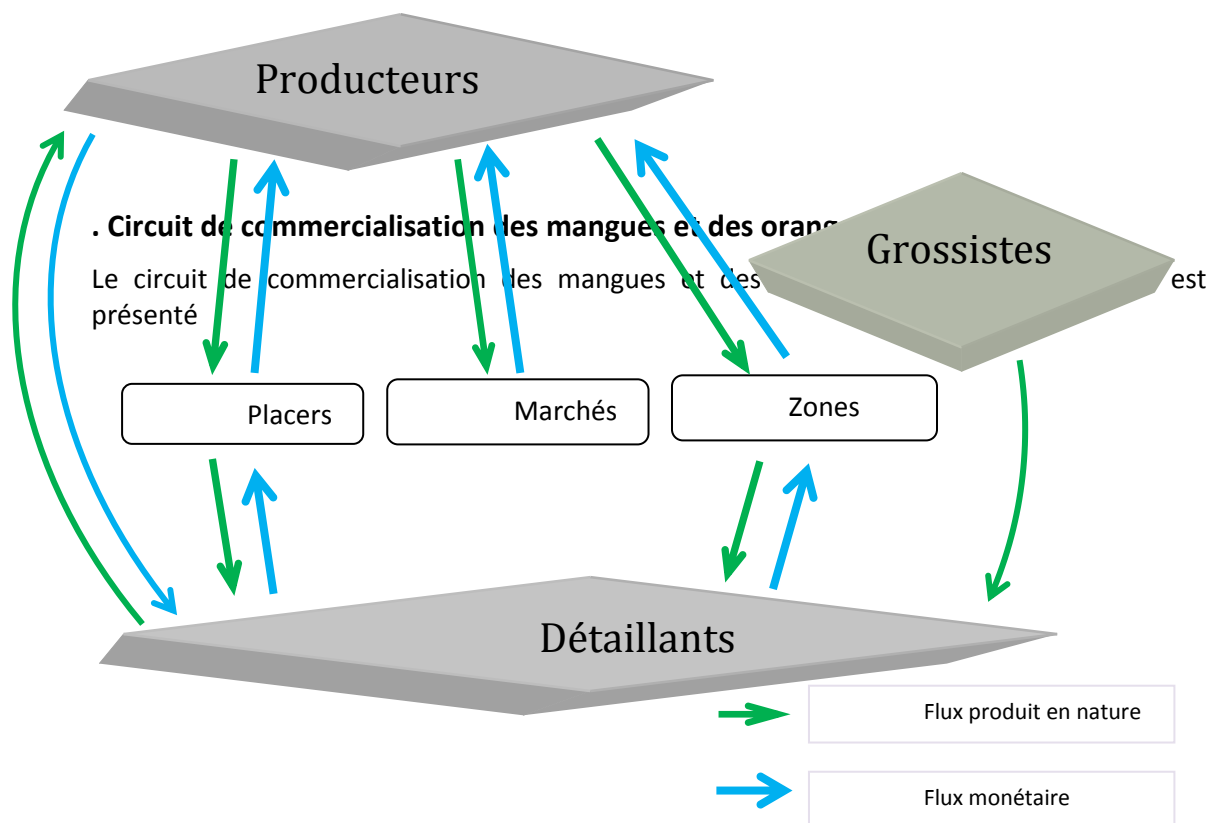
i-) le producteur loue la terre pour implanter son verger de manguier d'un (1) ha à un coût de 100.000 FCFA par an pour vingt cinq (25) ans; par ailleurs, il achète 100 plants / ha pour vingt cinq (25) années de production, chaque plant lui coûte 1000 FCFA. Ainsi les intrants pour la production d'un (1) kilogramme (kg) de mangue lui reviennent à 6,67 FCFA et l'amortissement pour la terre lui revient à 0,24 FCFA. Pour la main d'œuvre salariale (MOS), nous avons estimé que le producteur emploie des salariés (160 hommes jours, pour 1000 FCFA la journée) pour la récolte des mangues (cette main d'œuvre pourrait provenir de la famille directement, mais nous l'avons rémunérée afin de tenir compte du coût réel de la production du kg de mangue).

ii-) le commerçant grossiste achète 1 kg de mangue à 75 FCFA, assure son transport à 15 FCFA et le stockage à 10 FCFA ; Sa consommation intermédiaire s'élève ainsi à 100 FCFA le kg

de mangue. Pour la main d'œuvre salarial (MOS), nous avons estimé que le commerçant grossiste emploie des salariés (60 hommes jours, pour 1000 FCFA la journée) pour la collecte des mangues (cette main d'œuvre pourrait être le commerçant lui-même et d'autres salariés ; nous l'avons rémunéré afin de tenir compte du coût réel de collecte et de commercialisation du kg de mangue en gros).

iii-) le détaillant achète 1 kg de mangue à 175 FCFA, assure son transport à 15 FCFA ; sa consommation intermédiaire s'élève ainsi à 190,00 FCFA le kg de mangue. Pour la main d'œuvre salariée (MOS), nous n'avons estimé que le détaillant emploie des salariés (104 hommes jours, pour 1000 FCFA la journée) pour la vente au détail des mangues (cette main d'œuvre pourrait être le détaillant lui-même et d'autres salariés ; nous l'avons rémunéré afin de tenir compte du coût réel de collecte et de commercialisation du kg de mangue).

Schéma du circuit de commercialisation des mangues et oranges dans le cercle de Kéniéba



g) Potentialités et contraintes de L'arboriculture dans Le cercle de Kéniéba

Potentialités

Situé au sud du cercle de Kéniéba, cette zone de production arboricole est très importante. Des quantités de bananes et de mangues produites à l'échelle du cercle sont respectivement de l'ordre de 1 870 tonnes et de 198 tonnes campagne 2007/2008 (étude sur les filières GRDR). Cette meilleure quantité de production est due essentiellement aux conditions naturelles favorables à l'activité :

- une pluviométrie abondante oscillant entre 900 et 1 200 mm/an, l'existence des sols arables,

- la présence du Fleuve Sénégal et de son affluent la Falémé et d'une multitude de mares

De par sa localisation, la zone est à la porte d'entrée pour les échanges transfrontaliers entre la région, la Guinée et le Sénégal par le sud. En outre, la présence des mines d'or dans le cercle de Kéniéba qui constituent des bassins humains doit permettre aux producteurs d'assurer un écoulement des surplus de leurs productions.

Contraintes :

L'activité arboricole occupe une frange importante de la population surtout en dehors de la période d'hivernage. Elle constitue une activité potentiellement créatrice d'emploi et de revenus dans la zone. Mais, elle est aujourd'hui confrontée à des difficultés dont les principales sont :

- La faible organisation des acteurs de la filière ;
- La faible maîtrise par les producteurs des techniques de productions, de conditionnement et de transformation ;
- L'enclavement, le coût élevé du frais de transport, le conditionnement des produits et l'inadaptabilité des moyens de transport qui posent des pertes énormes aux revendeurs ;
- La majeure partie de la commercialisation se fait donc sur les marchés locaux où les prix payés sont très faibles du fait d'une concentration géographique et temporelle de la production ;
- L'absence d'ouvrages de retenue d'eau (petit barrage, surcreusement de mares,...) rend précaire la disponibilité des ressources hydriques malgré une pluviométrie importante, influant sur le niveau de productivité et de production ;
- L'insuffisance/Manque d'équipements de production constitue un obstacle pour son épanouissement, les producteurs sont confrontés à un manque de matériel d'exhaure ; à ceux-ci s'ajoutent les difficultés de gestion de la durée de réparation des panne de GMP. Ces périodes de crise ont une influence grandissante sur la production sachant que ces plantes (orange ; mangue etc.) sont consommatrices d'eau.

h) Les perspectives ou recommandations :

Pour une meilleure valorisation des produits de l'arboriculture dans le cercle de Kéniéba, il est souhaitable de:

- dynamiser les acteurs de la filière, surtout les coopératives arboricoles ;
- aménager des pistes rurales dans la zone voire dans le cercle de Kéniéba pour faciliter l'écoulement de la production vers les zones de grande consommation ;
- fournir des équipements aux producteurs (surtout le matériel de pompage d'eau) sous forme de location vente avec une échéance de paiement raisonnable tenant en compte le cycle de production de la parcelle
- renforcer la capacité des producteurs en techniques de production
- faciliter l'accès des producteurs au crédit agricole pour l'achat des intrants avec un taux de remboursement raisonnable adapté aux différentes phases d'évolution de la parcelle de la plantation jusqu'à la récolte
- assurer un suivi de proximité de la culture par les services d'appui et un encadrement technique rapproché des producteurs

- organiser /stabiliser les prix du kilogramme sur les marchés les plus fournis pour rentabiliser au plus la production.

Autres perspectives pour le cercle de Kéniéba : La culture du palmier à huile et les colas à sagalo

Ces cultures sont des opportunités pour le cercle et peuvent constituer une alternative à l'orpaillage si elles sont mieux encadrées et suivies. Il ya un travail d'identification des producteurs des zones de culture, et la définition des superficies cultivables, l'encadrement et l'organisation des producteurs, la mise en place de la filière.

Tout ce travail peut se faire en collaboration avec la partie Guinéenne. Comme recommandation, il s'agira de faire une étude diagnostic de ces produits. (Déjà une coopérative de producteur de palmier à huile est en gestation dans les communes de Faléa et Sagalo. Des plantations de palmier et de colas existent et sont productives, mais le secteur ne bénéficie d'aucun encadrement.

2. Elevage

L'élevage constitue une des principales activités des populations du Cercle de Kéniéba. Il occupe presque toute la population active. L'élevage dans le Cercle est typiquement extensif, les pâturages constituent pour une grande proportion les principales sources d'alimentation des animaux. Deux systèmes d'élevage sont rencontrés : la transhumance et le sédentarisme.

L'élevage sédentaire concerne un effectif réduit de vaches laitières et les bœufs de labour qui séjournent dans les terroirs villageois durant toute l'année. Quant à la transhumance, elle concerne le gros du troupeau (bovins, ovins et caprins) qui séjourne dans les pâturages durant la période des cultures (hivernage) et dans les zones agricoles après les récoltes. Les transhumants viennent essentiellement des Cercles de Yélimané, Kayes, Nioro du Sahel, de la Mauritanie et du Sénégal.

L'effectif du cheptel est en régression due à l'insuffisance de soins sanitaires, de points d'eau pour l'abreuvement des animaux, de personnel d'encadrement et d'équipements. La dégradation des pâturages par les placers et les vols en sont aussi des causes.

a) Infrastructures d'élevage :

Le Gouvernement du mali, avec l'appui technique et financier de la Banque Africaine de Développement (BAD) a mis en place le Projet d'Appui au Développement des Productions Animales-Kayes -Sud (PADEPA-KS) qui appuie l'élevage dans le Cercle de Kéniéba.

- **Commune de Kéniéba il existe :** un bureau pour le Service Locales des Productions et Industries Animales (SLPIA) – des Services vétérinaires, une Unité d'Appui aux Productions et Industries Animales (UAPIA) et poste vétérinaire, un magasin de stockage, un parc de vaccination à Tabadaga en chantier, un abattoir à Kéniéba, un forage (études réalisées), Un marché à bétail à Kéniéba.
- **Commune de Guénégoré :** un marché à bétail en chantier ; un parc de vaccination en chantier ; un puits pastoral et un forage à Tatakoutoun en chantier.
- **Commune de Faraba :** Réalisation d'un forage à Dantari/Wawarala et un bureau pour UAPIA et poste vétérinaire avec magasin.

- **Commune de Sitakily** : Réalisation d'un forage à Baboto
- **Commune de Faléa** : Un Bureau et deux petits magasins pour UAPIA, un poste vétérinaire et un grand magasin de stockage
- **Commune de Dialafara** : Un abattoir, un magasin ; un bureau ; un parc de vaccination, etc.
- **Commune de Kassama** : un parc de vaccination ; un magasin et un bureau en chantier ;

b) Equipement et petits matériels

- **Niveau secteur (niveau Cercle)** : un véhicule 4*4 plus motos ; chaîne de froid mixte (électricité et gaz), trousseaux de petits matériels.
- **Niveau poste (ex chef lieu d'arrondissement)** : motos ; chaîne de froid ; trousseaux de petits matériels
- **Vulgarisation de nouvelles techniques et nouvelles espèces** : dotation de deux (02) éleveurs en noyau de zébu maure dont (03 femelles et (01) géniteur à chacun à Kéniéba et Tabakoto (Sitakily) ; dotation d'un éleveur en noyau N'dama (03 femelles et (01) géniteur à Kéniéba; dotation d'un éleveur en géniteur N'dama(01) à Dandouko (Commune de Dabia) et (01) à Dialafara ; vulgarisation du Wassa ché dans les communes de Dialafara, Sitakily et Kéniéba; construction de poulaillers améliorés à Kéniéba ; formation et dotation des aviculteurs en couveuses locales.

c) Le cheptel

L'évolution du cheptel dans le Cercle de Kéniéba se présente comme suit :

Répartition du cheptel du Cercle de Kéniéba

Espèces/années	2007	2008	2009	2010	2011
Bovins	143 000	147 290	155 870	160 546	165 362
Ovins	39 000	40 950	44 852	47 095	49 449
Caprin	49 000	51 450	56 350	59 167	62 125
Arsins	800	816	850	867	884
Equins	110	119	121	123	125
volaille	200 000	230 000	333 000	333 500	383 525

Source : Secteur vétérinaire de Kéniéba.

Ces chiffres sont loin de couvrir les besoins des populations en sous produits d'élevage (viande, lait, œuf etc). Le Cercle importe des bovins : 8 491 têtes, ovins : 7822 têtes, caprins : 9544 têtes ; volaille : 16 080 sujets. Ce cheptel provient des Cercles de Kayes, Bafoulabé, Kita. Les œufs et une grande partie de la volaille proviennent de Bamako et environs. Ils sont acheminés sur les marchés de consommation de Kéniéba, Tabakoto, Djidjan Kéniéba, Hamdallaye, Kondoya.

Les principales maladies animales rencontrées dans le Cercle sont³ :

- **Les bovins** : le charbon symptomatique (Avril à Juin et Décembre à Février) ; la pasteurellose (Mars à Juin) ; dermatose nodulaire (Juin à Août) ; la trypanosomiase (Janvier à Décembre) en toute saison.
- **Les ovins-caprins** : la pasteurellose ovine et caprine (Avril à Juin) ; la peste des petits ruminants (Janvier à Décembre) en toute saison ; clavelée des caprins (Juillet-Août) ; la galle (Avril à Juin) ; la Rage : commune à toutes les espèces et en particulier aux chiens (Décembre à Janvier) ;
- **La volaille** : la maladie de Newcastle (Janvier à Décembre)

e) Potentialités et contraintes de l'élevage

Potentialités	Contraintes/difficultés
<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité de pâturages bien fournis ; disponibilité de cours d'eau permanents pour l'abreuvement des animaux en zone sud ; - Disponibilité de marchés à bétails ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de services sanitaires ; - insuffisance d'encadrement et équipement ; - insuffisance de points d'eau pour l'abreuvement en certaines périodes de l'année en zone centre et falaise ; - Dégradation des pâturages par les placers Non respect /méconnaissance de la charte pastorale (Divagation des animaux, conflits entre les agriculteurs et éleveurs, vol d'animaux) ; - Dégradation de l'environnement (dangers des anciens puits placers ouverts et abandonnés) ;
Forces de l'élevage	Faiblesses de l'élevage
<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une grande diversité de pâturage (1 190 000 ha) ; - La biomasse disponible est estimée à 3 570 000 tonnes de matière sèche ; - Existence d'une grande diversité de source d'abreuvement des troupeaux. En plus des fleuves, mares, marigots, forages et puits, le Cercle dispose de puits pastoraux par endroit - Existence de 200 km de piste de parcours. 	<ul style="list-style-type: none"> - La fréquence et l'ampleur des feux de brousse ; - Le surpâturage et la coupe abusive des arbres par les transhumants ; - Le manque de plan d'aménagement et la mauvaise gestion des points d'eaux (la non application de la charte pastorale) ; - La fréquence de la peste des petits ruminants et la maladie de Newcastle pour la volaille ; - Le cout et la difficulté d'accès à l'aliment bétail (11 000 F CFA pour un sac de 50 kg) ;

³ **Source** : secteur d'élevage Kéniéba, juin 2013

	- Les effets dévastateurs de l'orpaillage traditionnel sur les pâturages.
--	---

f) Perspectives

Transhumance

- Sensibiliser, former et informer sur les différents textes (charte pastorale, code forestier...);
- Réaliser des puits pastoraux sur les pistes de transhumance ;
- Impliquer les autorités communales dans la fixation des dates d'entrée et de sortie des animaux avec l'appui des services techniques ;
- Réaliser des pistes de transhumance avec l'appui des programmes d'élevage

Divagation des animaux

- Créer une fourrière – gérée par les élus - dans chaque village du cercle

Vol des animaux

- Garder et surveiller permanemment les animaux
- Mettre en place une commission d'alerte (composée d'élus, de chasseurs, d'éleveurs et de personnes ressources) dans chaque commune
- Créer un système de communication entre les différentes commissions des communes
- Suivre les dossiers des contrevenants au niveau de la justice.

4. La pêche :

La pêche est pratiquée dans toutes les communes par les bozos, bambaras et malinkés. La plupart des pêcheurs viennent de Ségou, Macina, Mopti et pratiquent la pêche saisonnière (octobre-juin). Après cette période, ils retournent dans leurs milieux d'origine (Juin à Septembre) pour cultiver. Les zones de pêche sont : Kéniéba, Sitakily, Dialafara, Faraba, Faléa, Sagalo, Kouroukoto.

Les captures se font dans le Bafing et la Falémé et leurs affluents. Les produits de la pêche sont directement acheminés sur les principaux marchés de consommation : Kéniéba (sites miniers et placers). La production est insuffisante et le déficit est comblé par des revendeurs ambulants en provenance de Manantali, Kita et le poisson de mer du Sénégal.

5. La foresterie :

Les ressources forestières jouent un rôle important dans le développement économique, social et culturel du Cercle. Les principales sources d'énergie demeurent le bois et le charbon de bois.

Les essences fréquemment rencontrées sont :

- *Adansonia digitata* (le baobab) pour ses fruits utilisés comme jus, et dans les bouillies de céréales. Les feuilles sont utilisées comme condiments ;
- *Bombax costatum* (kapokier, boumbou) les fleurs sont utilisées comme condiment et le bois utilisé dans l'artisanat pour la confection des meubles ;
- *Azelia africana* : (Linkè) produit du bois d'œuvre de bonne qualité et les feuilles comme fourrage pour le bétail ;

- *Cordyla pinnata* (dokoro ou doukouto) les fruits sont comestibles et produit du bois d'œuvre de bonne qualité ;
- *Détarium microcarpum* :(n'tabakoumba) les fruits sont comestibles et les noix utilisées dans l'artisanat traditionnel comme bijoux. Les femmes en font de colliers qui sentent bon;
- *Ptérocarpus éricaceus* : (guénou) il produit du bois d'œuvre de bonne qualité, les feuilles et les fruits constituent du fourrage pour le bétail ;
Strychnos spinosa (keïra ou l'orangier sauvage) les feuilles jouent un rôle alimentaire très important pendant la période de soudure ;
- *Khaya sénégaleensis* (caïcedrat ou diala) produit du bois d'œuvre de bonne qualité.
- *Parkia biglobosa* : (nééré) les graines du fruit sont utilisées comme condiment et la poudre du fruit comestible à la fois par les hommes et les animaux ;
- *Oxytenanthera abyssinica* (bambou) : il est utilisé dans la confection des habitats, les palissades, et la confection des meubles (lits, armoires, chaises, vanes etc.
- *Cola cordifolia* :(n'tabanoco) les fruits sont très prisés par l'Homme et fait l'objet d'un commerce fructueux en milieu rural ;
- *Rafia sudanica* :(banou pan) les fruits sont comestibles, la sève fermentée donne une boisson locale alcoolisée et les branches sont utilisées dans l'artisanat local (lits, chaises, ruches traditionnelles etc.) ;
- *Vitellaria paradox* (karité) : les fruits sont comestibles et le beurre extrait des noix est utilisé dans l'alimentation et la cosmétique ;
- *Borassus sp. aff Flabellifer* :(zébé ou sébé) les fruits sont comestibles et le bois fait l'objet d'un commerce intéressant vers les zones du sahel. Le bois demeure un important matériel de construction local ;
- *Tamarindus Indica* (Tamarin) : les fruits sont utilisés dans la production de jus.

Toutes ces espèces à l'exception du *Borassus sp.aff flabellifer* zébé ou sébé et de l'*Oxytenanthera abyssinica* ou bambou sont utilisées dans l'énergie domestique (bois de chauffe, charbon de bois)

Les produits du *Vitellaria paradox* (karité), de *Parkia biglobosa*, du *Cola cordifolia*, du *Détarium microcarpum*, d'*Adansonia digitata*, et du tamarinier rentrent dans l'alimentation et le beurre de karité est transformé et vendu localement. Les écorces, feuilles et racines de chacune de ces espèces ont des vertus thérapeutiques.

Parmi ces essences, certaines comme le *Borassus sp.aff flabellifer* (zébé ou sébé), *Khaya sénégaleensis* (caïcedrat ou diala), *Oxytenanthera abyssinica* (bambou), *Cordyla pinnata* (dokoro ou doukouto), *Azelia africana* :(Linkè) sont surexploitées et leurs bois sont commercialisés à l'intérieur du Cercle, de la Région de Kayes et exportés vers d'autres Régions du Mali (Ségou, Mopti) et le District de Bamako. Le Bambou fait l'objet d'un commerce transfrontalier avec le Sénégal à partir de la Commune de Dialafara.

a) Potentialités et contraintes de la foresterie

Potentialités	Contraintes/difficultés
<ul style="list-style-type: none"> - climat humide, - biodiversité végétale ; 	<ul style="list-style-type: none"> - surexploitation de certaines espèces comme le Bambou, le Kapokier, le Raphia,

<ul style="list-style-type: none"> - densité de la forêt (Sagalo, Faraba, Kouroukoto, Faléa, le long de la Falémé) ; - utilité diversifiée des espèces ; 	<ul style="list-style-type: none"> - le caïlcedrat, le vène, le rônier, etc. ; - Insuffisance organisationnelle de l'exploitation forestière ; - non effectivité de transfert de compétences de l'Etat aux collectivités sur la gestion des ressources naturelles ; - feux de brousse tardifs ; - mutilation des arbres par les transhumants ; - etc.
--	---

b) Proposition d'axes de travail

Une lutte efficace contre la **coupe abusive** du bois est nécessaire pour préserver certaines essences végétales en voie de disparition. L'une des mesures préventives pourra être :

- l'information et la sensibilisation des populations en matière de reboisement et lutte contre la déforestation. L'installation de panneaux signalétiques pour éviter l'abattage sauvage des arbres et la destruction de la flore pourra avoir un grand impact ;
- Reboisement et protection des alentours des cours d'eau ;

Contre les **Feux de brousse**

- Constituer des brigades anti feu ou de gestion de l'environnement ou comité dans chaque village du cercle ayant pour mission la surveillance de la brousse, l'ouverture des pare-feux, la provocation des feux précoces, la sensibilisation, la formation et l'information sur les textes en la matière ;
- Dénoncer les contrevenants aux autorités compétentes ;
- Mobiliser les populations par les brigades anti feu pour l'extinction des feux de brousse ;
- Charger la brigade anti feu de la surveillance et de la dénonciation des contrevenants aux autorités compétentes.

Pour la Transformation des produits locaux

La transformation locale des produits du secteur primaire est modeste dans le cercle de Kéniéba. Elle concerne les produits suivants :

- La production du beurre de karité, la fabrication du savon à partir du beurre de Karité par les femmes et en petites quantités ;
- La transformation du bambou en sécos pour les commerçants kayésiens et parfois en chaises et en lits pour la consommation locale ;
- Le bois de rafia, de caïlcedrat, du kapokier et du ven en mobiliers ;
- les feuilles de baobab en poudre utilisées pour l'alimentation ;

Nous remarquons que la transformation concerne les ressources naturelles et de l'élevage mais qu'elle est inexistante au niveau de l'agriculture, qui est pourtant l'une des principales activités économiques locales. Hormis pour la viande et le bambou, la transformation locale des produits du secteur primaire est peu développée.

La faiblesse générale de la transformation s'explique en partie par un manque de prise d'initiatives, de connaissance des techniques de transformation et de moyens financiers pour investir dans des équipements permettant une activité de transformation. Avec des appuis techniques et financiers (notamment des formations), cette transformation peut être une opportunité de développement intéressante basée sur les ressources naturelles et de l'élevage.

En effet, il serait envisageable d'installer de petits ateliers de transformation du bambou (qui puissent vendre des sécos, des nattes, des lits, des chaises et d'autres mobiliers), des activités de transformation du pain de singe (en jus et en poudre), du jujube (en gâteaux), de la mangue (mangue séchée, jus et sirops), du miel (en cire et pommade)⁴, un petit artisanat à partir des cuirs et peaux ou une production laitière..., ceci impliquerait des actions pour structurer ces différentes filières potentielles.

6. Environnement

L'environnement, dans toutes ses composantes (sol, air, eau, faune et flore) demeure tributaire des effets et des actions anthropiques. Il est atteint à des degrés différents selon les différentes zones du cercle.

Dans la Zone du Centre, de nombreuses ressources naturelles sont menacées de disparition ou sont en dégradation progressive. Un déséquilibre écologique est créé et l'homme cherche à se maintenir au sein d'une mêlée de facteurs dont il est l'auteur. Les sols s'appauvrissent, se dégradent et n'arrivent plus à nourrir les hommes parce qu'ils ne sont pas protégés et sécurisés (érosion éolienne et hydrique, utilisation abusive des herbicide, l'exploitation des placers, utilisation des produits chimiques, les effets de la transhumance ...etc.).

Très peu d'actions de restauration des sols ont été entreprises par les autorités administratives, politiques et les partenaires techniques et financiers. Les zones humides (fleuves, marigots, mares, sources etc.) se comblent de terre et connaissent un tarissement précoce. Elles sont polluées par les eaux de ruissellement qui y drainent les produits chimiques (cyanure, mercure, acide et autres) utilisés dans l'orpillage et l'agriculture. Cette pollution a pour conséquence la destruction des ressources halieutiques (poissons, reptiles). Face à ce phénomène, les actions de protection et d'amélioration restent timides.

Les espèces ligneuses et le couvert herbacé baissent en densité sous l'effet cumulé des techniques culturales, de la transhumance et de l'orpillage. Des actions d'information et de sensibilisation (la charte pastorale) et l'amélioration des techniques culturales (assolement-rotation, l'utilisation de la fumure organique, la jachère), ont été entreprises auprès des producteurs. De nombreuses espèces fauniques sont menacées de disparition par le braconnage intense, la destruction des gîtes des gibiers et les feux de brousse.

⁴ Il faut aussi signaler pour le miel l'intérêt d'exploiter la propolis ou la gelée royale qui ont une forte valeur ajoutée dans le secteur pharmaceutique.

Les aires protégées sont :

- **Le sanctuaire des chimpanzés du Bafing** : avec comme superficie 67 200 ha est créé selon le décret N°199/P-RM du 22 avril 2002. Il est situé à cheval entre la commune de Bayé et celle de Kouroukoto ;
- **Le parc national du Wongo** : avec une superficie de 53499 ha est créé selon la loi N°02-003 du 16 janvier 2002. Il se localise dans la commune de Bayé
- **Le parc national du Kouroufing** : avec une superficie de 55770 ha il est créé selon la loi N°02003 du 16 janvier 2002.

Des mises en défens : elles sont réalisées dans les communes de Faléa et Faraba. Leurs superficies varient entre 40 et 800 ha (Projet d'Appui à la Gestion Intégrée des Ressources naturelles -AGIR-).

La chasse, l'exploitation agricole, l'élevage du cheptel (transhumance) et l'exploitation du bois sont interdits dans ces aires protégées.

Plan d'action du développement rural

Activités	Objectif	Démarche	Lieu	Responsible	Acteurs
Structuration et organisation des acteurs du développement agricole	Favoriser une meilleure implication de tous les acteurs et une bonne gouvernance du domaine	Répertoire des acteurs	Communes et Conseil de Cercle	Présidente du CCK	Administration, Elus, ST, leaders communautaires et associatifs, population, PTF
		Structuration des groupements			
		Mise en place des comités de développement villageois			
		Mise en place de cadre de concertation			
		Amélioration du fonctionnement des groupements			
		Renforcement des capacités des acteurs			
		Elaboration du programme de développement Agricole			
		Suivi monitoring des activités programmées			
Augmentation des productions et des productivités du secteur du développement Agricole	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer un meilleur revenu aux producteurs ; - Promouvoir l'autosuffisance alimentaire ; - Promouvoir 	Augmentation et maintien de bras valides dans le secteur de l'agriculture	communes	Maire	Administration, Elus, ST, leaders communautaires et associatifs,
		Amélioration des techniques agricoles			
		Promotion des filières agricoles			

Activités	Objectif	Démarche	Lieu	Responsible	Acteurs
	les filières agricoles				population, PTF
Augmentation des productions et des productivités du secteur du développement Agricole	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer un meilleur revenu aux producteurs ; - Promouvoir l'autosuffisance alimentaire ; - Promouvoir les filières agricoles 	Amélioration du système d'élevage	communes	Maire	Administration, Elus, ST, leaders communautaires et associatifs, population, PTF
		Lutte contre les maladies animales			
		Vulgarisation de la charte pastorale			
		Protection des cours d'eaux contre l'ensablement, les produits chimiques et la déforestation			
		Promotion de la pisciculture			
		Protection et préservation des espèces forestières			
		Valorisation des filières forestières			
		Protection de la faune sauvage et de leur habitat			

7. L'orpaillage :

L'orpaillage est une activité ancestrale en Afrique de l'ouest de façon générale et, au Mali en particulier. C'est un moyen de subsistance pour les populations à faibles revenus. Avec la tendance globale d'augmentation du cours de l'or, l'orpaillage traditionnel est devenu plus attractif. Il est passé du stade d'utilisation des outils rudimentaires (calebasse, daba) au stade semi industriel avec des outils motorisés et l'utilisation des produits chimiques pour le traitement des minerais (mercure, cyanure etc.).

Sa pratique a comme conséquences: la destruction du couvert végétal, la pollution des eaux, souterraines, de surfaces, et l'air. Aujourd'hui, l'orpaillage a amené l'émergence d'une nouvelle classe de société rurale avec des nouveaux systèmes de fonctionnement, et de consommation. En effet dans les placers, le capital a pris le pas sur le social. C'est ainsi que le conseil cercle de Kéniéba chargé de la coordination du développement du cercle dans le cadre de sa politique d'anticipation, de correction des facteurs déstabilisant le développement en collaboration avec ses partenaires le CG62 ont jugé indispensable de jeter un regard particulier sur le secteur de l'orpaillage qui a pris un envol très notoire et qui, s'il n'est pas bien maîtrisé, risque d'étouffer le développement économique d'une bonne partie du cercle.

Situation de l'exploitation d'or traditionnel à Kéniéba

Communes	Nombre de placers	Population des placers
Bayé	-	-
Dabia	25	28 080
Dialafara	5	70 000
Dombia	-	-
Faléa	5	39 500
Faraba	7	62 350
Guéné-goré	-	-
Kassama	-	-
Kéniéba	35	50 350
kouroukoto	-	-
Sagalo	1	2 000
Sitakily	24	123 650
Total Cercle	102	375 880

Source : enquête CIDS 2013

a) Impacts de l'orpaillage :

Au niveau du cercle l'orpaillage traditionnel se fait sans aucune autorisation des autorités administratives et communales. Aucune étude ou notice d'impact sur l'environnement préalable n'a été élaborée. Aujourd'hui on enregistre plus de 200 placers dans la région de Kayes dont plus de 180 dans le cercle de Kéniéba. Sur les sites d'orpaillage traditionnel se dégagent des impacts : environnementaux, sociaux, culturels ; économiques et sanitaires.



Trou d'orpaillage dans l'ancien placer



nouveau trou d'orpaillage dans le placer

Impacts sociaux :

L'afflux massif de populations sur les sites, dû à l'attrait d'un enrichissement facile et rapide, entraîne une dégradation rapide des mœurs sur la plupart des sites miniers. C'est ainsi que la prostitution, l'usage de stupéfiants, la délinquance, l'escroquerie, le banditisme et même la criminalité, ont tendance à s'y développer. Ce danger est d'autant plus réel que, souvent, il y a une nette insuffisance d'infrastructures sociales élémentaires, notamment sur les plans de la santé, de l'éducation et de la sécurité.

Par ailleurs, un autre type d'impacts négatifs concerne les fréquents accidents mortels dus, à la fois, à l'inexistence des équipements de protection et aux excavations désordonnées. Dans les exploitations artisanales à forte concentration de population, les creusements de puits et galeries, sans respect des règles de sécurité et accompagnés d'accumulations anarchiques des stériles, entraînent de fréquents éboulements meurtriers. Les risques d'accidents sont d'autant plus élevés que, parfois, sur la base de certaines croyances erronées, ces accidents sont interprétés comme un tribut nécessaire à payer pour trouver le métal précieux. L'orpaillage est ainsi l'activité la plus risquée de l'ensemble des activités économiques.

En outre on observe : La gestion du flux de la population, la prolifération des maladies infectieuses (VIH- SIDA, dermatoses, diarrhée incurable), le bouleversement des mœurs, et coutumes, la perturbation de la cohésion sociale (développement de l'individualisme au détriment du collectif), la persistance de l'insécurité alimentaire, le développement de petits nouveaux métiers (vulcanisation, réparateurs motos, de téléphone, de détecteurs etc.) ; et l'utilisation abusive d'alcool, de la drogue, qui se manifeste par la prolifération des bars ,et dépôts de vente d'alcool. Dans ces conditions, l'orpaillage traditionnel bien qu'une activité rémunératrice pour l'orpailleur et les populations riveraines, apparaît, également comme un facteur de paupérisation des zones rurales minières.

Impacts sur la santé

- Outre les impacts indirects principalement liés à l'ingestion d'aliments pollués par du mercure, les personnes qui respirent les vapeurs de mercure sont exposées à une intoxication aiguë ou chronique (hydrargyrisme). Le mercure sous forme de vapeur passe très facilement de l'air inspiré dans le sang.
- Les dérivés de cyanure, autres déchets de l'orpaillage sont également des produits très toxiques, pour l'homme, l'animal et l'environnement.

Deux voies d'expositions sont observées : une exposition professionnelle par inhalation de l'Hg° (brûlage des amalgames, raffinage de l'or) et par la consommation des produits de la pêche (poissons) et l'agriculture.

Le dosage du mercure inorganique total urinaire permet d'apprécier l'exposition ancienne (de plus de 3 mois) au mercure inorganique et est bien corrélé à l'intensité de l'exposition. Ce paramètre est le mieux corrélé aux effets sur la santé.

Les effets observés d'une forte intoxication aux vapeurs de mercure sont des difficultés respiratoires et de la fièvre (semblables à une grippe), accompagnées de douleurs gastro-intestinales et musculaires. Une exposition chronique au mercure métallique entraîne une atteinte du système nerveux central et périphérique, et des lésions rénales parfois accompagnées de gingivite ou stomatite.

Plusieurs types d'autres maladies (notamment pulmonaires) sont provoqués par l'orpaillage à cause des poussières, de l'extrême humidité dans les galeries d'exploitation. Parmi les risques physiques et les contraintes auxquels sont exposés les orpailleurs et leurs familles, on notera :

- Les affections pulmonaires et la silicose, dues aux fines poussières
- Les risques de surdité par le bruit permanent du pilon ou du marteau

- La fatigue et les efforts intenses pour écraser et broyer le minerai
- Les risques de blessures par les éclats de pierre dans les yeux
- Les affections oculaires et dermatologiques diverses
- La prostitution infantile.

Les problèmes de santé concernent également les enfants dans les sites d'orpaillage. Les risques sanitaires sont en effet élevés pour ces enfants qui sont exposés pendant plusieurs heures par jour au pilage et au lavage du minerai. De par la présence de leurs mères sur les sites, les bébés sont exposés dès leur plus jeune âge à la poussière et au bruit des pilons. La précarité de la situation alimentaire des enfants constitue un autre facteur de risque sur les sites miniers. En effet, dans de nombreux cas, les mineurs ne mangent qu'un léger petit déjeuner avant de partir sur les sites ; le repas de midi en général est insuffisant et de qualité très médiocre ne suffit pas pour compenser les besoins énergétiques de la journée.

Impacts économiques

Cette activité à haute intensité de main d'œuvre crée ainsi d'importants revenus non seulement pour les orpailleurs mais aussi pour des fournisseurs de services divers sur ces sites d'exploitation artisanale.

- Réduction de l'assiette fiscale à encaisser par les collectivités (problème de financement des actions de développement)
- L'orpaillage au niveau du cercle produit environ 1 à 1.5T d'or par an
- Encouragement d'une économie basée sur le tertiaire non formel (petits commerces,
- Dépendance de l'extérieur par rapport aux produits agricoles (légumes fruits ; céréales sèches etc.)
- Développement des équipements marchands comme le marché local
- Arrivée de nouveaux métiers dans la zone : vulcanisation, mécanique auto, moto, soudure etc.

L'exploitation minière artisanale de l'or a un grand impact micro-économique et social. Ceci permet de redistribuer une partie de cette richesse pour un grand nombre de personnes.

Elle crée massivement des emplois dans les zones rurales en injectant une fortune considérable qui complète le revenu agricole, souvent insuffisant. Ainsi, même si elle génère des revenus, mais pourvoit peu de recettes à l'État et peut être une source locale inquiétante de mauvaises conditions sanitaires et de sécurité. Cependant, l'exploitation minière artisanale de l'or dans son ensemble reste sans aucun doute une activité économique pour le pays.

Impacts environnementaux :

Dans les mines artisanales, le souci de l'environnement n'existe pas dans l'esprit des orpailleurs. En l'absence d'un encadrement des orpailleurs, les machines qu'ils utilisent renforcent la destruction anarchique des sols et contribuent au déboisement des zones exploitées. Dans l'orpaillage, des centaines de milliers de puits sont souvent abandonnés. Ils offrent ainsi le sol au ravinement et à des processus d'érosion intensive, aboutissant à une destruction totale du couvert végétal. Ce déséquilibre provoque, en plus, un sur alluvionnement des vallées et leur asphyxie plus ou moins profonde. Ces processus sont

quasiment irréversibles et peuvent devenir catastrophiques à l'échelle de quelques générations. Ces exploitations anarchiques peuvent provoquer des effets convergents et causer de graves perturbations dans le drainage naturel des cours d'eau.

Par ailleurs les déchets de l'extraction se répandent également par le biais du vent et de l'érosion et réduisent ainsi la fertilité des terres agricoles voisines. La pollution de l'air (poussières, particules fines) aux alentours des sites d'extraction a un impact sur la qualité de vie et la santé des ménages. Les poussières issues de l'extraction de l'or sont en effet particulièrement nocives pour la santé. Les trous, puits, galeries, monticules détériorent le paysage. L'orpaillage constitue également une cause de la déforestation. Le nettoyage du minerai nécessite d'importante quantité d'eau et cause le tarissement précoce des mares autour desquelles il est pratiqué. Aussi, l'eau utilisée pour nettoyer le minerai est rejetée directement dans le milieu naturel sans traitement souvent même juste en aval.

Dans les placers, l'usage de produits hautement toxiques (mercure, cyanure) pour l'amalgamation et la cyanuration de l'or augmente fortement la pollution des eaux. L'impact est potentiellement dramatique, tant sur la population que la faune locale. Les impacts sur les sols et l'eau se renforcent mutuellement. Les sols remués par le creusement vont être livrés au lessivage et à la dégradation. Les rejets de stérile et de minerai seront entraînés dans les cours d'eau pour les boucher. Cela réduit la capacité de rétention des cours d'eau tant quantitative que temporelle et du coup favorisé l'écoulement avec son corollaire d'érosion. Ainsi, un cycle infernal se crée.

Les produits chimiques utilisés pour le traitement de l'or (mercure et cyanure) vont polluer les cours d'eau et les nappes aquifères. En cas de présence de sulfures, le contact avec l'eau et l'air peut entraîner la formation des acides qui pourrait polluer également les nappes aquifères et les cours d'eau. L'extraction d'or produit également des déchets industriels dangereux. Ces derniers sont d'autant plus difficiles à gérer que leur commerce est illégal car leur usage est interdit par la loi. Les infrastructures de gestion de ces déchets manquent et il en résulte un risque important de contamination. Les activités minières recourent à de l'énergie (pour l'excavation, le transport du minerai et de l'eau) et ceux-ci émettent des Gaz à Effet de Serre (GES).

C) Enjeux pour les collectivités:

- Au niveau social : gestion des flux de la population, problématique de gestion des infrastructures socio-éducatives due à l'arrivée massive et spontanée des populations ;
- Au niveau économique : problématique orpaillage- agriculture (restriction des ressources issues de l'agriculture, destruction des terres arables agricoles au profit de l'orpaillage), manque à gagner au niveau fiscal par les collectivités ;
- Au niveau culturel : perturbation de l'identité culturelle des sites (conflit de culture : choc violent entre les cultures) ;
- Problématique de reconversion des orpailleurs aux activités de production (agriculture, élevage etc.)
- La gestion et la valorisation des anciens sites d'exploitation (la reconversion des anciens placers).

- Comment valoriser la filière orpaillage qui est considérée comme une activité économique

d) Perspectives :

- sensibilisation et information des orpailleurs sur les textes en cours, les méfaits de l'orpaillage, et la nécessité d'organisation du secteur,
- organisation des cadres de concertations au niveau local sur l'orpaillage : avantages et inconvénients, occupation illicite des permis des industriels, problèmes de reconversion des placers etc.
- création d'une commission de gestion de l'orpaillage traditionnel au niveau des sites qui serait chargé de réglementer l'orpaillage à travers une charte de gestion de l'orpaillage qui serait élaborée lors des cadres de concertations locales. Cette commission est composée des représentants de tous les acteurs impliqués dans l'orpaillage.
- procéder à l'identification et l'immatriculation des placers et orpailleurs
- appui conseil auprès des orpailleurs par les services techniques de l'état et autres intervenants (organisation, technique d'exploitation respectueuse de l'environnement ; orpaillage- agriculture).
- aménagement de centres uniques de traitement de minerai sur les sites

8. Les mines :

Le Mali est un pays minier émergent dont l'exploitation minière industrielle remonte aux années 1990. Au Mali, l'exploitation minière est régie par l'Ordonnance n°99-032/P-RM du 19 août 1999 portant Code Minier au Mali révisé par la loi N° 2012/015/ du 12 février 2012 suivi du décret N° 2012-311/PRM du 21 juin 2012 fixant les conditions et modalités d'application de la loi portant le code minier, qui stipule que la responsabilité de la gestion de l'exploitation minière relève du Ministère chargé des Mines ,et les collectivités .

La Direction Nationale de la Géologie et des Mines (DNGM) est le service technique central de ce Département, chargé de l'application et du contrôle de la législation minière. La Déclaration de Politique Minière du Mali faite en 1998, assigne comme objectif principal au secteur minier, **l'accroissement substantiel de la part des produits miniers dans le PIB.**

De même, le Président de la République d'alors, **Son Excellence Monsieur Amadou Toumani TOURE**, a déclaré lors du lancement du Programme de Développement du Secteur Minier et lors de l'inauguration des mines d'or de Loulo et de Tabakoto, que **10% des recettes** de l'Etat seront désormais prélevés sur l'ensemble des recettes générées par **l'exploitation minière**, en vue de **financer** certaines activités essentielles parmi lesquelles :

- le renforcement des capacités des communautés minières,
- la création d'emplois pour les jeunes,
- le soutien au secteur minier et le financement de la recherche.

C'est dire que les plus hautes autorités du pays ont pour souci de faire profiter aux populations des zones minières, les retombées des industries minières. Mais cette volonté politique est restée lettre morte car une bonne partie de ces recommandations n'ont pas pris effet.

Le cercle de Kéniéba qui aujourd'hui représente le bassin minier du Mali ne doit pas rester en marge de cette dynamique.

a) Les potentialités du cercle en ressources minières

Les principaux gîtes aurifères qui font l'objet d'exploitation minière artisanale se localisent essentiellement dans des formations volcano-sédimentaires (roches vertes) d'âge Birrimien et se répartissent de la manière suivante dans le cercle de Kéniéba. A l'ouest, dans le district aurifère du Bambouck avec les gîtes de Loulou (120 tonnes d'or), Madinanding (4 tonnes), Tabakoto (60 tonnes), Ségala (40 tonnes). Ils sont en phase d'exploitation. Il existe des indices d'or à Dioulafounou à 15 km au nord de Kéniéba, des indices d'or autour de Wili-Wili Mamoudouya Komé à 65 km au sud de Kéniéba.

D'autres indices sont signalés à Dandogo notamment à Sitakily, il existe également le gisement de fer de Djidian à 30 km au nord-ouest de Kéniéba. L'uranium est signalé à Faléa à 80 km au sud de Kéniéba avec 5.000 tonnes d'U 308. Il n'existe pas de sites typiquement destinés à la production de diamant et ce minéral n'est découvert qu'au gré du hasard dans les sites aurifères; il n'existe pas non plus de statistique sur la production de diamant dans le cercle. A titre indicatif, on peut dire que de belles pierres ont été trouvées par les orpailleurs de Kéniéba et parmi les récentes découvertes qui ont eu lieu, on peut citer :

- La découverte en 1985 d'un diamant de joaillerie d'environ 299 carats ;
- La découverte en 1990 d'un diamant de 230 carats
- La découverte en 1998 d'un diamant d'environ 190 carats.

En outre ces formations birrimiennes sont des roches favorables à la formation de gisements miniers comme l'argent, le cuivre, le plomb, etc. Le cercle, contiguë au fleuve Falémé regorge d'importantes réserves de gisements alluvionnaires de sable et de gravier. Les formations latéritiques sont également largement répandues dans le cercle.

Les sociétés d'exploitation minières du cercle

Tableau de Caractéristiques des sociétés d'exploitation minières du cercle

Sites	Entreprise	Date de démarrage	Superficie Prévues (rayon)	Superficie Exploitées (rayon)	Prévision de production	Période prévue	Type d'exploitation	Les actions des actionnaires	observations
Complexe Loulo-Goukoto	Somilo Sa Goukoto	Janvier 2005 2010	3Km 600	2km	120T	30 ans	Ciel ouvert et souterraine	Rand gold ressources : 80% Etat du Mali : 20%	
Tabakoto	Endeavour (après Taminco sa)	Mai 2006	82km	125ha	60T plus 40T de ségala	5ans	Ciel ouvert	Etat du Mali : 20% et 80% Endeavour	Taminco sa fermé puis repris par avion ressource qui a son tour a cédé à Endeavour

Projection des revenus des mines dans le cercle 2009-2011

OPERATEURS	PRODUCTIONS/ANNEES (en kg)			Cours moyen annuel de l'or en FCFA/g	CHIFFRES D'AFFAIRES (US\$)		
	2009	2010	2011		2009	2010	2011
SOMILO	10 650,000	14 894,000	13 587,000	14 348,7	152 813 655,000	213 709 537,800	194 955 786,900
TAMICO	3 500,000	3 400,000	3 400,000	14 348,7	50 220 450,000	48 785 580,000	48 785 580,000
TOTAL	14150.000	18294000	16987000		203034105000	262495117800	24371366300

Source : Bulletin de conjoncture 2007 Mali, Ministère chargé du Commerce

b) Retombées des mines pour les collectivités

Les retombées socio-économiques de l'industrie minière pour les collectivités découlent essentiellement de la patente perçue aux trois (3) niveaux d'hierarchisation géographique (région, cercle, commune).

Cette taxe est annuelle et est perçue après la période d'exonération accordée à l'opérateur par le Code Minier. La répartition de la patente est comme suit :

- 15% pour le conseil Régional ;
- 25% pour le Conseil de Cercle ;
- 60% pour la Commune.

A titre illustratif, le tableau suivant donne un aperçu des patentes collectées auprès des sociétés minières dans la région de Kayes de 2004 à 2008, et réparties entre les bénéficiaires.

Patentes collectées et leur répartition

Année	Montant total collecté (en FCFA)	Affectations (en FCFA)		
		Conseil Régional 15%	Conseil de Cercle 25%	Commune 60%
2004	454 357 162	68 153 573	113 589 291	272 614 298
2005	834 504 320	125 175 648	208 626 080	500 702 592
2006	912 557 993	136 883 698	228 139 499	547 534 796
2007	1 000 041 182	150 006 176	250 010 296	600 024 710
2008	779 635 350	116 945 302	194 908 838	467 781 210
Total	3 981 096 007	597 164 397	995 274 004	2 388 657 606

Source : DNTCP – Direction Régionale du Trésor de Kayes

Il ressort de ces données que les collectivités territoriales ont perçues un montant total d'environ 4 milliards de FCFA sur la période allant de 2004 à 2008 au titre de la patente minière. Ces fonds ont permis aux collectivités d'assurer le fonctionnement, et de réaliser des investissements.

c) Les contributions volontaires des compagnies minières

À côté de la patente et autre taxe payée à l'Etat, les compagnies d'exploitation minière ont pour la plupart pris l'initiative de venir en aide aux collectivités en réalisant, dans le cadre de la responsabilité sociale de l'entreprise et sans obligation de la part de l'Etat, des investissements "volontaires" à caractère social et économique.

Bien qu'étant en arrêt de production depuis novembre 2007, la mine de Tabacoto a beaucoup investi en faveur des populations, dans le cadre du développement socio-économique des communes de Kéniéba et de Sitakily, de même que celui du village de Tabacoto. Le coût de ces investissements s'élève à un montant de plus de 210.625.165 FCFA. En ce qui concerne le détail des investissements par localité, la mine de Loulo en 2006 a dépensé 235.310.432 FCFA. (Source : SOMILO-SA).

Les sociétés d'exploitation industrielle de l'or, en plus des impôts versés à l'Etat, sont tenues de contribuer à des actions de développement local des sites concernés, pour limiter les préjudices sociaux et environnementaux que suscite leur présence. La question de l'environnement demeure néanmoins entière aujourd'hui. Ainsi, la société Randgold a intervenu dans les villages suivants : Djidjan-Kéniéba, Loulo, Sakola et Sitakily, Baboto, Dabara.

Ses interventions portent sur :

- l'agriculture (introduction de semences améliorées de maïs, riz, maraichage, équipements, intrants agricoles)



Placer transformé en Périmètre maraîcher

- l'hydraulique rurale : réalisation de forages et formation des agents de maintenance de ces infrastructures;
- l'éducation : construction et équipement des salles de classe, et prise en charge du salaire de certains enseignants, dotation en fournitures scolaires ;
- La santé : dons de matériel sanitaire au Centre de Santé de Référence de Kéniéba.
- infrastructures : construction du siège de la mairie de Sitakily et d'une mosquée

Ces actions restent minimes par rapport aux besoins des communautés locales. Cependant, les attentes de la population de la part des sociétés demeurent entières. Il s'agit entre autres :

- du recrutement des jeunes du Cercle de Kéniéba au niveau des sociétés minières avec un quota de 50% de l'offre et initier un programme de formation des jeunes ;
- de la protection de l'environnement ;
- de la construction et l'entretien des routes inter villages ;
- de la mise en place d'un fonds pour le développement du Cercle de Kéniéba pour financer plusieurs actions de développement, l'atténuation des impacts environnementaux des mines (dégradation des terres cultivables ; pollution de l'air due aux poussières des sites miniers), autres domaines de développement (éducation, routes, etc.) ;

d) Potentialités, Contraintes/ difficultés des mines

Type d'exploitation aurifère	Potentialités	Contraintes /difficultés
Industrielle	Richesse du sous-sol en minerais ; existence de code minier	<ul style="list-style-type: none"> - Pression sur le foncier (expropriation des populations locales, diminution des terres cultivables) ; - Délivrance anarchique des permis (recherche et exploitation minière) ; - Opacité sur les conditions et procédures d'exploitation des mines ; - non prise en compte des couloirs d'orpaillage traditionnel (d'où les conflits entre les orpailleurs et les sociétés minières) ; - dégradation de l'environnement (pollution du milieu physique) ; - etc.
Traditionnelle	Richesse du sous-sol en minerais ; Organisation locale dans les placers (chef de placer et ses Tomboloma)	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation des mœurs et coutumes et de la structure sociale (délinquance juvénile, banditisme, précarité de vie conjugale, inverse de rôle) ; - Dégradation de l'environnement (milieu physique, ensablement des cours d'eau, tarissement précoce des cours d'eau, la pollution des eaux souterraines et de surface) par la coupe abusive du bois, dégradation des sols par les ouvertures, utilisation anarchique des produits chimiques (mercure, cyanure, acide, etc.) ; - Propagation des IST et d'autres maladies liées au manque d'hygiène ; - manque d'encadrement du secteur d'orpaillage ; - Déperdition scolaire des enfants ; - exploitation des enfants dans les placers - etc.

e) **Les axes de travail :**

Au niveau des entreprises minières :

- définir clairement les activités des cahiers de charge tout en impliquant d'avantage les collectivités dans la mise en œuvre
- assurer la transparence de l'exploitation et divulguer les données
- inciter d'avantage à investir les bénéfiques aux développements économiques et sociaux du territoire de façon concertée avec les communautés

Au niveau de l'Etat

- assurer la crédibilité et le respect des procédures des études d'impact environnemental et social lors de l'implantation des sociétés minières et la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale

- s'assurer de l'utilisation rationnelle des ressources minières
- promouvoir et insister sur une bonne gouvernance environnementale au niveau des mines

Au niveau des communautés

- se préparer à la fermeture des mines
- s'approprier des plans de gestion environnementale et sociale des sociétés minières en vue d'assurer un meilleur suivi de sa mise en œuvre.

Autres Perspectives :

Travailler avec les collectivités pour préparer l'après mine par rapport à la gestion des infrastructures socio éducatives acquises au moment de l'exploitation minière, et la reconversion des travailleurs miniers locaux. À travers **un projet transfrontalier avec le Sénégal, la Guinée intitulé : gestion transfrontalière après mines des bassins miniers du Mali, du Sénégal et la Guinée.**

Enfin, créer un cadre de concertation cercle composé de toutes les parties prenantes de la gestion de l'environnement dans l'espace cercle avec un échéancier de mise en œuvre des activités. Mettre en place un comité de réflexion chargé de sa mise en et son fonctionnement. Tout le travail sera chapeauté par un comité de coordination qui supervisera les activités.

Il apparaît clairement que chacune des sociétés d'exploitation minière, a son plan de développement communautaire qui comprend un volet important d'appui aux autorités, en dépit du manque de dispositions législatives et réglementaires obligeant les opérateurs miniers à contribuer au développement socio-économique local. La plupart de ces programmes ont pour but d'appuyer les villages environnants de la mine mais ne prennent pas en compte le développement global et durable du territoire à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme pluriannuel.

CHAPITRE III : Le secteur secondaire et tertiaire

1. Artisanat local

Peu développé, l'artisanat tout comme le commerce est pratiqué dans le Cercle de Kéniéba.

Nous distinguons souvent les métiers traditionnels (plutôt ceux de forgeron, potier, tailleur ou cordonnier) et des métiers modernes (ceux de maçon, menuisier ou réparateur/mécanicien) mais la frontière entre les deux n'est pas toujours facile à établir de nos jours. Les cordonniers réparent les chaussures mais en fabriquent aussi (notamment en peau) et ils font parfois d'autres activités comme la confection de sacs, ceintures ou de porte-monnaie ; ils peuvent aussi être considérés comme des maroquiniers. Hormis pour la couture (tailleurs) qui concerne aussi les femmes, les principaux métiers artisanaux sont

pratiqués par les hommes. Cependant, les femmes font aussi de la teinturerie ou de la fabrication de savons.

D'autres métiers commencent aussi à se développer, comme celui de réparateur de moto avec l'augmentation du nombre de motos dans les zones rurales, ou celui de réparateur de pompe, avec l'avènement assez récent du maraîchage. Des boulangeries traditionnelles (surtout) et modernes existent dans le Cercle de Kéniéba.

Le métier d'artisan fait vivre une part très marginale de la population. Cette situation relève essentiellement d'un manque de prise d'initiative, d'équipements et de formation ainsi que d'une demande limitée pour une partie des produits proposés. Avec l'émergence des associations d'artisans, le secteur connaît un début de structuration.

Perspectives

- Renforcer la structuration des artisans ;
- Former les artisans dans les techniques modernes de travail ;
- Faciliter l'accès des artisans aux équipements modernes de travail, aux marchés de commandes locales et au crédit d'investissement;
- Sensibiliser les artisans à s'inscrire dans le registre de leur chambre locale tout en mettant en avant les avantages.

2. Le commerce :

Il est bien développé dans le Cercle où la population ne cesse de croître grâce à l'exploitation de l'or. Le commerce à l'intérieur du Cercle concerne principalement les produits agricoles (maïs, arachide) en provenance de la zone du centre ; le fonio, les produits maraichers (choux, laitue, tomate, gombo, oignon) en grande partie produite de la zone falaise ; le sorgho, les fruits: mangues, oranges et bananes et les produits apicoles en provenance de la zone sud. Les produits d'élevage (bovins, ovins, caprins volaille) et les produits de cueillette proviennent de toutes les Communes.

Les produits miniers (l'or traditionnel) font l'objet d'un commerce florissant à l'intérieur du Cercle.

Le commerce de produits agricoles à l'intérieur du Cercle dénote une disparité entre les différentes localités d'une part et d'autre part, soulève le problème de sécurité alimentaire du Cercle quand on sait que certaines zones de ravitaillement sont situées hors du Cercle malgré sa potentialité agricole.

Flux commerciaux des produits céréaliers

Spéculations	Zone production excédentaire	Zone production déficitaire	Marché de ravitaillement	Marché d'écoulement
Maïs	Dialafara, Sitakily	Kéniéba, Kassama, Dombia, Dabia, Kouroukoto	Dialafara, Sitakily, Kayes, Kita, Bamako	Kéniéba, Djidjan, Tabakoto, Guénégoré, Bayé
Arachide	Kouroukoto, Faléa, Dombia, Kassama, Sitakily, Dabia	Kéniéba, Faraba	Dialafara, Kouroukoto, Faléa, Dombia, Kassama, Sitakily, Daba	Kéniéba, Tabakoto, Djidjan, Samou (Bayé), Guénégoré
Fonio	Dombia, Dabia, Kassama et Bayé	Kéniéba, Dialafara, Kouroukoto	Dombia, Kassama, Bayé, Dabia	Kéniéba, Djidjan, Bayé, Guénégoré

La disponibilité du marché de consommation (importance démographique) et de la liquidité financière constitue des facteurs essentiels du développement de l'activité de commerce. Ces facteurs sont aujourd'hui dans le Cercle de Kéniéba.

Le développement du commerce a une incidence sur les habitudes alimentaires d'une communauté et vis versa. Cela oblige à s'interroger sur les habitudes alimentaires et leur évolution par zone écologique.

Les habitudes alimentaires et leur évolution par zone écologique

Zone écologique	Habitudes alimentaires traditionnelles	Habitudes alimentaires actuelles	Motifs de changement	observations
Zone centre	Sorgho, légumineuses, maïs, mil	riz, Sorgho, maïs, agrumes, pomme de terre, igname,	<ul style="list-style-type: none"> – Développement du commerce, – Encadrement technique agricole, – Prédominance de l'orpaillage qui accorde peu de place à l'agriculture, – immigration. 	Ce changement expliquerait peut être l'amélioration de conditions de vie des populations.
Zone falaise	Fonio, maïs, Sorgho, mil	riz, Sorgho, maïs, légumineuses, fonio	<ul style="list-style-type: none"> – Terres agricoles épuisées ; – Insuffisance ou baisse de production du mil et de maïs ; – achat de vivre avec l'argent de l'orpaillage et du commerce ; – désintérêt de la population pour l'agriculture ; – importation de denrées alimentaires. 	Cette forte tendance du riz dans l'alimentation de la population était prévisible car l'agriculture vivrière est délaissée au profit de l'orpaillage.
Zone sud	riz, Sorgho, maïs, légumineuses, agrumes	riz, Sorgho, maïs, légumineuses, agrumes.	<ul style="list-style-type: none"> – Le changement ou l'évolution n'est pas notable sauf dans les zones aurifères. 	

Source : renseignement auprès des Conseillers du Cercle, février 2014.

L'analyse de ce tableau montre la place de plus en plus importante du riz dans l'alimentation de la population. Sachant que le Cercle n'est pas une zone de grande production du riz, cette tendance alimentaire expliquerait en grande partie la primauté de la nourriture dans le budget familial.

La production d'élevage du Cercle de Kéniéba est loin de couvrir ses besoins en sous produits animaliers (viande, lait, œufs etc.).

Selon les données de SLPIA (Service Local des Productions et Industries animales 2011-2012), le Cercle aurait importé 8 491 bovins, 7 822 ovins, 9 544 caprins et 16 080 volailles. Ce cheptel provient des Cercles de Kayes, Bafoulabé, Kita. Les œufs et une grande partie de la volaille proviennent de Bamako et environs. Ils sont acheminés sur les marchés de consommation de Kéniéba, Tabakoto, Djidjan Kéniéba, Hamdallaye, Kondaya.

Flux commerciaux du cheptel

Cheptel	Marché d'approvisionnement	Localité d'écoulement	Observations
Bovins	Kayes	Kéniéba	Marché moins important
		Sitakily	Marché assez important
	Kita	Faléa, Faraba	Marché important
		Kéniéba	Marché moins important
Ovins/ Caprins	Bafoulabé	Sitakily	Marché important
		Kéniéba	Marché important
	Kita	Kéniéba	Marché important
		Faléa, Faraba	Marché important
	Kayes	Sitakily	Marché moins important
		Kéniéba	Marché moins important
Volaille	Kita	Kéniéba	Marché important
		Faléa, Faraba	Marché important
		Sitakily	Marché important

Source : SLPIA (Service Local des Productions et Industries animales 2011-2012).

Le Cercle de Kéniéba qui pourrait être le grenier de la région de Kayes, grâce à ses potentialités agricoles, demeure toujours un Cercle qui importe une quantité importante des produits alimentaires d'origine végétale et animal.

En revanche, le Cercle de Kéniéba est connu pour être une zone d'exportation de l'or mais aussi d'autres produits sylvicoles. Le bois d'œuvre est d'abord vendu à l'intérieur du Cercle et sur le marché national (Kayes, Bamako, Ségou et Mopti). Dans ce circuit, on distingue des autochtones qui assurent la coupe et le façonnage en bois d'œuvre au profit des commerçants sur place et également à d'autres qui viennent d'ailleurs. Son transport est assuré par des camionneurs dans la plupart des cas installés à Kéniéba.

Le bambou et les futs de rôniers constituent des produits qui sont commercialisés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Cercle. Le bambou est vendu à l'état brut à l'intérieur ou transformé en « seko » comme matériaux de construction. Il est aussi vendu à l'état brut sur les marchés du Sénégal et de la Mauritanie en transitant par Kayes.

Les futs de rôniers sont commercialisés à l'intérieur du Cercle, à Kayes, Yélimané et en Mauritanie. Les produits de cueillette, le miel et la cire sont destinés aux marchés de Kayes, Bamako et le Sénégal.

Malgré tout, le Cercle reste déficitaire et tributaire de l'importation des produits des marchés de Kayes, Bamako, Sénégal et de la Guinée en ce qui concerne le riz, le maïs, la farine de blé, les pâtes alimentaires, l'huile comestible, les œufs, les produits maraichers, les tubercules et la volaille.

Les produits manufacturés : les pièces détachées auto-moto-vélo et les hydrocarbures sont aussi importés de Bamako.

Les acteurs du commerce :

Le commerce intérieur est assuré par les femmes à travers les produits agricoles comme le fonio, l'arachide, les fruits et les légumes. Elles interviennent dans un premier temps comme productrices et dans un second temps comme revendeuses.

Dans le circuit de commercialisation, les hommes jouent un rôle déterminant par la vente des fruits entre les placers et les grands centres (Kéniéba Djidjan, Tabakoto, Sitakily, Hamdallaye, Kondoya, et.).

Le commerce du bois d'œuvre, du bambou et des futs de rôniers est assuré par les hommes. Quant aux produits comme les œufs, les fruits, les légumes, ils sont importés par les femmes. Les hommes se sont spécialisés dans le commerce de céréales, de pièces détachées, des hydrocarbures et divers. Majoritairement, les commerçants s'approvisionnement dans les centres urbains (Kayes, Bamako) et à l'étranger.

Le colportage est très développé et est animé par les jeunes immigrés. Le Cercle de Kéniéba est un marché important mais souffre sérieusement de l'enclavement de telle sorte qu'une partie (la zone sud) se ravitaille en produits venant de la Guinée Conakry pendant la saison des pluies.

Perspectives

- Développer le commerce équitable et les bourses de commerce ;
- Désenclaver les axes qui relient les zones de production et de commercialisation ;
- Prendre des initiatives commerciales comme outil de développement

Le développement du commerce dans une localité est fortement lié aux voies de communication et de transport même si la présence du marché (consommateurs) tente de braver les obstacles d'enclavement. Ainsi, le Cercle de Kéniéba ne fait pas exception à la règle. Et cela, nous amène à faire un aperçu sur le transport et la communication dans le Cercle.

3. Transport et communication

a) Transport :

- Réseau Routier

Le Cercle de Kéniéba est l'un des Cercles du pays le plus enclavé et son désenclavement est la priorité de toutes les communes.

Cependant, son désenclavement s'est amorcé avec la construction de la route nationale N° 24 -RN24- qui traverse en partie quatre communes : Kourokoto, Guénégoré, Dabia et Kéniéba sur une distance de 150 km. De 2010 à 2013, le Cercle a connu une augmentation spectaculaire de sa population à cause de la route nationale (RN24) et la ruée vers l'or des populations des régions du Mali et celles des pays de l'Afrique de l'Ouest. Cette route appelée « route du corridor » Bamako-Kita-Kéniéba-Saraya-Kédougou-Tamba joue un rôle très important dans le transport des personnes et des biens.

L'axe Kéniéba –Kayes est lié par une route latéritique rechargée périodiquement non bitumée sur une distance longue de 250 km. Cet axe routier, malgré son mauvais état est toujours emprunté par les gros porteurs qui ravitaillent les mines de Tabakoto et Loulo et des camions de transport en commun. La route Mahina-Kéniéba longue de 150 km est moins fréquentée à cause de son état de dégradation.

Les engins à deux roues (Bicyclette, motocycle) et tout récemment les motos à trois roues et les charrettes à traction animale jouent un rôle déterminant dans le transport inter-village et dans les placers.

Distance des chefs lieux des communes par rapport au chef lieu du Cercle : Kéniéba

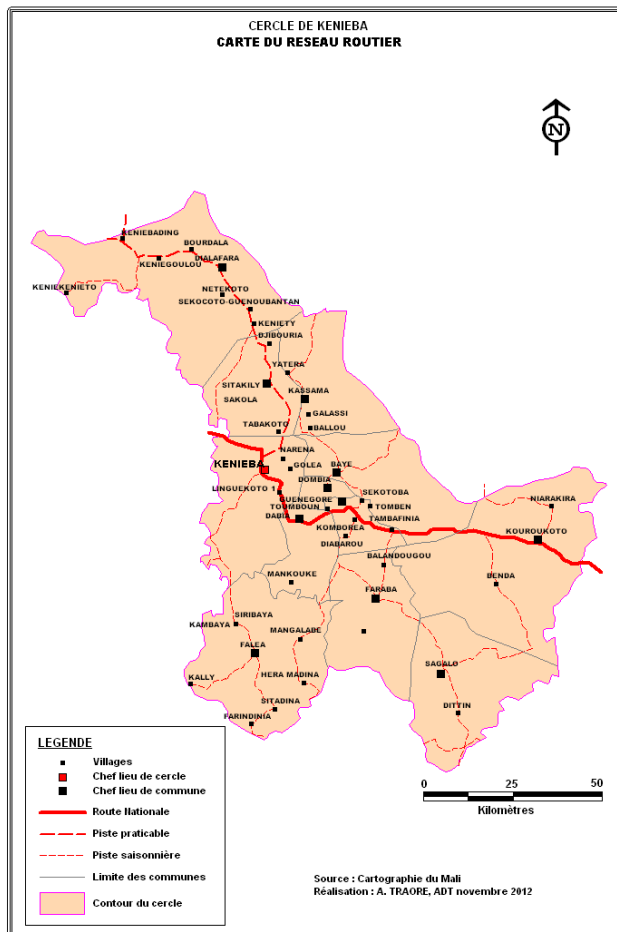
Commune	Chef de commune	Distance en KM	Liaison possible ou facile en toute saison	Période de liaison facile
Bayé	Bayé	45 km à l'EST	//////////////////// /	Entrecoupée de marigots pendant l'hivernage, praticable en saison sèche
Dabia	Dabia	28 km à l'EST	En toute saison car situé sur la RN 24.	////////////////////
Dialafara	Dialafara	85 Km au nord	Praticable en toute saison mais difficile en saison de pluie	////////////////////
Dombia	Dombia	35 km à l'Est par la falaise (Goléa) ; 50 km par la RN24 via	Praticable en toute saison via Guénégoré	Difficile en toute saison via Goléa, on peut faire 4 heures de route.

		Guénégoré		
Faléa	Faléa	85 km au sud	Difficile en hivernage, traversée de la Falémé en pirogue	En saison sèche
Faraba	Faraba	85 km au sud	Très difficile en saison de pluies entrecoupée de marigot	Praticable en toute saison sèche.
Guénégoré	Guénégoré	50 km à L'EST	Praticable en toute saison lié à la RN 24 par une bretelle d'environ 2 km en latérite.	////////////////////
Kassama	Kassama	35 km au Nord Est	Difficile en saison de pluie	Praticable en saison sèche.
Kouroukot o	Kouroukot o	123 km à L'EST	Traversée par la RN 24	//////////////////// /
Sagalo	Sagalo	150 km au sud Est	Très difficile avec interruption du trafic en saison de pluies car entrecoupée de grands marigots	Praticable en saison sèche.
Sitakily	Sitakily	45 km	Praticable en toute saison	////////////////////

Source : Kassoum Traoré, agent de l'ONG AVRL à Kéniéba.

La carte ci-dessus donne un aperçu visuel du réseau routier du Cercle.

Réseau routier du Cercle de Cercle



Le réseau routier du Cercle est composé d'une route nationale (RN24) et d'une multitude de pistes qui relient les différents villages et chef lieu de commune. A part la piste reliant Kéniéba à la ville de Kayes, toutes les autres pistes sont des pistes saisonnières en ce sens que les villages sont injoignables pendant un bon moment de l'année (saison des pluies). Cela constitue un handicap majeur pour l'écoulement des surplus de production.

En résumé, le réseau routier du Cercle est composé d'une route nationale (RN24) et d'une multitude de pistes qui relient les différents villages et les chefs lieu de commune. A part la route latéritique reliant Kéniéba à la ville de Kayes, toutes les autres pistes sont des pistes saisonnières en ce sens que beaucoup de villages sont injoignables pendant un bon moment de l'année (saison des pluies). Cela constitue un handicap majeur pour l'écoulement des surplus de production.

Conscientes de l'enclavement des villages avec le chef lieu des communes, les populations se sont lancées dans une dynamique locale d'entretien et de revêtement de leurs pistes rurales. Cette dynamique communautaire mérite d'être soutenue par une réelle volonté politique même si elle bénéficie déjà de l'appui des partenaires financiers (Comme le CG62).

Le désenclavement routier est perçu différemment selon les zones agro climatiques du cercle.

- **Zone du sud**

Dans cette zone aux potentialités horticoles et apicoles immenses, le désenclavement se présente sous deux aspects :

- **1^{er} aspect** : liaison Kéniéba (chef lieu de commune) grâce à des rivières permanentes (niariya wole), le fleuve Falémé ainsi que d'autres obstacles.
- **2^{ème} aspect** : l'enclavement interne des villages ou hameaux par rapport aux chefs lieux des communes qui sont les grandes zones de production agricoles (sorgho, arachide, mangue, orange surtout le flawa de faléa, bananes etc.). Le flawa constitue une zone doublement enclavée à cause de son relief très accidenté et très hostile.

Désenclavement dans la zone sud

Commune	Axes	Distances (km)	Obstacles	Observations
Kouroukoto	Kouroukoto-benda-madina talibé-namou	50	Marigots, côtes, marécages	Entretien, construction de ponts en bois réalisés par la population.
	Kouroukoto-bimbiya	50	Marigots, côtes, marécages	
	Kouroukoto-farina	20	Marigots, côtes, marécages	
	Kouroukoto-segafignan	20	Roches, marigots, côtes, marécages	
	Kouroukoto-saraya	20	Roches, marigots, côtes, marécages	
Sagalo	Dioulafoundouni-sagalo	35	Marigots, côtes, marécages	Entretien, des pistes par la population.
	Sagalo-dakouya	15	Marigots, côtes, marécages	
	Dakouya-dakassaïdou	25	Marigots, côtes, marécages	
	Dakouya-tourela	45	Marigots, côtes, marécages	
	Sagalo-dakounta-kankalabé	30	Marigots, côtes, marécages	
	Sagalo-Danfaga-haffia-mamoudouya	25	Marigots, côtes, marécages	
Faraba	Faraba-Hamdallaye	25	Marigots, côtes, marécages	Entretien, construction de ponts en bois réalisés par la population.
	Faraba-Tambafignan (RN24)	35	Marigots, côtes, marécages	
	Faraba-dioulafoundouni	15	Marigots, côtes, marécages	
	Gouba-Koulo-haffia-liberta	30	Marigots, côtes, marécages	
	Faraba-diabi	30	Marigots, côtes, marécages	
Faléa	Faléa-foulaguinée	30	Marigots, côtes, marécages	Entretien, construction de ponts en bois réalisés par la population.
	Faléa-Darsalam-faridinia	45	Marigots, côtes, marécages	
	Faléa-foulaguinée-sitadina-koumassi	50	Marigots, côtes, marécages	
	Carrefour-nertindé-kally	35	Marigots, côtes, marécages	

Zone de la falaise

Des actions de désenclavement ont été réalisées dans cette zone grâce à l'appui technique et financier du Conseil Général 62, du Conseil de Cercle de Kéniéba, Conseil Régional de Kayes. L'Association pour la Valorisation des Ressources Locales (AVRL) a assuré la mise en œuvre des activités grâce à la mobilisation sociale des populations et des responsables communaux.

Ces ouvrages comprennent entre autres :

- Huit (8) radiers et un pont financés par le Conseil Général 62 ;
- Trois radiers (3) réalisés par les communes;
- Réalisation des études de quatre (4) voies d'accès à la falaise par le financement du Conseil de Cercle de Kéniéba.

Désenclavement dans la zone falaise

Commune	Axes	Distances (km)	Obstacles	Observations
Kassama	Kassama-yatéra	25		Construction par la commune et les chefs de village. Entretien après la saison des pluies.
	Kassama-guindissou	18	Falaise-marigot	
	Kassama-boron	20		
	Kassama-goukoko	8	Falaise-marigot-marécage	
	Kassama-batama	8		
Bayé	Bayé-dioulafoundouba (RN24)	35	Falaise-marigot-marécage	Réparation par les populations.
	Bayé-lémounatounbou	25	Marigot-marécage-côte	
	Samoun-bayé-diabaya	30	Marigot-marécage	
Dombia	Dombia-guénégoré	7	Falaise-marigot	Intervention des populations sur les pistes.
	Dombia-kouka	29	Montagne-marigot	
	Dombia-takoutala			
	Dombia-foutouba			
	Dombia-goléa	15	Montagne-marigot-marécage	

De nombreuses actions restent à entreprendre notamment l'aménagement des voies d'accès à la falaise ayant fait l'objet d'études ; le raccordement de la descente de Sékotoba par une bretelle à la Route National (RN24) à Kombroya (C/Guénégoré), les pistes de grandes production.

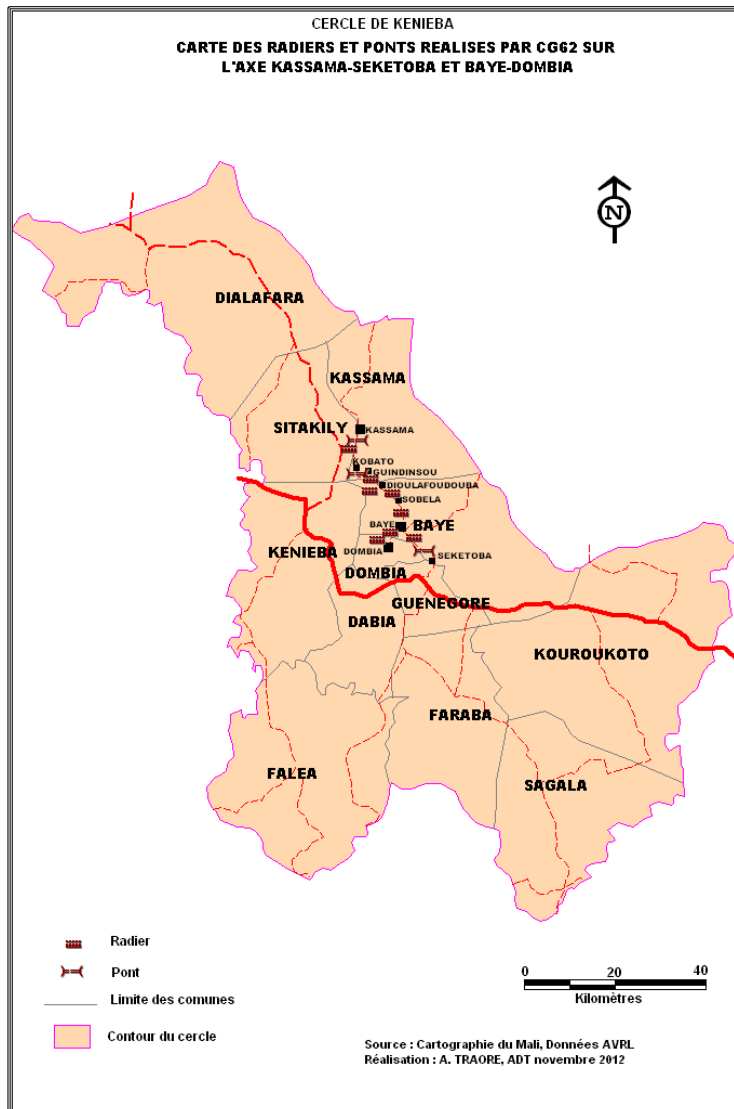
Zone du centre

Dans cette zone, les besoins se font sentir dans les communes de Dialafara et la partie sud-ouest de Dabia à cause de l'immensité et de la diversité des productions agricoles (arachide, riz, maïs, sorgho, fruits) et poissons.

Etat des lieux des axes du désenclavement du centre.

Commune	Axes	Distances (km)	Obstacles	Observations
Guénégoré	Guénégoré-balandougou-gambéré Guénégoré-kassou Guénégoré-dialakoto Guénégoré-toumbou	30 15 1 7	Marigot-marécage-côte Marécage-marigot Marécage-marigot Marigot-falaise	Entretien des pistes par les populations.
Dabia	Dabia-mamoundouya Diabarou-mankouké Diabarou-dakadia Salemkouma-mamoudouya-mankouké	50 37 40 -	Marigot-marécage-côte	Entretien des pistes par les populations.
Kéniéba	Sokondo-moussala Dioulafoundouni-koutila-kereko Goléa-goulidji-gato Goléa-bassia	35 10 20 15	Marécage-marigot Marécage-marigot Marigot-marécage-côte Marigot-côte	Entretien des pistes par les populations.
Dialafara	Dialafara-arabadjan Dialafara-broudala-kéniégoulou Dialafara-kéniékéniéba Dialafara-niambia	- - 85 -	Marécage-marigot Marécage-marigot Marécage-marigot-côte Marécage-marigot-marécage	Entretien des ponts en bois par les populations.
Sitakily	Sitakily-sakola Sitakily-linkèkoto II Manaoulé-wayamba-baboto	16 25 -		Construction des ponts en bois.

les radiers et ponts réalisés avec le financement du conseil régional de Nord –Pas-Calais et le Conseil Général 62



Dans le Cercle de Kénieba, le Conseil Régional de Pas de Calais a financé avec l'appui de CG62 la réalisation de Huit (08) radiers et d'un pont sur l'axe Kassama-Bayé-Sékétoba et l'axe Bayé-Dombia ; trois radiers ont été réalisés par les trois communes

- Type de transport

Le cercle connaît deux types de transport : aérien et terrestre.

Le transport terrestre

De loin le plus développé, il est assuré essentiellement par les autobus sur l'axe bitumé Kénieba-Bamako. Ce trafic est effectué par une dizaine de compagnies privées qui ont leur siège à Bamako. Elles transportent en moyenne journalièrement huit cent (800) passagers et leurs biens. La densité du trafic est due essentiellement à l'ouverture du corridor Bamako-Dakar qui passe par Kénieba et surtout à l'afflux massif des populations vers les sites miniers (mines industrielles et traditionnelles). En plus du transport des personnes, ces autobus se chargent du transport des produits vivriers frais (fruits et légumes, tubercules, œufs et volaille.)

Des camions et des remorques assurent la livraison des produits vivriers (céréales sèches, les pâtes alimentaires, la farine, l'huile comestible...), des produits manufacturés (les pièces détachées auto-moto-vélo, les matériaux de construction, les matériels ménagers...).

Les muni bus ou Sotrama fréquentent les axes Kéniéba-Djidjan-Sitakily-Dialafara-Sadiola-Kayes ; Kéniéba-frontière Sénégal par la Route Nationale 24 ; Kéniéba vers le sud. Le trafic est assuré sur ce seul axe uniquement le lundi.

L'approvisionnement des compagnies minières en hydrocarbures se fait par des camions citernes sur l'axe Dakar -Kayes -Sadiola-Kéniéba. La faible fréquentation de l'axe Dakar-Kéniéba-Bamako est due à la non ouverture officielle de ce corridor.

L'apparition des triporteurs (appelés localement moto taxis) est la conséquence de la prolifération des sites d'orpaillage à travers le Cercle. En effet, ce moyen de transport assure le chargement des minerais des sites d'exploitation vers les sites de traitement.

Accessoirement, ils jouent le rôle de transport des orpailleurs des zones d'habitation vers les placers. A l'intérieur du Cercle, ils relient la ville de Kéniéba à certains gros villages : Djidjan ; Kofing ; Tabakoto ; Mahinamine ; Dabia ; Guénégoré...

Les motos, incontestablement constituent le moyen de transport individuel par excellence sur toute l'étendue du Cercle. Elles jouent aussi un rôle déterminant dans le transport intercommunal. Le transport devient très difficile dans les zones de la falaise et du sud qui constituent cependant les principales zones d'approvisionnement du cercle en produits céréaliers, apicoles et fruitiers. Durant une grande partie de la saison des pluies plus précisément de Juillet à Septembre, le transport intercommunal est presque interrompu à cause des nombreux cours d'eau en crue et des zones marécageuses. En cette période, le trafic est assuré par les vélos et les piétons.

L'utilisation des charrettes tend à céder la place aux moyens de transport cités plus haut, néanmoins elles servent de déplacement des populations entre les habitats et les champs, la vente de l'eau et le transport des biens à l'intérieur des grands centres.

Le transport aérien

Le transport aérien de nos jours existe grâce à la présence des compagnies minières. Il assure le transport des cadres de différentes sociétés minières et celui de l'or traité entre Kéniéba et Bamako. Pour ce besoin, des aérodromes ont été aménagés à Kéniéba, Djidjan et à Faléa pour l'atterrissage et le décollage des petits avions. Il procède parfois dans le cadre social à l'évacuation urgente des malades sur demande des autorités administratives notamment le Préfet.

Le transport est favorisé par la faible présence d'obstacles naturels, l'aménagement de certains points de franchissement difficiles et la présence des gros centres d'habitation comme Kéniéba, Dialafara, Sitakily, Djidjan, Tabakoto, Dabia, Guénégoré, Kounda et Mahinamine. La route bitumée qui traverse cette zone de Dabia à la frontière du Sénégal et

aussi l'axe Kéniéba-Kayes sont des facteurs favorisant le développement du trafic routier dans cette zone.

Enfin l'urbanisation accélérée liée à l'exploitation minière et autres activités y afférentes a stimulé le développement du transport.

Les contraintes liées au transport :

La principale contrainte reste l'enclavement interne du Cercle. **L'état des pistes et surtout de la route Kéniéba-Kayes constitue le goulot d'étranglement du transport.** Le Cercle de Kéniéba avec sa forte pluviométrie est parsemé de rivières, de marigots et de marécages pendant toute la saison des pluies rendant du coup presque la totalité des pistes impraticables, voire coupées pendant 4 à 5 mois de l'année.

Perspectives

- Faire les concertations et la mise en commun des synergies d'action pour le développement participatif durable ;
- Mobiliser des moyens financiers de tous bords pour désenclaver et permettre le transport commercial ;
- Inscrire dans le cahier de charge des sociétés d'exploitation minière l'aménagement et l'entretien des routes goudronnées reliant au moins Kayes au chef lieu de Cercle, de la route nationale aux grandes agglomérations ;
- Faire passer la RN24 par le centre ville de Kéniéba.
- Doter la ville de Kéniéba et d'autres grandes villes du Cercle d'une gare routière digne de ce nom.

4. Télécommunications :

La télécommunication est assurée dans le Cercle par la couverture téléphonique des réseaux Orange et Malitel. Cette couverture est importante mais demeure partielle et n'atteint pas certaines localités.

Au niveau de l'audio-visuel ; la couverture radiophonique est assurée par la radio nationale, les radios de proximité. La télévision nationale et les antennes paraboliques permettent d'accéder aux informations nationales et internationales en image.

Tous les chefs lieux de communes ont la connexion internet. Seules les communes de Dialafara, Sitakily et Bayé ont une source d'énergie solaire (panneaux plus batteries). La centrale de Bayé connaît un problème technique. Kéniéba fonctionne sur énergie électrique. Malgré l'enclavement du Cercle du côté de la capitale régionale, le transport, la communication et le commerce n'en demeurent pas moins à la marche de l'économie locale.

Perspectives

- Renforcer l'antenne de l'ORTM (Office de Radiodiffusion et Télévision du Mali) pour une couverture total du Cercle sans les antennes paraboliques ;
- Couvrir tous les villages du cercle en internet et réseaux de téléphonie mobile.

CHAPITRE IV : LES SECTEURS SOCIAUX

1. Santé

a) Aperçu général sur les infrastructures sanitaires, équipements et personnel du Cercle de Kéniéba :

Le Cercle compte dix neuf (19) centres de santé communautaires (CSCOM) et un (01) centre de santé de référence. Sur les 19 CSCOM, les 17 sont fonctionnels.

Sur les 12 communes du Cercle, chaque commune dispose d'au moins un CSCOM.

Au Mali, la distance maximale officielle qui sépare un village à un centre de santé est de 15 km.

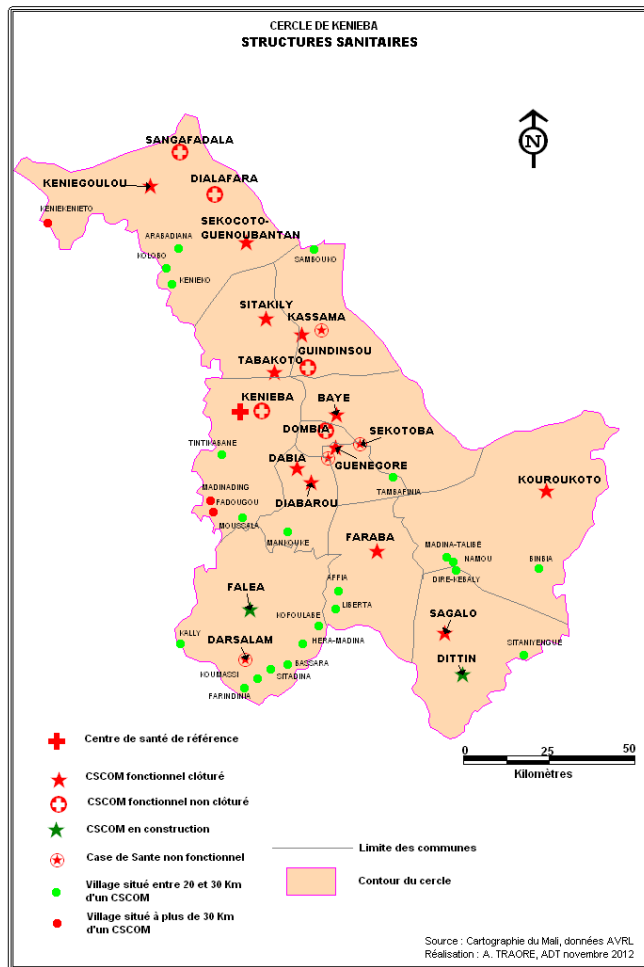
Sur l'ensemble du Cercle : 22 villages sont situés entre 20 et 30 km d'un CSCOM et 3 sont à plus de 30 km. La carte sanitaire par commune donne un aperçu sur la répartition des centres de santé à travers le Cercle.

Du point de vue des équipements et logistiques, excepté le CSCOM de Dombia (énergie solaire), toutes les chaînes de froid fonctionnent avec le pétrole. Au niveau de tous les CSCOM il existe au moins une moto dont l'âge varie de 3 à 5 ans pour assurer les services des CSCOM. Il existe alors un véritable problème de moyens logistiques au niveau de toutes les communes.

La situation du personnel est la suivante :

On compte 10 infirmiers de premier degré, une sage femme, 22 matrones, 03 infirmières obstétriciennes, 18 gérants et 13 aide soignants. 5 médecins dont 4 fonctionnaires et un contractuel, un assistant biologie médicale, 2 techniciens d'assainissement, 2 assistants en santé publique, 2 techniciens de laboratoire, 3 sages femmes, 5 infirmières obstétriciennes, 6 ISP, 5 matrones, 1 aide soignant, 1 comptable gestionnaire, 1 gérant DRC, 1 gérant DV, 1 secrétaire, 4 chauffeurs, 6 manœuvres, 5 IDE.

Infrastructures de santé par Commune



Il existe dans le Cercle :
 - un centre de santé de référence
 - et dix neuf CSCOM fonctionnel.

Chaque Commune possède au moins un CSCOM.

Vingt deux villages sont situés entre 20 et 30 Km d'un CSCOM,

Trois villages sont situés à plus de 30 Km d'un CSCOM.

La distance maximale officielle qui sépare un village de son CSCOM est de 15 Km.

Le Centre de santé de référence (CSRéf) : infrastructures et logistiques:

- Infrastructures :

Le CSRéf. de Kéniéba dispose de :

- 1 bloc administratif, 1 bloc opératoire, 1 bloc laboratoire Radio, 1 bloc maternité et consultation avec une salle d'hospitalisation de 4 lits, 1 bloc d'hospitalisation chirurgie (3 salles d'hospitalisation),
- 1 bloc d'hospitalisation médecine (avec trois salles d'hospitalisation), 1 bloc SIS, 1 bloc des entrées,
- 1 bloc morgue.

Cependant, il y a une insuffisance des salles d'hospitalisation dans les unités de médecine, chirurgie et maternité.



GRDR Kaye



Logistique :

Situation de la logistique du CSREF de Kéniéba

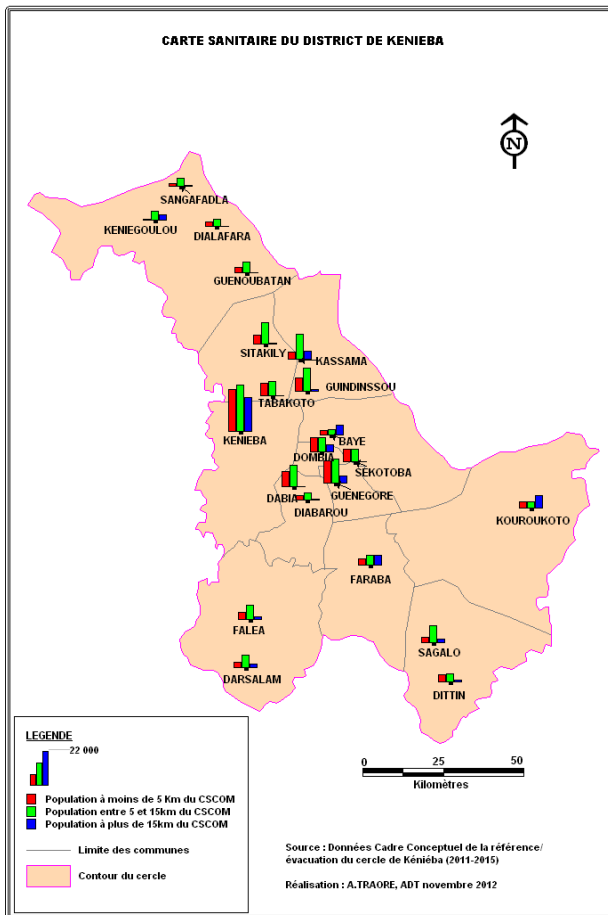
Logistiques	Nombre	Observations		
		Bon	Passable	Mauvais
Ambulance	4	2	1	1
Véhicule de livraison	2	1	0	1
Réfrigérateur	5	4	0	1
Congélateur	3	2	0	1
RAC	1	1	0	0
Groupe électrogène	1	1	0	0
Ordinateur	6	5	1	0
Photocopieuse	1	1	0	0
Téléphone	1	1	0	0
Moto	5	1	2	2
Imprimante	4	3	1	0

Dans l'ensemble, le secteur de la santé souffre de beaucoup de difficultés dont entres autres :

- L'enclavement des villages par rapport au centre de santé ;
- L'insuffisance du personnel qualifié ;
- La récurrence des maladies IRA, IST et malnutrition
- La faiblesse dans le recouvrement des cotisations de référence évacuation
- L'insuffisance d'équipements et de moyens logistiques ;
- L'éloignement de certains villages par rapport au centre;
- L'insuffisance de sensibilisation des populations pour la fréquentation des centres.

Cependant, l'ampleur de ces difficultés et leurs impacts varient selon les zones. La carte des aires de santé du district de santé de Kéniéba illustre ces faits. Cela rend nécessaire d'étudier de plus près la situation dans chaque zone

Carte des aires de santé du District Sanitaire de Kéniéba



Le taux de couverture sanitaire du Cercle est de 73%.

Cependant, on constate des écarts entre les aires de santé.

Certaines ont 100% de couverture (Dabia, Tabakoto, Guenoubatan, Sekotoba). D'autres comme Kouroukoto ont 35% et Bayé 28%.

Situation sanitaire par zone:

- Zone du centre (Dialafara, Sitakily, Kéniéba, Dabia, et Guénégoré).

La zone compte 11 CSCOM dont 1 non opérationnel et 1 centre de santé confessionnel. Elle est constituée en grande partie des zones minières et des sites d'orpillage.

Les maladies couramment rencontrées sont :

- Les infections respiratoires aiguës ;
- Le paludisme ;
- Les maladies diarrhéiques et nutritionnelles ;
- Les infections sexuellement transmissibles ;

Le système référence-évacuation est opérationnel entre les CSCOM et le CSREF mais des difficultés de communication existent entre les villages et le CSCOM. Certains dysfonctionnements constatés sont imputables à la faiblesse des moyens consécutifs aux irrégularités de paiement des cotisations surtout celles des communes.

Les consultations prénatales (CPN) sont réalisées. Pour améliorer l'encadrement technique, les centres ont formé des agents de santé communautaires (ASC). Leur prise en charge cause des problèmes dans l'ensemble des communes.

Zone de la falaise

Elle compte 4 CSCOM, un centre de santé (CS) confessionnel et 1 case de santé non fonctionnelle à Sékotoba (C/Bayé). Ce nombre est loin de couvrir les besoins en santé de 47 villages.

Les villages les plus éloignés de l'aire de santé de Kassama sont :

Villages	Distance (km)
Samboula	32 km
Beteya	25km
Tambadiya	20km
Baba Dioulafoundou	27 km

Dans la commune de Bayé 9 villages sont situés à plus de 15 km du centre de santé. Le centre dispose de 2 ASC et aucun agent PEV. La fréquentation du CSCOM est timide (CPN, vaccination de la petite enfance). Par contre, dans la commune de Dombia, le centre est bien fréquenté. On note la présence d'un ASC. Il y a seulement 2 villages qui sont distants de 20 km du CSCOM (Foutouba et Kouka). Le centre dispose d'une chaîne de froid solaire.

Zone sud

C'est la zone où l'accès des populations aux soins de santé connaît plus de difficultés : enclavement, éloignement des villages des centres, inaccessibilité de nombreux villages de juin à février, moyens logistiques insuffisants.

Il existe 5 CSCOM dont 4 opérationnels pour 58 villages. Dans la commune de Kroukoto, Bimbeya est le village le plus éloigné du centre (55km). La commune compte 26 relais de santé. Elle abrite aussi un dispensaire non équipé et non opérationnel ; à Sitafeto, il existe un dispensaire avec un personnel non qualifié et un dépôt de pharmacie mal approvisionné.

A Sagalo, le nombre de village ne bénéficiant pas régulièrement des services du CSCOM est important.

Villages relevant de l'aire de santé de Sagalo :

Villages	Distance (km)
Namou	40
Kankalabé	30
Madina Talibé	35

Villages relevant de l'aire de santé de Dittin en chantier

Villages	Distance (km)
Tourela	45
Sékouya	30

Saberekoulo	25
Diakoumako II	25

Le CSCOM de Faraba dispose d'une infirmière obstétricienne. Les consultations prénatales se situent autour de 30% et le nombre d'enfants n'ayant pas bouclé leur cycle de vaccination est important. Il existe un ASC pour toute la commune.

Les villages les plus distants du centre :

Villages	Distance (km)
Wologo	45
Liberta	30
Haffia	25
Ham-Dallaye	25

La commune de Faléa est confrontée au problème d'enclavement et avec une aire de santé si vaste pour un CSCOM opérationnel. Le taux de vaccination des enfants se situe entre 30 et 40%. Le centre ne possède ni aide soignant ni agent PEV. Les activités d'approche communautaire s'exécutent avec difficulté d'une logistique roulante.

Quelques villages éloignés du CSCOM sont :

Villages	Distance (km)
Farindinia	45
Koumassi	50
Kally	35
Seribaya	20
Mankalabé	45
Illimalo	37
Kofoulabé (CSCOM non fonctionnel)	75

Au regard du dispositif sanitaire, des conditions naturelles (relief) et de l'état des pistes, le secteur de santé doit s'inscrire en priorité dans les actions de développement du Cercle. L'activité minière, industrielle ou traditionnelle a entraîné ces dernières années l'apparition ou le développement de problèmes sanitaires spécifiques, tels que les maladies sexuellement transmissibles, les maladies hydriques dues notamment à la promiscuité sur les zones d'exploitation traditionnelles et aux mœurs et mode de vie qui se développent lors d'une immigration anarchique, non prises en charge et précarisé socialement et économiquement.

Principales Maladies

Les maladies les plus répandues dans Le Cercle de Kéniéba sont les infections respiratoires aiguës (IRA), le paludisme, les maladies diarrhéiques et nutritionnelles, la toux, les

infections sexuellement transmissibles et parfois des maladies contagieuses dites "émergentes".

Comportements et attitudes à l'égard de la maladie :

D'une manière générale, les malades procèdent d'abord par la méthode d'automédication, puis font ensuite recours aux tradithérapeutes. C'est après l'échec de tous ces recours que les malades se rendent au centre médical de la médecine moderne. La plupart des malades font aussi un choix selon la nature de leur mal. Le fait que les centres de santé de la médecine moderne soient le dernier recours est lié à plusieurs facteurs. Le coût est le motif le plus évoqué. Mais l'enclavement agit beaucoup sur l'accessibilité géographique des centres de santé.

Perspectives :

- Développer l'**hôpital** au sein de l'intercommunalité ;
- Améliorer les conditions d'hospitalisation, pour les populations des 12 communes.

2. Hydraulique

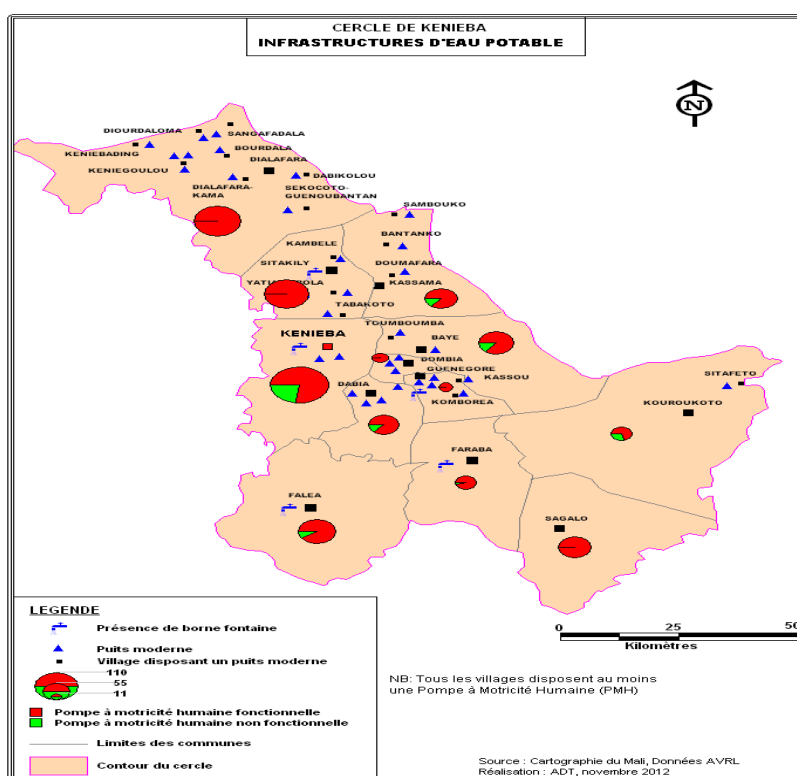
Le Cercle compte 470 pompes à motricité humaine dont 13% (61) ne sont pas fonctionnelles et de 6 adductions d'eau (Dialafara, Faraba, Guénégoré, Kéniéba, Tabakoto et Sitakily). Ces infrastructures sont loin de couvrir les besoins en eau des populations qui ont vécu l'arrivée d'une population flottante exceptionnelle à cause de la ruée vers l'or.

Les infrastructures hydrauliques souffrent en grande partie des problèmes suivant :

- Pannes fréquentes des pompes dans les communes ;
- Insuffisance des points d'eau par rapport à l'accroissement de la population ;
- Insuffisance d'artisans réparateurs formés (un par commune) ;
- Manque ou mauvais fonctionnement des comités de gestion des points d'eau potable ;
- Manque de pièces de rechange de bonne qualité à Kéniéba.

La formation des membres des comités de gestion, la formation et l'équipement de nouveaux artisans réparateurs sont les préalables qui déterminent la gestion rationnelle et durable des infrastructures hydrauliques.

Infrastructures d'eau potable par Commune



Le taux d'accroissement naturel annuel du Cercle (2,5%), nécessite la création de nouveaux points d'eau potable et la réhabilitation des pompes en panne pour que toute la population ait suffisamment accès à l'eau potable.

1. Actions sociales

Des actions visant le mieux être de la population sont menées par le service local de développement social et de l'économie solidaire et des ONG opérant dans le Cercle. Ces actions s'observent dans plusieurs domaines de la vie sociale. On peut citer, la santé, l'éducation, l'alphabétisation etc.

2. Urbanisme

La ville de Kéniéba possède un schéma directeur qui mérite d'être mis à jour car elle est en plein chantier et ne dispose pas d'outil de planification adéquat.

3. Education :

De l'ouverture du Centre d'Aptitude Pédagogique (CAP) de Kéniéba en octobre 1999 à nos jours, la population scolaire a augmenté de façon graduelle. D'une quinzaine d'écoles à l'époque, le Cercle de Kéniéba compte aujourd'hui plus de 200 établissements au titre seulement de l'éducation formelle. Beaucoup d'écoles ont été créées à cause des difficultés d'accès à l'école dans des localités voisines, mais elles demeurent peu viables au niveau des effectifs et équipements scolaires.

La question du transport entre les villages devrait donc être mieux intégrée dans la réflexion et les actions en faveur de la scolarisation des enfants.

Toutes les communes possèdent au moins un 1^{er} cycle et un second cycle plus un lycée au niveau du chef lieu de Cercle (Kéniéba), il existe aussi des écoles privées (Kéniéba), des écoles communautaires, quelques medersa et centres d'alphabétisation.

Ce tableau montre que le taux de scolarisation est de façon générale très bas pour l'ensemble du Cercle : 33,25% .Il se répartit comme suit :

- Garçons : 48,71% (1^{er} et second cycle) ;
- Filles : 18,43% (1^{er} et second cycle).

Le faible taux de scolarisation des filles est un phénomène lié notamment au mariage précoce et à l'orpaillage traditionnel.

**Taux de scolarisation brut par commune et par sexe au premier cycle
Année scolaire 2012-2013**

COMMUNES	POPULATION SCOLARISABLE 7-12 ans			EFFCTIFS CLASSIQUE			TAUX BRUT DE SCOLARISATION		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T
Bayé	1449	1539	2988	584	242	826	40,30	15,72	27,64
Dabia	1087	1154	2241	1187	934	2121	109,20	80,94	94,65
Dialafara	1631	1731	3362	1210	769	1979	74,19	44,43	58,86
Dombia	1087	1154	2241	367	95	462	33,76	08,23	20,62
Faléa	1631	1731	3362	493	352	845	30,23	20,34	25,13
Faraba	906	962	1868	500	409	909	55,19	42,52	48,66
Guénégoré	1268	1347	2615	383	176	559	30,21	13,07	21,38
Kassama	2174	2308	4482	1139	723	162	52,39	1,33	41,54
Kéniéba	3080	3270	6350	3069	2575	5634	99,32	78,75	88,72
Kouroukoto	725	769	1494	326	226	552	44,97	29,39	36,95
Sagalo	1268	1347	2615	906	704	1610	71,45	52,26	61,57

Sitakily	1812	1924	3736	2917	2489	5406	160,98	129,37	144,70
Total CAP	18118	19236	37354	13071	9694	22765	72,14	50,40	60,94

Source : Centre d'Animation Pédagogique de Kéniéba (2012-2013)

L'analyse du tableau fait ressortir les résultats suivants :

- Faible taux brut de scolarisation dans les communes de :
- Dombia : 20,62% dont les garçons 33,76% ; les filles 08,23% ;
- Guénégoré : 21,38% dont les garçons 30,21% ; les filles 13,07% ;
- Faléa : 25,13% dont les garçons 30,23%, les filles 20,34%.

Plusieurs facteurs peuvent être à l'origine de cette situation (phénomènes socioculturels, économiques et environnementaux). Cependant, le taux brut de scolarisation est élevé dans la commune de Sitakily, il est de l'ordre de 144,70% dont 160,96% de garçons et 129,37% de filles. Ce résultat est lié à la population flottante qui vient chercher des emplois au sein des sociétés minières de Tabakoto et de Loulo.

Taux et ratios premier cycle

Ration élèves/maitres et ratios élèves/salles de classe par Commune (public)

Classique					
Communes	Effectifs élèves	Nombre Maitres	Nombre de salles de classes	Ratio élèves/maitre	Ratio élève/salles de classe
Bayé	826	24	9	34	92
Dabia	2121	50	24	42	88
Dialafara	1979	50	33	40	60
Dombia	462	12	09	39	51
Faléa	845	19	09	44	94
Faraba	909	11	14	83	65
Guénégoré	559	29	27	19	21
Kassama	1862	49	30	38	62
Kéniéba	5634	92	71	61	79
Kouroukoto	552	15	10	37	55

Sagalo	1610	28	09	58	179
Sitakily	5406	103	75	52	72
Total CAP	22765	482	320	47	71

Source : Centre d'Animation Pédagogique de Kéniéba (2012-2013)

L'analyse de ce tableau montre que le ratio élève/maitre/salles de classe est élevé. Cela se traduit par :

- L'insuffisance de salles de classe ;
- L'insuffisance de personnel enseignant.

Taux de scolarisation brut par commune et par sexe au second cycle (public)

COMMUNES	POPULATION SCOLARISABLE 13-15 ans			EFFCTIFS CLASSIQUE			TAUX BRUT DE SCOLARISATION		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T
Bayé	573	609	1182	120	32	152	20,94	05,25	12,86
Dabia	430	457	887	282	65	347	65,58	14,22	39,12
Dialafara	645	685	1330	210	56	266	32,56	08,18	20,00
Dombia	430	457	887	93	14	107	21,63	03,06	12,06
Faléa	645	685	1330	46	07	53	07,13	01,02	03,98
Faraba	358	381	739	93	33	126	25,98	08,66	17,05
Guénégoré	502	533	1035	357	101	458	71,12	18,95	44,25
Kassama	860	913	17,73	381	122	503	44,30	13,36	28,37
Kéniéba	1218	1294	2512	1077	566	1643	88,42	43,74	65,41
Kouroukoto	287	304	591	56	11	67	19,51	03,62	11,34

Sagalo	502	533	1035	76	27	103	15,14	05,07	09,95
Sitakily	717	761	1478	700	369	1069	97,63	48,49	72,33
Total CAP	7167	7612	14779	3491	1403	4894	48,71	18,43	33,11

Source : rapport de rentrée scolaire 2012-2013 CAP de Kéniéba

Le faible taux brut de scolarisation au second cycle est la résultante de plusieurs facteurs dont :

- L'enclavement et la distance des villages par rapport aux villages abritant les seconds cycles ;
- Les difficultés d'hébergement des élèves venant des villages satellites ;
- L'abandon de l'école par les élèves à la recherche de bien être social aux placers ;
- Le disfonctionnement des Comité de gestion scolaire (CGS) et associations des parents d'élèves (APE) ;
- La non fonctionnalité des cantines scolaires.

Ratio élèves/maitres et ratio élèves/salles de classe des medersas du Cercle de Kéniéba

Communes	Effectifs élèves	Nombre Maîtres	Nombre Salles de classe	Ratio élèves/Maître	Ratio élèves/Salles de classe
Bayé	0	0	0	0	0
Dabia	195	6	6	32,5	32,5
Dialafara	0	0	0	0	0
Dombia	0	0	0	0	0
Faléa	24	1	2	24	12
Faraba	0	0	0	0	0
Guénégoré	0	0	0	0	0
Kassama	0	0	0	0	0
Kéniéba	278	5	3	55,6	92,67
Kouroukoto	0	0	0	0	0
Sagalo	0	0	0	0	0
Sitakily	387	6	3	64,5	129
Total	884	18	14	49	63

Source : Centre d'Animation Pédagogique de Kéniéba (2012-2013)

Les medersas ne sont pas en grande quantité dans les Cercle avec un effectif de 884 élèves pour 18 enseignants, 14 salles de classe.

b) Types d'établissement d'enseignement :

Les types d'établissement d'enseignement rencontrés dans le Cercle de Kéniéba sont :

- Les écoles communautaires : leur nombre est en régression car la population n'arrive pas à s'affranchir de la prise en charge de la part qui lui revient ;
- Les centres d'éducation pour le développement : ils sont en voie de disparition car les engagements tenus vis-à-vis des élèves ne sont pas honorés par l'Etat après les études ;
- Les écoles privées : leur évolution est timide et elles existent uniquement dans les grandes agglomérations. Les frais scolaires des enfants dépassent souvent le revenu des parents.
- Le préscolaire : il existe uniquement dans les grandes agglomérations ;
- L'alphabétisation fonctionnelle : elle connaît une certaine amorce dans le Cercle grâce à l'ONG « FANDEMA » qui veut dire en malinké « aides-toi toi-même » ;
- la formation continue pose problème à cause du départ des auditeurs vers les placers.
- L'insuffisance de salles de classe équipées ;
- L'insuffisance d'enseignants qualifiés ;
- le manque de formation continue des enseignants ;
- l'hébergement des enfants venant des villages satellites de l'école ;
- le manque d'organisation des comités de gestion scolaire (CGS) et de l'association des Parents d'Elèves (APE) ;
- l'influence de l'orpillage sur l'école ;
- la condition de vie précaire des enseignants (hébergement, coût élevé de la vie)
- la démobilisation des parents à assurer la prise en charge des enfants chez les tuteurs (faible chance d'avoir du travail après les études) ;
- le manque de centre de formation professionnelle dans le Cercle.

c) Proposition d'axes de travail

- Implanter les écoles professionnelles en vue de développer les **FORMATIONS PROFESSIONNELLES** adaptées aux besoins locaux et nationaux ;
- Offrir aux enseignants des opportunités d'avoir des connaissances de base et de formation continue.
- Créer des opportunités de formations aux métiers dont les déscolarisés et non scolarisés pourront bénéficier (en lien avec les structures chargées de la formation professionnelle).

3. Vie sociale, Arts, Culture, Sport et Loisirs :

Le Cercle de Kéniéba est peu équipé en infrastructures culturelles et sportives. Selon les données de la direction régionale de la jeunesse, du sport et de l'action culturelle, en 2010, le Cercle ne comptait qu'un carrefour des jeunes et trois terrains de football.

Le chef lieu du Cercle dispose d'1 hôtel avec 14 lits, 10 chambres climatisées et 4 chambres ventilés, 2 auberges, 1 campement, 2 bars restaurants, 5 restaurants, 3 bars, 3 boites de nuit et plus d'une quinzaine de gargotes.

a. Cousinage à plaisanterie, les interdits et les relations de mariage.

Cousinage à plaisanterie

Le cousinage à plaisanterie est un phénomène social collectif au Mali. Il joue un rôle très déterminant dans la vie quotidienne des peuples maliens. Il entre dans beaucoup d'activités sociales comme le mariage, le baptême, les initiations socioculturelles, la gestion des différends (que ce soit au sein d'un foyer, d'un village, entre clan ou ethnie, etc.) Il peut être qualifié d'un mécanisme de régulation de relations sociales.

Au Mali, le cousinage à plaisanterie est l'une des valeurs culturelles la plus conservée et la plus pratiquée.

Comme partout au Mali, dans le Cercle de Kéniéba, le cousinage à plaisanterie est de plusieurs sources mais dans cette étude monographique, il s'agit de cousinage à plaisanterie de source patronymique, ethnique ou villageoise. Ainsi :

Les cousins à plaisanterie de source patronymique :

- les Sissoko sont des cousins à plaisanterie des Dabo, Kontaga, Monekata, Coulibaly, Camara, Diaby, Dramé, Orango, Touré, etc. ;
- Les Kamara sont des cousins à plaisanterie des Koroma, Doumbia, Sissoko, Yebagaté, Keïta, etc. ;
- les Bagayoko sont des cousins à plaisanterie des Diawara etc. ;
- les Sanogo sont des cousins à plaisanterie des Sylla, Diawara, etc ;
- les Sidibé sont des cousins à plaisanterie des Sangaré, etc. ;
- les Keïta sont des cousins à plaisanterie des Kouyaté, Fofana, Kanté, Sy, Macalou, Diakité, Cissé, etc. ;
- les Diarra sont des cousins à plaisanterie des Diabaté, etc. ;
- les Kanouté sont des cousins à plaisanterie des Traoré, Dembélé, Diarra, etc. ;
- les Bah sont des cousins à plaisanterie des Diallo
- les Dansoko sont des cousins à plaisanterie des Souko ;
- les Macalou sont des cousins à plaisanterie des Coulibaly, etc. ;

Les villages cousins à plaisanterie :

- Le village de Diallakoto est cousin à plaisanterie du village de Guéné-Goré

Les ethnies cousines à plaisanterie :

- les Malinké sont des cousins à plaisanterie des Peuls, des Soninké, etc. ;

- les Peuls sont des cousins à plaisanterie des forgerons, etc. ;
- les Komaga sont des cousins à plaisanterie des Diakanké, etc. ;

NB : les listes ne sont pas exhaustives et l'exactitude peut être vérifiée à tout moment.

Les interdits : ils sont divers et différents selon les localités, les ethnies et les circonstances.

Dans le Worodougou, il est interdit de cultiver ou chercher de l'or pendant les lundis.

En milieu Malinkés, les cordonniers ne dorment pas aux placers et les Sissoko ne mangent pas le Varan aquatique « Kana ».

Dans le Guéné-Goré, on ne cultive la terre en cas de décès et on ne coupe pas de paille pour la toiture pendant les jeudis.

Les tabous : ils sont de mêmes caractéristiques que les interdits. ils sont divers et ils diffèrent d'une localité à une autre ou d'une ethnie à une autre, etc.

Quelques tabous :

- la grotte sacrée du Worodougou ;
 - les sacrifices aux mânes des ancêtres ;
 - le poulet sacré du nouveau marié ou de la nouvelle mariée ;
- Etc.

Les relations de mariage :

Comme tout autre phénomène social au Mali, la relation de mariage est aussi l'objet d'appréciation collective. A cet effet, elle est également régie par des réserves et des interdits.

Ainsi, dans le Cercle de Kéniéba, les relations de mariage entre certains groupes sociaux ou ethnies sont prohibées.

Quelques cas de prohibition de mariage :

- Le mariage est prohibé entre forgeron et peul ;
- le mariage est prohibé entre la classe noble et la classe caste, ou dans certains cas entre une femme noble et un homme de caste ;
- le mariage est prohibé entre les Sissoko et les Kontaga, Monékata, Dabo, Dramé. Le même ordre d'interdit existe entre les Dansoko et Souko, entre les Keïta et Kanté, entre les Kanouté et Dembélé.

Cependant, avec le brassage culturel et ethnique, avec l'évolution de la société, certaines de ces prohibitions ont tendance à être délaissées.

Modalité de mariage et organisation nuptiale.

Jadis, la modalité de mariage la plus pratiquée était les fiançailles traditionnelles où les parents du garçon demandent la main d'une fille dès leurs très bas âges.

Mais actuellement, ce type de fiançailles est de plus en plus en abandon.

Le mariage est célébré en plusieurs rites : religieux, coutumiers et administratifs. Mais les rites les plus pratiqués sont religieux et coutumiers.

Le mariage religieux est célébré soit à la mosquée ou à l'église selon le courant religieux des mariés. Quel que soit le courant religieux, le mariage coutumier reste en vigueur.

Pour le mariage coutumier, après toutes les démarches nécessaires pour obtenir la main d'une fille, les parents du garçon informent par l'intermédiaire de l'émissaire (généralement un griot) des parents de la fille qu'ils sont prêts pour célébrer le mariage. Ceux-ci, à leur tour, fixe la date et le jour du mariage. Le jour généralement choisi est le jeudi. L'organisation nuptiale diffère d'une localité à une autre ou d'une ethnie à une autre. Mais en tout cas, le marié paie un dot en nature et ou en espèce monétaire et la cérémonie fait l'objet d'une réjouissance populaire dans le village.

La fête peut durer pendant trois jours avec un festin. Le cortège nuptial est conduit par un chef et l'émissaire du mariage.

b. Cultures et arts.

La diversité ethnique du Cercle caractérise sa richesse culturelle multidimensionnelle. Chaque ethnie possède ses rites et cultures qui sont fêtés chaque année ou selon leur calendrier.

Woulounga

C'est une fête collective qu'organisent les jeunes filles et garçons. C'est une forme d'organisation pour l'exécution d'un travail collectif au rythme du tam-tam, chants et danses au profit d'un tiers à sa demande pour des Travaux champêtres (sarclage ou défrichage). La démarche est de faire une demande auprès de la jeunesse. Ainsi, en assemblée les jeunes fixent une date. La rémunération du travail est en nature (un bœuf par exemple). Le bœuf obtenu ou acheté ne peut pas être abattu avant le Bérassènè.

Bérassènè :

Événement de salubrité et renouvellement des miradors de la place publique organisé par les adultes et la jeunesse. Financé par les recettes de woulounga, le Bérassènè est une fête annuelle et populaire organisée en saison sèche pendant 2-3 jours. Il est organisé par les « bératigui » en concertation avec les personnes âgées. Les années où il y a la circoncision des jeunes, « Bérassènè ne se fait pas avant la fête de circoncision.

Le bératigui est le groupe d'adultes auquel la gestion et l'entretien de la place publique a été confié. La fête est rythmée par les chants et sons du tambour et du djankoura. Cette fête est célébrée généralement les lundis.

Djankoura :

C'est une danse qui se tient à n'importe quel moment de l'année pour magnifier la vivacité de la jeunesse au rythme du tambour. Il est organisé la nuit au moins pendant 3-4 heures de temps ;

Dansa :

Il est organisé par les femmes en saison sèche. Il est annuel et dure 3 jours au rythme du tambour. L'organisation est assurée par la jeunesse.

Niakho : (circoncision et excision)

Il est organisé par les parents des enfants en saison froide en concertation avec les personnes âgées. Il dure 3 mois. Le tam-tam, le tambour et le djankoura sont joués ; les chants et les danses sont assurés par les femmes et les hommes.

Plusieurs symboles culturels ont disparu à cause de leur incompatibilité avec l'évolution actuelle ; on peut citer :

- La tenue vestimentaire : chaque catégorie sociale avait ses accoutrements traditionnels qui sont en voie de disparition comme la cotonnade teinte d'infusion de feuilles ou d'écorces d'arbres pour les hommes et en indigo pour les femmes.

La coiffure portée par une fille peut permettre d'estimer son âge. Ces différents types de coiffure sont : Diombo, Tonto, Serré et Mouroundo (porte les femmes adultes), le Bambada (porté par les nouvelles mariées et les jeunes filles). Tous ceux-ci ont disparu aux profits des tresses nouvelles.

Les contes populaires, enseignements traditionnels dictés par les vieilles personnes aux jeunes ; ils avaient un caractère éducatif, social et moral. Ces modes d'acquisition et de transmission du savoir ont laissé la place à l'évolution de la technologie par les radios, la télévision, l'internet. La conjugaison de tous ces facteurs a contribué au déclin des contes et proverbes.

c. Sites à potentialités touristiques⁵ :

Le Cercle de Kéniéba, avec la présence du Tambaoura et la diversité du relief regorge de nombreux sites touristiques non valorisés. De nombreux sites ne sont pas connus à cause de l'enclavement mais aussi du fait que l'histoire du Cercle est peu connue des populations.

Des sites touristiques sont :

Le kélékanta-kouro : il est à environ 3km du village de Kéniéti.

C'est une caverne située sur le flanc de la montagne et à accès difficile. Elle renfermerait des flèches, arcs et lance de guerre. Cette caverne serait le lieu de refuge des guerriers ou le lieu de stockage des armes. Ces armes seraient gardées par un génie protecteur ;

Le Nombosaraya : il est situé à 7 km du village de Dialafara.

C'est un grand bloc de roche en forme de képis sur lequel sont dessinés des idéogrammes aux couleurs multiples. On peut distinguer sur les dessins des flèches et des animaux. Il faut escalader le flanc du Tambaoura pour l'atteindre. Son histoire est méconnue des populations ;

Le Fèlèlikouro (pierre à regarder) :

C'est une caverne dans laquelle les populations se cachaient pendant les guerres tribales. Elle est située sur les hauteurs du Tambaoura à environ 7 km du village de Dibroua. A

⁵ Source : rapport de la commission d'identification des sites touristiques du Cercle de Kéniéba lors du festival du Konkodougou : mai 2008

l'intérieur de cette caverne se trouvent des restes de greniers faits d'argile pétri, de bouses de vache et de paille. Ces greniers servaient de lieu de stockage des vivres. Ces greniers s'appellent les « bountou » ;

Gawa : un grand arbre qui s'est implanté dans le village de Baboto.

Selon la croyance, il apporte le bonheur et la prospérité au village. Les feuilles et écorces ne sont pas à récolter. Dans les environs de gawa se trouve le bosquet **N'gamala**. Ce dernier abriterait le génie de l'or et le serpent sacré protecteur du village.

Selon la croyance populaire, Gawa et N'gamala communiquaient entre eux. L'arbre sacré Gawa est adoré tous les trois ans.

Gambarou : un puits sacré.

Il est situé sur la colline de Sepekourou à environ 1km du village de Kassama. Il contient de l'eau et selon les croyances du milieu, seuls les sorciers ont accès à cette eau sacrée et bénie. La nappe de Gambarou apparait à la surface loin de la falaise sous forme de trois puits sous une végétation exceptionnelle. Cette végétation abrite des caïmans, des serpents qui n'agressent pas l'homme.

Kolondin sitolou (les baobabs de kolondin) :

Il retrace l'histoire de deux coépouse : Kandia la première et Sira la deuxième. Durant sa vie conjugale Kandia n'a pas eu d'enfant, contrairement à Sira qui en a donné vie à beaucoup. Après chaque accouchement Sira remettait l'enfant à Kandia. Cette dernière allaitait l'enfant jusqu'au sevrage. A la mort des deux femmes, elles furent enterrées côte à côte et sur chaque tombe poussa un baobab qui ressembla à chaque femme. Le baobab de la tombe de Sira fleurit mais ne donne pas de fruits ; cependant celui de la tombe de Kandia ne fleurit pas mais donne des fruits. Ces deux arbres sont protégés et adorés par la population. Lorsqu'on extrait l'écorce de l'un d'entre eux, le sang humain coule à la place de la sève.

Toumbouba sito (le baobab de Toumboba) :

Ce baobab portait un creux sur son tronc dans lequel un certain Galama Moussa serait retrouvé. Il serait originaire du mandé et ancêtre des monekata. Le baobab est entouré d'autres arbres comme le ficus qui donnent des aubergines comme fruits et des tamariniers. Le baobab donne des louches comme fruits. La population adore ce baobab qui protège le village contre les mauvais esprits.

DABO fatamalou (les caïmans de Dabo) :

Ils se trouvent dans le marigot de Touroko à environ 3km du village de Dombia. Ces caïmans obéissent aux dabos. Le chef de village des Dabos peut appeler les caïmans comme ses enfants. Quand il les appelle, ils sortent de l'eau et se mettent à ses ordres

Kambadankoun :

Il est situé à environ 1km du village de Balandougou. Il est le point d'intersection de trois mares qui abritent les caïmans des dabos de Balandougou ; selon la croyance populaire, ici il existerait une relation particulière entre les dabos et les caïmans. Ces caïmans n'agressent que lorsque des interdits sont violés par les dabos. Chaque dabo a son équivalent caïman dans la mare et lorsqu'un dabo meurt dans le village, son équivalent caïman meurt dans la mare et vis versa. Ce site mérite d'être aménagé (surcreusement de la mare) car sa

profondeur diminue à cause des terres de culture transportées par les eaux de ruissellement.

La faille de Magnaguiriti :

C'est une faille taillée dans la chaîne du Tambaoura. Le père Gabriel s'est servi de cette création naturelle pour la transformer en piste touristique (reliant le village de Tabakoto à ceux du plateau). C'est aussi une piste économique car les populations du plateau drainent par elle leurs productions agricoles vers les placers ;

Les chutes de koundji :

C'est un lac naturel au pied de la falaise sous un paysage très abondant avec des arbres très géants. Sa profondeur n'a pas pu être déterminée, ce lac ne tarit jamais ;

Source : rapport de la commission d'identification des sites touristiques du cercle de Kéniéba lors du festival du Konkodougou ; mai 2008.

Le tunnel de Faléa :

Il a une longueur d'environ 3 km. Il prend naissance à partir d'un marigot (porte d'entrée) et celle de la sortie débouche sur une colline. C'était le lieu de refuge des populations pendant les guerres tribales ou les razzias. A l'intérieur du tunnel se trouve un lac naturel qui servait de point d'approvisionnement en eau de ces populations.

La liste des sites touristiques du Cercle de Kéniéba n'est pas exhaustive.

Ce secteur souffre de:

- La méconnaissance du patrimoine culturel et des sites touristiques ;
- La faible valorisation du patrimoine culturel et des sites touristiques ;
- La disparition progressive du patrimoine culturel et des sites touristiques ;
- La prévalence de l'oralité sur l'écriture ;
- La difficulté d'accès aux sites touristiques ;
- La difficulté d'organisation des activités culturelles ;
- L'insuffisance des canaux de communication ;
- L'inexistence de structures appropriées pour la promotion ;
- Du manque de ressources humaines.

Le tourisme reste sous exploité malgré les potentialités existantes dans le domaine en termes de sites à valoriser.

Infrastructures d'accueil et restaurations à Kéniéba

Types d'établissement	Nbre	Localisation précise
Hôtel Falémé	1	Kéniéba ville
Auberges	2	Conseil de Cercle (6 chambres ventilées avec téléviseurs), résidence Isaac
Campement	1	Kéniéba ville

Bars-restaurants	2	Kéniéba ville
Restaurants	5	Kéniéba ville
Gargote	+15	Kéniéba ville

A ces infrastructures, il faut ajouter le Motel du Conseil de Cercle de Kéniéba.

Perspectives

Les Solutions proposées pour faire face aux difficultés sont:

- L'actualisation du répertoire culturel et des sites touristiques ;
- Le diagnostic de la faible valorisation du patrimoine culturel et des sites touristiques ;
- L'organisation d'un atelier sur la valorisation du patrimoine culturel et des sites touristiques ;
- L'élaboration d'un plan d'actions de valorisation du patrimoine culturel et des sites touristiques ;
- L'élaboration de stratégies de communication pour la valorisation du patrimoine culturel et des sites touristiques.

CHAPITRE V : CONTRAINTES, POTENTIALITES, OPPORTUNITES ET ORDRES DE PRIORITES DANS LE CERCLE.

Le Cercle de Kéniéba, à l'instar de l'ensemble de la région, vit avec des contraintes dans les domaines sociaux et économiques. Elles sont d'ordre naturel pour les unes et humain pour les autres. Mais le point de convergence de toutes les contraintes dans le Cercle de Kéniéba reste l'enclavement intérieur est accentué par ses caractéristiques physiques (climat et relief).

Cependant, nous allons tenter de classer les contraintes, les potentialités et les opportunités par secteur pour donner un aperçu global de la situation dans un tableau ; aussi, dans un autre tableau, les ordres prioritaires du Cercle et par commune.

1. CONTRAINTES, POTENTIALITES ET OPPORTUNITES

Contraintes, potentialités, opportunités des principaux secteurs

SECTEURS/ ACTIVITES	CONTRAINTES	POTENTIALITES	OPPORTUNITES
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> – Pratique de l’orpaillage en hivernage qui prive l’agriculture de bras valides, – dégoût de la jeunesse pour l’agriculture ; – Exode et émigration massifs de la jeunesse ; – Manque d’aménagement hydro-agricole ; – Dégradation des terres agricoles ; – Sous équipement des producteurs ; – Insuffisance de l’encadrement technique des producteurs ; – Divagation des animaux ; – conflits entre éleveurs et agriculteurs ; – enclavement des zones de production ; 	<ul style="list-style-type: none"> – Disponibilité de terres agricoles fertiles ; – Bonne pluviométrie ; – Disponibilité de marché d’écoulement des produits agricoles avec le développement de l’exploitation minière ; – disponibilité des grands cours d’eau ; – Disponibilité de surfaces agricoles aménageables 	<ul style="list-style-type: none"> – Disponibilité des consommateurs (orpailleurs et les sociétés de mines) ; – Pouvoir d’achat des populations immigrées ; – Disponibilité des partenaires d’appui ; – Amorce de désenclavement ; – etc.

SECTEURS/ ACTIVITES	CONTRAINTE	POTENTIALITES	OPPORTUNITES
Orpillage et mines	<ul style="list-style-type: none"> - Pression sur le foncier (expropriation des populations locales, diminution des terres cultivables) ; - Délivrance anarchique des permis (recherche et exploitation minière) ; - Opacité sur les conditions et procédures d'exploitation des mines ; - non prise en compte des couloirs d'orpillage traditionnel (d'où les conflits entre les orpailleurs et les sociétés minières) ; - dégradation de l'environnement (pollution du milieu physique) ; - Dégradation des mœurs et coutumes et de la structure sociale (délinquance juvénile, banditisme, précarité de vie conjugale, inverse de rôle) ; - Dégradation de l'environnement (milieu physique, ensablement des cours d'eau, tarissement précoce des cours d'eau, la pollution des eaux souterraines et de surface) par la coupe abusive du bois, dégradation des sols par les ouvertures, utilisation anarchique des produits chimiques (mercure, cyanure, acide, etc.) ; - Propagation des IST et d'autres maladies liées au manque d'hygiène ; - manque d'encadrement du secteur d'orpillage ; - Déperdition scolaire des enfants ; - exploitation des enfants dans les placers etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Richesse du sous-sol en minerais ; - Réglementation du secteur de d'orpillage - 	<ul style="list-style-type: none"> - Au Mali, l'exploitation minière est régie par l'Ordonnance n°99-032/P-RM du 19 août 1999 portant Code Minier au Mali révisé par la loi N° 2012/015/ du 12 février 2012 suivi du décret N° 2012-311/PRM du 21 juin 2012 fixant les conditions et modalités d'application de la loi portant le code minier, qui stipule que la responsabilité de la gestion de l'exploitation minière relève du Ministère chargé des Mines ,et les collectivités .

SECTEURS/ ACTIVITES	CONTRAINTES	POTENTIALITES	OPPORTUNITES
Elevage	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de service sanitaire animal ; - insuffisance d'encadrement et équipement ; - insuffisance de points d'eau pour l'abreuvement en certaines périodes de l'année ; - Dégradation des pâturages par les placers - Divagation des animaux ; - Danger des anciens placers ; - conflits entre les agriculteurs et éleveurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité de pâturage bien fourni ; - disponibilité de cours d'eau pour l'abreuvement des animaux ; - Disponibilité de marchés à bétails ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des consommateurs (orpailleurs et les sociétés de mines) ; - Pouvoir d'achat des populations immigrées ; - Disponibilité des partenaires d'appui ; - Amorce de désenclavement ; - Marché national et sous-régional.
Santé	<ul style="list-style-type: none"> - L'enclavement des villages par rapport au centre de santé ; - L'insuffisance du personnel qualifié ; - Faiblesse dans le recouvrement des cotisations de référence évacuation - L'insuffisance d'équipements et de moyens logistiques ; - L'éloignement de certains villages par rapport au centre; - L'insuffisance de sensibilisation des populations pour la fréquentation des centres ; - etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - capacité financières de population grâce à l'orpaillage ; - Jeunesse de la population ; - flux d'immigration des jeunes à la recherche de l'or et de l'emploi dans les mines industrielles ; - etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Domaine de compétences transférées aux collectivités territoriales ; - disponibilité des partenaires financiers (sociétés minières) ; - Coopération décentralisée ; - disponibilité du personnel qualifié sur le marché d'emploi.

SECTEURS/ ACTIVITES	CONTRAINTE	POTENTIALITES	OPPORTUNITES
Education	<ul style="list-style-type: none"> – Enclavement des zones ; – Insuffisance de salles de classe équipées ; – Insuffisance d’enseignants qualifiés; – Difficulté d’héberger les enfants venant des villages satellites de l’école ; – Manque d’organisation des comités de gestion scolaire (CGS) et de l’association des Parents d’Elèves (APE) ; – Influence de l’orpaillage sur l’école ; – Condition de vie précaire des enseignants (hébergement, coût élevé de la vie) – Démobilisation des parents à assurer la prise en charge des enfants chez les tuteurs (faible chance d’avoir du travail après les études) ; – Manque de centre de formation professionnelle dans le Cercle. 	<ul style="list-style-type: none"> – Capacité financières de population grâce à l’orpaillage ; – Jeunesse de la population ; – flux d’immigration des jeunes à la recherche de l’or et de l’emploi dans les mines industrielles ; – etc. 	<ul style="list-style-type: none"> – Domaine de compétences transférées aux collectivités territoriales ; – disponibilité des partenaires financiers (sociétés minières) ; – Coopération décentralisée ; – disponibilité du personnel enseignant qualifié sortants des IFM sur le marché d’emploi
Hydraulique	<ul style="list-style-type: none"> – Pannes fréquentes des pompes dans les communes ; – Insuffisance des points d’eau par rapport à l’accroissement de la population ; – Insuffisance d’artisans réparateurs formés (un par commune) ; – Manque ou mauvais fonctionnement des comités de gestion des points d’eau potable ; – Manque de pièces de rechange de bonne qualité à Kéniéba. 	<ul style="list-style-type: none"> – Abondance de l’eau de surface ; – Nappe phréatique et aquifère potentiellement abondante ; 	<ul style="list-style-type: none"> – Domaine de compétences transférées aux collectivités territoriales ; – disponibilité des partenaires financiers (sociétés minières) ; – Coopération décentralisée.

SECTEURS/ ACTIVITES	CONTRAINTES	POTENTIALITES	OPPORTUNITES
Tourisme et hôtellerie	<ul style="list-style-type: none"> - Méconnaissance du patrimoine culturel et des sites touristiques - Faible valorisation du patrimoine culturel et des sites touristiques - Disparition progressive du patrimoine culturel et des sites touristiques - La prévalence de l'oralité sur l'écriture - Difficulté d'accès aux sites touristiques, - Difficultés d'organisation des activités culturelles ; - Insuffisance des canaux de communication ; - Manque de structures appropriées pour la promotion ; - Manque de ressources humaines. 	<ul style="list-style-type: none"> - abondance de sites touristiques ; - Richesse culturelle ; 	<ul style="list-style-type: none"> - installation des infrastructures hôtelière ; - Présence de sociétés internationales de l'industrie minière ; - début de désenclavement ; - Situation sécuritaire calme et stable ; - développement du secteur audiovisuel ; - etc.

CONCLUSION :

Ce document monographique qui vient d'être élaboré est le reflet des réalités socio-économiques du Cercle de Kéniéba. Il constitue un outil de travail pour les responsables des collectivités territoriales et leurs partenaires au développement.

Le diagnostic réalisé dans le cadre du projet PAIRCK a permis de confirmer l'existence d'énormes potentialités en ressources naturelles, de difficultés liées à leur exploitation et d'identifier les acteurs impliqués dans leur gestion. Il s'agit entre autres des difficultés physiques, socio économiques et surtout environnementales.

A la lumière des résultats sectoriels du diagnostic, il ressort que de nombreux efforts restent à faire pour assurer le développement économique, social et culturel du Cercle, cela nécessite :

- La sensibilisation de l'ensemble de la population sur les enjeux d'un développement participatif durable ;
- L'organisation de toutes les couches socioprofessionnelles, du renforcement de leur capacité ;
- La mise en place des cadres de concertation communaux pour appuyer au mieux le Conseil communal dans l'élaboration du PDESC ainsi que d'autres activités ;
- La mise en place d'un cadre de concertation sectoriel au niveau du Cercle ;
- L'élaboration de conventions locales (gestion des ressources naturelles, des infrastructures socioéconomiques, les principes de la citoyenneté...).
- La révision et la matérialisation du schéma directeur d'aménagement de la ville de Kéniéba (insuffisance d'eau potable, d'électricité et d'infrastructures d'assainissement) et surtout le désenclavement des zones de production agricole

Les autorités des collectivités territoriales sont confiantes quant à l'avenir, surtout avec l'appui des partenaires au développement dans le cadre du partenariat multilatéral et de la coopération décentralisée (porteuse de fruits).

L'exploitation minière doit être un point de vigilance majeur dès à présent, car elle impacte très fortement le développement du territoire. Les Collectivités locales doivent donc être en mesure d'appréhender les enjeux de ce secteur.

L'espoir du cercle de Kéniéba pourrait être mis sur l'agriculture et des actions pertinentes doivent être menées afin d'en faire le principal levier du développement. Le cercle pourrait être le grenier de la région de Kayes si l'ensemble des facteurs de production (sols, eaux) et les moyens adéquats sont réunis. L'agriculture du cercle sortirait du cercle vicieux du type de subsistance à l'agro-industrie grâce à l'énorme potentialité des terres agricoles, et à la diversité de production agricole (sorgho, fonio, arachide, maïs, riz, niébé, agrumes, mangues, bananes, avocat, palmier à huile, cola, produits maraîchers, oignon, échalotes, pomme de terre, choux, laitue, tomate etc.).

L'intensification du maraîchage, pratiqué par des femmes pour subvenir aux besoins quotidiens de consommation de leurs ménages, en toute saison peut sensiblement

contribuer à atténuer la pratique de l'orpillage, la pression sur les ressources naturelles et augmenter le revenu de la population.

Le développement de l'agriculture passe aussi par le désenclavement des zones de production.

L'impulsion de la dynamique de développement socioéconomique mérite le soutien des autorités étatiques et des partenaires extérieurs mais le réel développement est celui conçu et porté par les territoires eux-mêmes.

Bref, le « développement économique », la « protection de l'environnement », le « désenclavement » dans toutes ses composantes, le « renforcement de compétences des acteurs » la « gestion et répartition de la manne minière » sont des enjeux forts qui doivent être soutenus.

Aujourd'hui des questions soulevées autour de la gestion harmonieuse du territoire de Kéniéba nous amènent à réfléchir sur son devenir et qui d'ailleurs font l'objet depuis plusieurs années de concertation entre organismes publics et privés, locaux, nationaux et internationaux. Faut-il aménager le territoire de Kéniéba, en privilégiant une exploitation intensive mais restrictive de ses ressources?

L'exploitation des ressources à Kéniéba fait que les décideurs, chercheurs et exploitants sont de plus en plus amenés à se concerter pour poser les questions les plus pertinentes, et tenter ensemble d'y répondre. **Comment observer et analyser le partage effectif des ressources entre les différents usagers ? Comment prévenir ou parer les problèmes de pollution, de qualité d'eau, de nuisibles, de salinisation des sols ?**

Les questions sont innombrables et les réponses doivent tenir compte d'intérêts multiples et parfois contradictoires. Mais le jeu en vaut la chandelle, car le territoire de Kéniéba de par la diversité et la complémentarité de ses ressources, peut contribuer massivement à l'autonomie alimentaire du Mali.

A la suite de cette monographie il s'avère utile d'insérer dans les futures politiques publiques et locales un certain nombre de principes. Ces principes doivent fonder des politiques efficaces et efficientes de délivrance des services, adaptées aux exigences de construction du territoire de Kéniéba.

Au nombre de ces principes figurent:

- La Coopération et le Partenariat : la délivrance des services publics doit relever d'une coproduction de tous les acteurs, une coopération qui implique à la fois l'Etat et les collectivités locales, la population et les administrations, les acteurs politiques, le secteur public et privé, etc.
- L'Inclusivité : l'accès aux services de base pour l'ensemble de la population est une exigence éthique et républicaine. Dès lors les pouvoirs publics tirent forcément leur légitimité de leur capacité à assurer les services à l'ensemble de la population sans exclusive.

- L'agrégation : Il est nécessaire de concilier la diversité et l'unité. Les institutions doivent pouvoir gérer à la fois la diversité des situations et l'unité des problèmes, agréger de proche en proche les problèmes locaux en une vision globale, inscrire l'action quotidienne dans une perspective globale et à long terme.
- Le développement des ressources humaines : les capacités locales doivent être à la hauteur des missions confiées. Pour ce faire, il faut des ressources humaines adaptées, à la fois capables de dialogue, de coopération et de vision dans le cadre d'échanges d'expériences.

Annexe

Plan d'action Désenclavement

N°	Activités	Objectif	Démarche	Lieu	Responsable	Acteurs
1.	Structuration et organisation des acteurs du désenclavement	Favoriser une meilleure implication de tous les acteurs et une bonne gouvernance du domaine	Répertoire des acteurs	Commune et Cercle	Maire et Président Conseil de Cercle	Administration, ST, Leaders communautaires et associatifs, population, PTF
			Structuration des groupements			
			Mise en place des comités de gestion et de suivi des axes			
			Mise en place de cadre de concertation			
			Renforcement des capacités des acteurs			
			Elaboration du programme de désenclavement du cercle			
			Suivi des activités programmées			
2.	La mobilisation sociale	Informer et sensibiliser les populations sur les rôles de chaque acteur	Identifier les thèmes d'information et de sensibilisation	Villages, Commune	Maires	Population, ST, OSC
			Identifier les acteurs			
			Elaborer une stratégie d'information			
			Elaborer un plan de travail			
3.	Renforcement des capacités des acteurs	Améliorer la capacité d'information des acteurs	Identification les besoins de renforcement des capacités	Communes	Conseil de Cercle	Elus , ST,OSC,
			Identifier les acteurs			
			Elaborer un plan de renforcement des capacités			
4.	Elaborer un plan de travail	Créer des conditions favorables a la mise en œuvre des activités	Actualiser le diagnostique	Villages, Communes	Conseil de cercle	Maires, Population, ST, PTF
			Identification les cites d'intervention			
			Déterminer la nature des actions			
			Identifier les acteurs			
			Elaborer un plan de travail			
			Identification des besoins			
			Identification des activités à mener			
Elaboration de plan d'action						

5.	Promotion de l'accès des populations aux TIC	Favoriser les échanges entre les acteurs de la coopération décentralisée	Doter les mairies en sources d'énergie	Conseil de cercle et communes	Présidente du CCK et maires	Acteurs de la coopération décentralisée
			Doter les mairies en matériel informatique			
			Former les acteurs à l'utilisation des TIC			

Plan d'action du secteur Santé

N°	Activités	Objectif	Démarche	Lieu	Responsable	Acteurs
1.	Structuration et organisation des acteurs de la santé	Favoriser une meilleure implication de tous les acteurs et une bonne gouvernance du domaine	Répertoire des acteurs	Communes et Cercle	Maires et Président Conseil de Cercle	Administration, ST, leaders communautaires et associatifs, population,
			Structuration des groupements			
			Mise en place des comités de développement villageois			
			Mise en place de cadre de concertation			
			Amélioration du fonctionnement			
			Renforcement des capacités des acteurs			
			Elaboration du programme de développement de la santé			
2.	Vulgarisation des textes et règlements en la matière	Informé et sensibiliser sur les des bonnes pratiques	Répertoire des textes législatif et réglementaires	Communes et Cercle	Maires et Président Conseil de Cercle	Administration, ST, leaders communautaires et associatifs, population,
			Atelier d'information et de sensibilisation sur les textes législatif et réglementaire			
			Etat des lieux de l'application des textes			
			Diagnostic de problèmes et proposition de solutions			
3.	Elaboration d'un	Favoriser la prise en compte des	Identification des actions prioritaires			

N°	Activités	Objectif	Démarche	Lieu	Responsable	Acteurs
	plan de développement participatif du secteur	domaines sectoriel et territorial	Synthèse des actions prioritaires sectorielles et territoriales Validation, approbation du plan de développement			
4.	Elaboration des contrats de performance entre les acteurs du secteur	Définir les responsabilités et engagements de chaque acteur	Identification des responsables et acteurs			
5.	Augmentation des infrastructures de santé	Rapprocher les structures médicales des populations Réduire les difficultés liées à l'accès géographique des structures	Identification des moyens			
6.	Amélioration des conditions de prise en charge des patients	Améliorer les performances du personnel médical Offrir des soins de qualité aux populations	Détermination de la période et de délai de réalisation			
7.	Sensibilisation des populations à la fréquentation des centres de santé	Assurer un meilleur suivi de la santé des populations Augmenter le taux de tarification	Elaboration et validation des contrats de performance			
8.	Recrutement et formation du personnel qualifié en charge de la	Doter les structures sanitaires de personnel qualifié	Mise en place d'un mécanisme de suivi			

N°	Activités	Objectif	Démarche	Lieu	Responsable	Acteurs
	petite enfance					
9.	Dotation des centres de santé en moyens et équipements adéquats					
10.	Augmentation du nombre d'ASC et amélioration de leurs conditions de vie et de travail					
11.	Implication et responsabilisation des autorités administratives dans le recouvrement des cotisations de la référence évacuation	Assurer le paiement correct des cotisations de la référence évacuation				
12.	Prise en compte des placers dans les programmes de vaccination					

Plan d'action hydraulique : Eau potable et Eaux agricoles

N°	Activités	Objectif	Démarche
4.	Structuration et organisation des acteurs de l'hydraulique	Favoriser une meilleure implication de tous les acteurs et une bonne gouvernance du domaine	<ul style="list-style-type: none"> - Répertoire des acteurs - Structuration des groupements - Mise en place des comités de développement villageois - Mise en place de cadre de concertation - Amélioration du fonctionnement des groupements - Renforcement des capacités des acteurs - Elaboration du programme de développement de la santé - Suivi monitoring des activités programmées
5.	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités en gestion des points d'eaux - Augmentation du nombre de points d'eaux - Renforcement des capacités des artisans réparateurs - Sensibilisation pour la consommation d'eaux potable - Réparation et entretien des pompes en pannes 		

	<ul style="list-style-type: none">- Valorisation des points d'eaux aménageables- Facilitation des jeunes et des femmes pour plus d'accès au foncier- Facilitation pour un meilleur accès aux moyens financiers		
--	--	--	--

Plan d'action du secteur de l'Education et de la jeunesse

Activités	Objectif	Démarche	Lieu	Responsable	Acteurs
1. Organisation et structuration des acteurs de l'éducation	Favoriser la bonne gouvernance du domaine par une meilleure implication de tous les acteurs dans le processus de planification et de gestion de l'éducation	<p>Répertoire des catégories d'acteurs de l'éducation</p> <p>Mise en place d'un cadre de concertation et de réflexion sur le thème éducation et jeunesse</p> <p>Evaluation des compétences et capacités des acteurs de l'éducation</p> <p>Evaluation des conditions d'apprentissage dans les établissements scolaires du cercle de Kéniéba</p> <p>Elaboration programme de renforcement de la capacité des acteurs de l'éducation</p>	Communes du cercle de Kéniéba	Conseil de cercle de Kéniéba	Administration Elus Services techniques Leaders communautaires Groupements organisés d'hommes et de femmes dans les villages
2. Evaluation des conditions de fréquentation et d'apprentissage des élèves dans les établissements scolaires	Favoriser l'amélioration des conditions d'apprentissage et de réussite scolaire	<p>Réalisation étude diagnostique sur les conditions d'apprentissage dans les établissements scolaires du cercle</p> <p>Réalisation étude diagnostique sur les taux de réussite ou d'échec dans les établissements scolaires du cercle</p>	Communes du cercle de Kéniéba	Conseil de cercle de Kéniéba	<p>Direction régionale de l'éducation</p> <p>Partenaires techniques et financiers</p>

<p>6. Elaboration programme de développement de l'éducation</p>	<p>Favoriser la définition de la vision du cercle en matière d'éducation et de jeunesse</p>	<p>Répertoire des textes législatifs et réglementaires d'organisation du secteur de l'éducation au Mali</p> <p>Organisation des états généraux de l'éducation et de la jeunesse du cercle de Kéniéba</p> <p>Validation des recommandations des états généraux et traduction en programme et plan d'actions</p>	<p>Communes du cercle de Kéniéba</p>	<p>Conseil de cercle de Kéniéba</p>	<p>Commune Services techniques ONG intervenants dans les communes Bureau d'études spécialisés Associations et groupements dans les villages Partenaires techniques et financiers</p>
<p>4. Valorisation et insertion des jeunes dans le tissu économique</p>	<p>Favoriser le recrutement de la main d'œuvre locale par les sociétés minières</p>	<p>Instauration cadre de dialogue et de concertation entre les élus et les responsables des compagnies minières en activité dans le cercle</p> <p>Organisation structuration des jeunes du cercle</p>	<p>Commune abritant les compagnies minières</p>	<p>Conseil de cercle de Kéniéba</p>	<p>Communes Administration Leaders communautaires Conseil de cercle Communes Administration</p>

BIBLIOGRAPHIE :

1. Commissariat à la Sécurité Alimentaire –CSA- (2007), Synthèse des Plans de Sécurité Alimentaire des Communes du Cercle de Kéniéba : 2007-2011.
2. Espace Migration et Développement en région de Kayes-EMDK (2013) : Cartographie de la Migration de la Région de Kayes.
3. GRDR (juillet 2005), Guide méthodologique pour la réalisation d'un diagnostic monographique communal : LA MONOGRAPHIE Un outil d'animation et de concertation.
4. Guide de la Coopération décentralisée au Mali
5. Guide méthodologique de la monographie communale: [www.grdr](http://www.grdr.org).
6. Institut National de la Statistique –INSTAT- (mars 2013), 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Mali (RGPH) Version définitive Tome 0
7. Les données du secteur d'élevage Kéniéba, juin 2013
8. Nestor René AHOYO ADJOVI : « Monographie de la commune d'ADJA-OUERE »0, avril 2006, Bénin ;
9. Statistiques du Centre d'Animation Pédagogique de Kéniéba (2012-2013)